

Sommaire

1	AVANT PROPOS	2
2	INTRODUCTION.....	4
2.1	MISE EN PLACE DE L'ATELIER	4
2.2	MOT DE BIENVENUE	7
2.3	DISCOURS D'OUVERTURE	8
3	RAPPORT GENERAL DE SYNTHESE DES TRAVAUX DE L'ATELIER	14
4	MOTION, RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS	25
4.1	MOTION DE REMERCIEMENTS	25
4.2	RECOMMANDATION N°1	25
4.3	RECOMMANDATION N°2.....	27
4.4	RECOMMANDATION N °3	29
4.5	RECOMMANDATION N ° 4	30
4.6	RECOMMANDATION N ° 5	30
4.7	RECOMMANDATION N °6	31
4.8	RECOMMANDATION N °7	32
4.9	RECOMMANDATION N °8	32
4.10	RECOMMANDATION N °9	33
5	DISCOURS DE CLOTURE.....	34
6	MESDAMES ET MESSIEURS	35
7	TABLEAU SYNOPTIQUE DES ACTION A MENER.....	38
8	ANNEXE.....	41
8.1	ANNEXE 1 : ARRETE PORTANT CREATION DU COMITE D'ORGANISATION DE L'ATELIER 41	
8.2	ANNEXE 2 : LETTRE D'INVITATION ET TERME DE REFERENCE DES INTERVENANTS....	42
8.3	ANNEXE 3 : LES THEMES DE L'ATELIER	49
8.3.1	Enseignements supérieurs professionnels au Tchad : Politique, stratégies et orientations.....	49
8.3.2	Enseignements supérieurs professionnels au Tchad : Cadre juridique, institutionnel et partenariat.....	59
8.3.3	Enseignements supérieurs professionnels au Tchad à l'épreuve des défis de la modernité.....	69
8.3.4	Enseignements supérieurs professionnels au Tchad : Formation et Qualification des Enseignants du Supérieur face aux Exigences du monde de travail : Statuts et Démarches	84
8.3.5	Enseignements supérieurs professionnels et les nouvelles reformes (LMD).....	94
8.3.6	Enseignements supérieurs professionnels : La question de la bourse au Tchad : Enjeux, démarches et perspectives	101
8.3.7	Enseignements supérieurs professionnels : Quel type de financement pour quel type d'enseignement supérieur professionnel au Tchad.	112
8.4	ANNEXE 5 : RAPPORT DES COMMISSIONS	118
8.5	ANNEXE 6 : LISTE DES PARTICIPANTS.....	145
8.6	ANNEXE7 : LISTE DES MEMBRES DU COMMISSION.....	148
8.7	ANNEXE 8 : LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	148

1 Avant Propos

Le Tchad comme d'autres pays africains au sud du Sahara doit changer de paradigme en matière de développement. En effet, si au 19^{ème} siècle la croissance et le développement dépendaient de l'usage de la force (extraction des matières premières, produits de rente, trafic d'esclaves...), aujourd'hui le développement économique, la création des richesses d'un pays dépendent de l'intelligence. Ajouter de la valeur à un produit devient l'essence même de toute activité économique qui s'inscrit dans la nouvelle dynamique de l'économie mondiale. Et l'intelligence est d'abord le produit de la formation.

Le Gouvernement de la République du Tchad ne s'est pas trompé lorsqu'en novembre 1990, il avait adopté une stratégie d'éducation dénommée stratégie "Education et Formation en liaison avec l'Emploi (EFE)". Les deux options principales qui caractérisent cette stratégie concernent la qualité de l'enseignement et la dimension quantitative visant une expansion modérée des effectifs scolaires et universitaires. Plusieurs bilans intermédiaires ont statué sur une relative efficacité et sur les limites de cette stratégie. Un plan quinquennal de développement de l'éducation (période 2000–2004) portant sur les différents volets et ordres d'enseignement a été élaboré. Nous attendons les principales conclusions de ce bilan.

Dans cette perspective donc, le système éducatif doit prendre en compte les besoins exprimés par les opérateurs économiques et sociaux en matière de profils de formation. Pour ce qui est du Département de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle, l'objectif qui lui est désormais assigné est de "d'initier, de renforcer et de diversifier les activités d'enseignement et de recherche porteuses de développement du pays". En d'autres termes, ce secteur a pour mission de doter progressivement le pays en cadres moyens et supérieurs en nombre suffisant, qualifiés et jouissant d'une compétence indéniable et d'une parfaite adaptabilité dans les domaines prioritaires du développement.

C'est pourquoi, l'université tchadienne, ayant pris conscience de l'inadéquation de ses formations par rapport à l'évolution et à la structure du marché de l'emploi, a procédé à un recentrage de son système d'enseignement par la mise en orbite de quelques filières à vocation professionnalisée tournées vers l'offre du marché. Par ailleurs, un mouvement tendanciel s'est affirmé par la création de plusieurs instituts universitaires publics (six pour

le moment) à vocation technologique et professionnelle répartis dans les principales villes du pays. D'autres instituts ont aussi vu le jour dans le secteur privé. Cependant, tous ces instituts publics ou privés, de création récente, n'ont pas encore été évalués. On ne peut donc établir une adéquation des enseignements dispensés et les attentes des opérateurs économiques. Le moment est donc venu pour amorcer le débat sur notre secteur, sur sa contribution à répondre aux besoins de notre économie nationale.

Pr Avocksouma Djona Atchénémou.

*Ministre d'Etat, Ministre de l'éducation Nationale, De la
Jeunesse et des Sports*

2 Introduction

2.1 Mise en place de l'atelier

Créé par Arrêté n°123/MESRSFP/SG/05 en date du 24/06/05, le Comité d'Organisation dont la composition se présente comme suit [voir arrêté] a tenu successivement 6 réunions préparatoires avant le démarrage de l'atelier.

Au cours de la première réunion, tenue le 27/06/05 de 9 h 00 à 10 h 05mn dans le bureau de Monsieur le Recteur de l'Université de N'Djamena, Vice-Président du Comité d'Organisation, l'ordre du jour a porté sur les **Préparatifs de l'Atelier National a été adopté.**

A l'issue de cette première réunion, une liste provisoire de participants a été établie.

Etaient présents :

Danadji Issac, Directeur Général de l'Institut Universitaire Techniques d'Entreprise de Moundou (IUTEM)

Mahamat Barka, Directeur Général de l'Institut Universitaire Polytechnique de Mongo (IUPM)

Koïna Rodoumta, Recteur de l'Université de N'Djamena

Ali Abderahman Haggar, Directeur Général de HEC/Tchad

Sitack Yombatina Béni, Directeur des Etudes et des Stages de l'ENAM

Mme Gassinta Lalfalbo, Directeur de la Formation Professionnelle (DFP/MESRSFP)

La 2^{ème} réunion s'est tenue le 29/06/05. L'ordre du jour portait sur les propositions des thèmes de Conférence, l'identification des intervenants et les divers. Sept (7) thèmes ont été ainsi retenus. Il s'agit de :

1-Les Enseignements Professionnels au Tchad : Politique, stratégies et orientations par Koïna RODOUMTA, Recteur de l'Université de N'Djaména

2-Les Enseignements Professionnels au Tchad : Cadre juridique, Institutionnel et Partenariat par Hélène LAMBATIM, Secrétaire Académique de la FDSE de l'Université de N'Djaména

3-Quel type de financement pour quel type d'enseignement supérieur professionnel au Tchad ? par Danadji ISSAC, Directeur Général de l'IUTEM

4-Les Enseignements Supérieurs Professionnels au Tchad à l'épreuve des défis de la modernité par Abderaman KOKO, Coordinateur de CONEFE

5-La Formation et la qualification des enseignants du supérieur face aux exigences du monde de travail : statuts et démarches par Malloum Soultan, Président du SYNECS

6-Les Enseignements Supérieurs Professionnels et les nouvelles reformes (LMD) par le Pr. Oumarou BOUBA

7-La question de la bourse au Tchad : Enjeux, démarches et perspectives par le Dr. Zakaria Fadoul KHIDIR

La 3^{ème} réunion s'est tenue le 04/07/05. L'ordre du jour a porté essentiellement sur l'élaboration du programme de l'Atelier.

Il a été demandé au 2^{ème} rapporteur d'apprêter tous les comptes rendus des différentes réunions tenues, au Recteur de l'Université de N'Djamena de mettre à jour la liste générale des participants (120 au total), et au Président du Comité d'Organisation de présenter à la réunion le programme saisi de l'Atelier National.

La 4^{ème} réunion a eu lieu le 28/07/05 et a eu pour ordre du jour :

la nouvelle date de l'Atelier

la liste réactualisée des participants

Informations diverses

Une remarque de taille faite par un membre du comité d'organisation, à savoir que la date du 11 Août étant fériée (la fête de l'indépendance de notre Pays), est-il bon d'occuper les gens ce jour ? unanimement les membres du comité d'organisation sont tombés d'accord pour reporter la date initialement prévue du 08 Août au 12 Août au 15 – 20 Août 2005.

Une autre raison a aussi milité en faveur du report de la date initiale retenue : le financement n'étant pas définitivement acquis, il fallait un temps raisonnable pour poursuivre les démarches nécessaires.

Ce report a été mis à profit pour prendre contact avec la Direction du CEFOD pour la réservation des salles.

Enfin, au cours de la même réunion, le Vice-Président a porté à la connaissance des membres du Comité d'Organisation quelques observations faites par le Ministre concernant :

1 – la liste des participants, certains noms sont retirés, d'autres sont ajoutés.

2 – il n’y a pas assez de femmes participantes, il faut ajouter quelques noms de femmes.

3 – Comment diriger les débats afin qu’on ne s’écarte pas de l’objectif attendu. Pour cela, des termes de référence pour chaque thème doivent être élaborés en précisant notamment : la situation actuelle du problème, les perspectives et les propositions possibles.

La 5^{ème} réunion a eu lieu le 12 Août 2005 à 9 h 00 et a permis de faire le point de l’état de la préparation de l’Atelier.

Enfin la 6^{ème} réunion, qui s’est tenue le samedi 13/08/05 de 11 h 30mn à 14 h00 a été consacrée à la confection de badges, chemises pour les participants. Le matériel a été acheté par le PARSET et mis à la disposition du Comité d’Organisation les 12 et 13 Août.

Déroulement des travaux.

Pendant le déroulement des travaux le Comité d’Organisation a eu à installer la logistique dans la salle qui lui a été réservée et superviser de bout en bout les travaux.

Le mardi 23/08/05, le Comité d’Organisation s’est retrouvé au bureau du Vice-Président pour réunir les éléments du rapport général, établir le tableau synoptique des actions à mener, tableau qui est annexé au rapport général de synthèse.

Ouverts le 15 août 2005 à 9 Heures dans la salle multimédia du C.E.F.O.D. (Centre d’Etudes et de Formation pour le Développement), les travaux de l’Atelier sur le thème : « les Enseignements Supérieurs Professionnels au Tchad : réalités et perspectives » ont été présidés par le Ministre d’Etat, Ministre de l’Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, le Professeur AVOCKSOUMA DJONA ATCHENEMOU.

Après une brève présentation de la cérémonie officielle d’ouverture par Mr. NGUEMADJINGAYE HOUNGOUTO, deux temps forts ont marqué l’événement. Il s’agit du mot de bienvenue du Président du Comité d’Organisation (P.C.O.) et du discours solennel d’ouverture de l’Atelier National par son Excellence Monsieur le Ministre d’Etat, Ministre de l’Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

2.2 MOT DE BIENVENUE

Excellence M. Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports,

M. le Ministre délégué auprès du Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports,

M. Les Membres du Gouvernement

Messieurs le Représentant des Organismes Internationaux ;

M. les Ambassadeurs ;

Messieurs les Directeurs Généraux ;

Chers participants et invités

Dans le cadre de l'élaboration de son document de politique, de stratégie et de plan d'action pour le développement de l'enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la formation Professionnelle, Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports nous a confié l'organisation du présent atelier qui porte sur le thème « les enseignements Supérieurs Professionnelles au Tchad : réalités et perspectives. »

Nous profitons de l'occasion pour exprimer au Ministre d'Etat de la confiance qu'il nous a accordé pour l'organisation du présent atelier.

Sept sous thèmes seront proposés à votre appréciation au cours de ses travaux. Il s'agit notamment :

- *Les Enseignements Professionnels au Tchad : Politique, stratégies et orientations*
- *Les Enseignements Professionnels au Tchad : Cadre juridique, Institutionnel et Partenariat.*
- *: Quel type de financement de financement pour quel type d'enseignement Supérieur Professionnel au Tchad ?*
- *Les Enseignements Supérieurs Professionnels au Tchad à l'épreuve des défis de la modernité.*
- *La Formation et la qualification des enseignants du supérieur face aux exigences du monde de travail : statuts et démarches.*
- *Les Enseignements Supérieurs Professionnels et les nouvelles reformes (LMD).*
- *la question de la bourse au Tchad : Enjeux, démarches et perspectives.*

Tout en vous remerciant, le comité d'organisation compte sur votre participation active afin qu'à l'issue de cet atelier sorte des recommandations pertinentes en vue d'amélioration de

notre système d'enseignement supérieur professionnelle en particulier et de tout l'enseignement supérieur en général.

Je vous remercie.

2.3 Discours d'ouverture

Prof. AVOCKSOUMA Djona Atchénémou, Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports

Excellences, Mesdames et Messieurs les Ministres,

Excellences, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des Organisations internationales

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Monsieur le Recteur,

Messieurs les Directeurs Centraux et Directeurs des Institutions universitaires ;

Mesdames et Messieurs et chers participants.

Depuis deux ans, nous avons déjà organisé deux gros ateliers dont le thème central porte sur l'organisation de notre système éducatif du supérieur. Nous avons même au cours de notre courte présence à la tête de ce département réalisé une consultation avec l'appui de la Banque Mondiale et du PNUD sur ce que devra être l'enseignement supérieur dans la décennie qui vient. Pourquoi tous ces efforts autour des ateliers ? C'est tout simplement parce que nous tenons à fonctionner dans la transparence, avec un maximum d'efficacité et en impliquant le maximum de monde. Nous souhaitons ainsi travailler dans la perspective réelle de résolution des problèmes organisationnels qui se posent à notre département.

Mesdames et Messieurs,

Le Tchad comme d'autres pays africains au sud du Sahara doit changer de paradigme en matière de développement. En effet, si au 19^{ème} siècle la croissance et le développement économiques dépendaient de l'usage de la force (extraction des matières premières, produits de rente, trafic d'esclaves...), aujourd'hui le développement économique, la création des richesses d'un pays relèvent de l'intelligence. On appelle ça ajouter de la valeur. Ajouter de la valeur à un produit devient l'essence même de toute activité économique qui s'inscrit dans la nouvelle dynamique de l'économie mondiale. Et l'intelligence est d'abord le produit de la formation. Et plus, elle est professionnelle c'est-à-dire axée sur le développement des capacités individuelles et collectives de résolution des problèmes quotidiens qui se posent à

notre société, plus elle contribue au développement réel de notre pays. Les nouveaux pays riches, les dragons d'Asie ou d'Amérique Latine tirent aujourd'hui leur supériorité de l'utilisation de leurs intelligences. Ces pays ne disposent des ressources naturelles comme les nôtres. Ils font fonctionner leur méninge. Ils créent parce qu'ils forment constamment. Des pays africains comme la Tunisie et l'Ile Maurice ne sont-ils pas sur le point d'égaliser certains pays du nord ?

Si nous voulons mettre l'accent sur le développement de la formation professionnelle, c'est parce que nous voulons prendre en compte les besoins des opérateurs économiques. Notre mission principale de doter progressivement le Tchad en cadres moyens et supérieurs en nombre suffisant, qualifiés et jouissant d'une compétence indéniable et d'une parfaite adaptabilité dans les domaines prioritaires du développement.

C'est pourquoi, la volonté politique du Gouvernement s'est affirmée par la création de plusieurs instituts universitaires publics (six pour le moment) à vocation technologique et professionnelle répartis dans les principales villes du pays. D'autres instituts ont aussi vu le jour dans le secteur privé. Cependant, tous ces instituts publics ou privés, de création récente, n'ont pas encore été évalués. On ne peut donc établir une adéquation des enseignements dispensés et les attentes des opérateurs économiques. Le moment est donc venu pour amorcer le dialogue sur notre secteur, sur sa contribution à répondre aux besoins de notre économie nationale.

La stratégie "Education Formation en liaison avec l'Emploi", réactualisée en 1998, fait de la création des filières professionnalisées du supérieur articulées avec l'emploi une priorité. La mise en commun des synergies provenant de l'Etat providence d'une part, de la croissance, de la solidité et du dynamisme de son secteur privé d'autre part, est une condition incontournable du développement du Tchad. A ce titre, la qualification, l'adaptabilité et l'expertise des produits de l'enseignement supérieur et de la force de travail en général, sont devenus, plus qu'auparavant, un enjeu majeur du décollage économique et de toute quête pour la modernité. L'enseignement supérieur tchadien doit, au préalable, identifier l'ensemble de questionnements qui permettent d'avoir une lecture intelligible sur l'état de la demande économique et sociale.

Mesdames et Messieurs,

Malgré l'absence des structures d'accueil pour faire face à la pression démographique des nouveaux bacheliers, notre système est confronté entre répondre à la demande sociale et contrôler le flux des étudiants en se fixant et en respectant des critères objectifs de leur recrutement, gage de qualité et présomption favorable de l'excellence. Le

rendement du système de l'enseignement supérieur dans le domaine des filières professionnalisées courtes est de loin fortement encourageant, comparativement aux autres ordres d'enseignement.

- Cette situation cache toutefois mal les limites de ce modèle qui tiennent pour l'essentiel à l'insuffisance du niveau des bacheliers dans les disciplines scientifiques fondamentales et aux difficiles conditions d'études et de vie des étudiants.

- De plus, il est à déplorer l'irrégularité ou l'élasticité des années académiques à cause des difficultés récurrentes de toutes sortes. En prenant en compte les grades académiques promus sur des listes d'aptitude du Conseil Africain et Malgache de l'Enseignement Supérieur, on peut estimer que la mondialisation sera en mesure d'accompagner positivement la mise en place du système Licence Maîtrise Doctorat ou LMD. Les mutations profondes, rapides et continues du travail et de l'économie au plan national, et la transformation de notre société ont replacé la question de la valorisation des ressources humaines au cœur des nouvelles politiques économiques et sociales, et de l'emploi en particulier.

Mesdames et Messieurs

Un autre enjeu d'importance capitale porte sur la raison d'être même des établissements de formation supérieure qu'ils soient publics ou privés, puisqu'il est attendu de ceux-ci qu'ils contribuent à mettre à la disposition de l'économie nationale des qualifications nécessaires pour le maintien de la compétitivité de toutes les entreprises appartenant à tous les secteurs de production. Cette compétitivité de nos entreprises vise le national, le sous-régional et l'international de façon à ce que l'économie nationale du Tchad ne soit point soustraite aux enjeux de la mondialisation et de la globalisation. Ce qui signifie que les diplômes professionnels doivent être fondés sur les besoins d'un marché du travail bien identifié (encore faudrait-il que les opérateurs économiques sachent apprécier leurs propres besoins). Les filières professionnalisées devraient donc permettre à terme une totale mobilité des étudiants et des travailleurs.

Pour chaque institut ou établissement de formation professionnelle, il est nécessaire et indispensable d'identifier, bien avant l'organisation des enseignements, les profils professionnels attendus ou présumés de façon à ce que les diplômes professionnels soient fondés sur des besoins d'un marché du travail. En agissant ainsi et de façon systématique, on pourrait mutualiser les besoins en qualification, améliorer la lisibilité immédiate et à venir des marchés du travail, élever les niveaux de qualification et favoriser la mobilité.

*Pour cela, la première étape doit porter sur l'élaboration, en collaboration avec le secteur privé et les opérateurs économiques, du **volet professionnel** (paquet d'actions visant à définir des savoirs, des savoir-faire et des savoir être, à les transmettre via un acte pédagogique et à les diffuser). La seconde étape doit porter sur l'élaboration du **volet certification** (ce qu'il y a à vérifier pour attester de la maîtrise d'un métier ou bien l'action qui permet d'attester de la maîtrise professionnelle d'un métier).*

Il nous faut donc nous fonder sur une approche commune de Professionnalisation au Tchad. Pour cela, nous devons nous diriger inéluctablement vers l'ancrage national de la compétence nationale en matière de formation du supérieur, vers un profil professionnel commun national, vers une démarche qualité, vers une méthode d'élaboration de diplômes à référentiels professionnels communs transposable à tous les niveaux et à tous les secteurs, et ce, avec des outils communs.

Nous plaillons donc pour une architecture commune de diplômes qui respecte la compétence nationale pour les contenus de formation et l'organisation des enseignements.

Mesdames, Messieurs,

Un autre enjeu est d'aligner l'enseignement supérieur sur la formation professionnelle et vice versa, consistant à établir une passerelle entre les deux types de formation. Par exemple, quelle pourrait être l'équivalence entre un diplôme délivré par un établissement professionnel et une université ? entre un établissement professionnel public et un autre privé ? Pourrait-on concevoir un office national de BTS ou de licences professionnelles ? Le baccalauréat restera-t-il la seule référence permettant l'admission dans un établissement supérieur public ou privé ?

Une bonne gouvernance des établissements de formation supérieure suppose aussi que des mécanismes d'habilitation et d'évaluation externe de ces établissements, et des programmes d'accréditation soient mis en place. La nécessité de concevoir des mécanismes de gouvernance qui permettent à la fois l'atteinte des objectifs institutionnels, la bonne utilisation des ressources, la pro-activité des dirigeants doit être au centre de nos préoccupations.

Mesdames et Messieurs

Toutes ces recettes ne peuvent prendre que si les conditions favorables sont réunies. Celles-ci ne dépendent pas que de nous, en tant que gestionnaires du département.

Pour les étudiants, leur problème principal est la bourse et son paiement régulier, et c'est aussi la bourse qui est la solution de toute chose sans laquelle aucun étudiant ne voudrait étudier. Lorsqu'un problème qui n'a pas d'autre solution que le problème lui-même,

le preneur de décision que nous sommes n'avons pas d'autres alternatives que de s'en prendre à ce problème. Ne dit-on pas dans la bible que si votre bras vous pose problème, il faut l'amputer ? Est-ce la solution que souhaitent les étudiants ?

Pour les enseignants, le problème majeur est celui de paiement régulier de leurs salaires et l'amélioration de leurs conditions de travail. Et lorsqu'un petit relâchement se fait apparaître, c'est sans pitié que la riposte se fait sentir : la grève. Et pourtant le Gouvernement fait des efforts appréciables : ouverture de plusieurs institutions de formation, augmentation du nombre des enseignants, augmentation du budget de fonctionnement et d'investissement. Et comme on le constate, le système de formation universitaire au Tchad est pris en otage par ses propres acteurs, à savoir les enseignants et les étudiants. A ce rythme infernal comment peut-on bâtir un système cohérent, efficace et de qualité ?

J'en appelle encore une fois au sens élevé de patriotisme de mes collègues enseignants chercheurs. Je sais que tout le monde a besoin de repos, mais c'est après avoir travaillé. Avec trois mois de grève sur cinq, il est légitime de se poser la question de savoir si la décision de prendre des vacances est opportune, au moment surtout où l'Université de N'Djaména risque d'enregistrer une année blanche. En choisissant d'être un enseignant, on choisit de faire des sacrifices. N'a-t-on pas l'habitude de dire que le métier de l'enseignant est certes noble, mais ingrat ?

J'en appelle encore une fois au sens de responsabilité des étudiantes et des étudiants. En toute franchise, je voudrais leur dire ceci : le combat que nous menons actuellement pour assurer des bonnes années académiques va dans le sens de leurs propres intérêts. Vos intérêts, étudiantes et étudiants consistent à être soustraits de l'ignorance, d'avoir des compétences et de participer au développement de votre pays. La bourse n'est pas un salaire, mais un subside pour vous permettre d'étudier dans les meilleures conditions possibles, en attendant bien sûr que des infrastructures sociales soient édifiées. La délocalisation prochaine de l'Université de N'Djaména va dans ce sens. Pourtant, malgré les difficultés, la bourse est versée, mais lorsque des mois passent sans étude, on ne peut plus rattraper le temps perdu.

Pour terminer, je voudrais une fois encore marquer notre profonde reconnaissance à nos fidèles partenaires qui n'ont de cesse d'apporter leur précieux concours pour le développement de notre secteur, et plus particulièrement la Banque Mondiale, à travers le projet PARSET, sans lesquels cet atelier n'aurait pu avoir lieu. Je remercie les organisateurs de cet atelier et je salue la présence des acteurs du secteur privé à cette rencontre.

Je souhaite à tous bon atelier et je vous remercie.

3 Rapport général de synthèse des travaux de l'atelier

*Ouverts le 15 août 2005 à 9 Heures dans la salle multimédia du C.E.F.O.D. (Centre d'Etude et de Formation pour le Développement), les travaux de l'Atelier sur le thème : « **les enseignements supérieurs professionnels au Tchad : réalités et perspectives** » ont été présidés par le Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, le Professeur **AVOCKSOUMA DJONA ATCHENEMOU**.*

*Après une brève présentation de la cérémonie officielle d'ouverture par Mr. **NGUEMADJINGAYE HOUNGOUTO**, deux temps forts ont marqué l'événement. Il s'agit du mot de bienvenue du Président du Comité d'Organisation (P.C.O.) et du discours solennel d'ouverture de l'Atelier National par son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.*

*Dans son allocution de bienvenue, le Président du Comité d'Organisation Monsieur **MAHAMAT BARKA**, Directeur Général de l'Institut Universitaire Polytechnique de Mongo a adressé ses vifs remerciements au Ministre d'Etat pour la confiance qu'il a accordée aux membres du comité d'organisation avant de souhaiter la bienvenue à tous les participants.*

Le Président du Comité d'Organisation, a situé le cadre de l'Atelier et présenté les sept (7) sous- thèmes soumis à l'appréciation des participants au cours de ces travaux.

Ces sous-thèmes ont porté sur:

Les Enseignements Supérieurs Professionnels au Tchad : Politique, stratégies et orientations ;

Les Enseignements Supérieurs Professionnels au Tchad : Cadre juridique, institutionnel et partenariat ;

Quel type de financement pour quel type d' Enseignement Supérieur Professionnel au Tchad ?

Enseignements Supérieurs Professionnels au Tchad à l'épreuve des défis de la modernité ;

Formation et qualification des Enseignants du Supérieur face aux exigences du monde du travail : : statuts et démarches ;

Enseignements Supérieurs Professionnels et les nouvelles réformes (L.M.D.) ;

La question de la bourse au Tchad : enjeux, démarches et perspectives.

Le Président du Comité d'Organisation a appelé les participants à apprécier les deux (2) Projets de Loi à savoir : le Projet de Loi portant Orientation du Système Educatif Tchadien et

le Projet de Loi portant Orientation Générale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle au Tchad.

Il a terminé son propos de bienvenue en soulignant qu'il compte sur l'entière disponibilité des participants afin que l'Atelier puisse dégager des recommandations pertinentes devant améliorer l'Enseignement Supérieur en général et l'Enseignement Supérieur Professionnel en particulier.

*Le deuxième orateur, en l'occurrence le Ministre d'Etat, dans son discours d'ouverture, a indiqué que depuis deux (2) ans, son département a organisé deux (2) grands ateliers dont le thème central porte sur **l'organisation du système éducatif du supérieur.***

*Il a ensuite tenu à rappeler que son département a réalisé une consultation avec l'appui de la Banque Mondiale et du PNUD sur ce que devra être l'Enseignement Supérieur dans la décennie à venir, et s'interroge **pourquoi tous ces efforts autour des ateliers** ? La réponse est celle qui consisterait à vouloir fonctionner dans la transparence, avec un maximum d'efficacité et en impliquant le maximum du monde.*

*A l'instar des autres pays africains au Sud du Sahara, le Tchad doit changer de paradigme en matière de développement. Si au 19^e siècle la croissance et le développement économique dépendaient de l'usage de la force, aujourd'hui le développement économique, la création des richesses d'un pays relèvent de **l'intelligence.***

Aussi, un autre enjeu est-il d'aligner l'Enseignement Supérieur sur la Formation Professionnelle et vice versa ? Cela consisterait à établir une passerelle entre les deux (2) types de formation. Pour étayer ce point, le Ministre a donné des exemples en se posant quelques questions, à savoir quel pourrait être l'équivalence entre un diplôme délivré par un établissement professionnel et une université ? Entre un établissement professionnel public et un autre privé ? Pourrait-on concevoir un office national de BTS ou des licences professionnelles ? Le baccalauréat restera-t-il la seule référence permettant l'admission dans un établissement supérieur public ou privé ?

Une bonne gouvernance des établissements de formation supérieure suppose que des mécanismes d'habilitation et d'évaluation externe de ces établissements, et des programmes

d'accréditation soient mis en place. La nécessité de concevoir des mécanismes de gouvernance qui permettent à la fois l'atteinte des objectifs institutionnels, la bonne utilisation des ressources, la pro-activité des dirigeants doit être au centre des préoccupations. Toutes ces recettes ne peuvent prendre que si les conditions favorables sont réunies.

*Aussi, le Ministre a-t-il fait remarquer que la volonté politique du Gouvernement s'est affirmée par la création de plusieurs instituts universitaires publics à vocation technologique et professionnelle, répartis dans les principales villes du pays. D'autres instituts ont aussi vu le jour dans le secteur privé. Cependant, tous ces instituts publics ou privés, de création récente, n'ont pas encore été évalués. On ne saurait établir une adéquation des enseignements dispensés et les attentes des opérateurs économiques. **Le moment est donc venu pour amorcer le dialogue sur le secteur, sur sa contribution à répondre aux besoins de l'économie nationale.***

Le Ministre a également parlé des défis du système éducatif. Pour chaque établissement de formation professionnelle, dit-il, il est nécessaire et indispensable d'identifier, bien avant, l'organisation des enseignements, les profils professionnels attendus ou présumés, de façon à ce que les diplômes professionnels soient fondés sur des besoins d'un marché du travail.

*Pour cela, la première étape doit porter sur l'élaboration, en collaboration avec le secteur privé et les opérateurs économiques, **du volet professionnel.** La seconde étape doit porter sur l'élaboration du **volet certification.***

Enfin, le Ministre en a appelé d'une part aux enseignants-chercheurs au sens élevé de patriotisme et d'autre part aux étudiants au sens élevé de responsabilité. Il a terminé son propos en marquant sa profonde reconnaissance à ses fidèles partenaires qui n'ont cessé d'apporter leur précieux concours pour le développement du secteur, et plus particulièrement la Banque Mondiale, à travers le projet PARSET, sans lesquels cet atelier n'aurait pu avoir lieu, aux organisateurs de cet atelier et salue la présence des acteurs du secteur privé à cette rencontre.

La séance a été suspendue pour permettre aux Ministres et aux invités de se retirer.

Le bureau de l'atelier a été mis en place sur proposition du comité d'organisation.

Il est composé comme suit :

*Président : Monsieur **YOKABDJIM MANDIGUI***

*Rapporteurs: Messieurs **NDOUBAHIDI SAMADINGAR François** et **DABOULAYE DJIMOUDJEBAYE**.*

Après son installation, le Bureau de l'Atelier (B.A.) a immédiatement procédé à l'adoption du programme de l'atelier.

*Trois interventions ont été faites lors de la première journée. Les participants ont suivi les présentations de : Monsieur **KOINA RODOUMTA**, Recteur de l'Université de Ndjaména, Madame **HELENE LAMBATIM**, Secrétaire Académique de la Faculté de Droit et Sciences Economiques et Monsieur **ABDERAMAN KOKO**, Secrétaire Exécutif du CONEFE.*

Le Recteur a fait ressortir que la création des établissements d'enseignements supérieurs en Afrique et particulièrement au Tchad est l'aboutissement du processus d'édification d'un système éducatif fondé sur les écoles créées par les missionnaires et les systèmes d'enseignement public établis par les autorités coloniales. Ce n'est qu'à partir de 1970 que les pays africains ont exprimé la nécessité de créer des Universités pour le développement.

La mission assignée à l'Université est celle de :

Former les ressources humaines qualifiées pour diriger les pays nouvellement devenus indépendants ;

Générer une recherche emprise sur le développement ;

Assurer un service communautaire.

Au Tchad, l'ordonnance N°26/PR/71 du 27/12/71 portant création et orientation de l'Université du Tchad a défini les missions principales de la jeune université :

Former les cadres supérieurs du pays en fonction de ses besoins et des nécessités de son développement social, économique, culturel et humain ;

Assurer la formation continue des personnes déjà engagées dans des activités professionnelles ;

Faire de la recherche.

Ensuite, il a présenté les principales caractéristiques du développement de l'Enseignement Supérieur Tchadien et les multiples contraintes et défis qui vont de la crise de l'enseignement supérieur au manque d'un cadre d'orientation, aux mesures d'incitation ou des mécanismes de suivi et de contrôle des différents organismes qui oeuvrent dans le domaine de l'enseignement supérieur professionnel.

Après une présentation riche en informations, il s'en suit débats.

Des questions relatives à la croissance des effectifs, au financement de l'Enseignement Supérieur, à la répartition des moyens, aux instruments institutionnels à mettre en place pour orienter le développement de l'enseignement supérieur, la faible autonomie des établissements publics d'enseignements supérieurs ont été posées et débattues.

*L'intervention de Mme **LAMBATIM HELENE** a porté sur le thème: **Enseignements Supérieurs professionnels au Tchad : Cadre juridique, institutionnel et partenariat**. Elle a fait remarquer que le cadre juridique des enseignements supérieurs au Tchad a l'apparence d'un bâtiment à étage qui n'a pas de fondation solide c'est-à-dire que la base juridique autour de laquelle les enseignements supérieurs professionnels doivent s'organiser et fonctionner n'existent pas. L'intervenante a également déploré la vétusté des textes qui régissent encore l'enseignement supérieur professionnel en l'occurrence l'ordonnance n°26 du 23 décembre 1977, le Décret 225 du 07 Août 1971 ou le Décret 32 de 1994 portant statut de l'université de N'Djaména.*

Le cadre institutionnel est bien structuré malgré l'inexistence d'un cadre juridique spécifique qui détermine les domaines d'orientation et les modalités de fonctionnement et le contrôle des structures.

Elle a souligné que le partenariat n'est pas très perceptible et que peu d'activités visibles permettent d'évaluer le niveau de partenariat entre les institutions d'enseignements supérieurs professionnels oeuvrant au Tchad, elles-mêmes et entre elles et d'autres institutions spécialisées de la place et d'ailleurs.

Les débats, après cette intervention, ont soulevés des questions pertinentes telles que : le vide juridique qui caractérise l'enseignement supérieur professionnel, le manque d'une structure de documentation des textes et documents relatifs à l'enseignement supérieur, le mauvais fonctionnement des institutions qui les empêche d'accomplir leur mission.

Les problèmes de valorisation des partenariats intra et interinstitutionnels de l'enseignement supérieur professionnel, le manque du système d'information qui bloque la circulation de l'information, etc.

*Après la pause, les participants ont suivi une présentation relative au sous-thème N°4 de l'atelier. Il s'agit des « **Enseignements Supérieurs professionnels au Tchad à l'épreuve des défis de la modernité** », thème présenté par Monsieur **ABDERAMAN KOKO**.*

Pour l'intervenant, les établissements de formation professionnelle doivent fournir un niveau de qualification qui réponde aux attentes, du fait notamment que la qualité du produit devient une préoccupation stratégique majeure de nombreuses entreprises.

Il a également parlé de la valorisation des ressources humaines par l'éducation, la formation et l'emploi figurent parmi les priorités du Gouvernement. En vue de mieux préparer les jeunes à s'insérer dans la vie active, le Gouvernement a engagé avec l'appui de ses partenaires d'importantes réformes en matière de renforcement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, de professionnalisation des filières dans l'enseignement supérieur.

*En même temps s'est développé, au niveau du privé, un enseignement supérieur professionnalisé. **Seulement les produits répondent-ils aux besoins du marché de l'emploi ?***

La réponse est nuancée, car il existe un paradoxe selon lequel les diplômés de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (E.T.F.P.) sont en chômage, alors que les entreprises sont à la recherche des qualifications.

L'exposant a relevé les défis majeurs auxquels est confronté le dispositif d'E.T.F.P. et a proposé quelques solutions pour relever ces défis :

Les défis sont : faible offre de formation, insuffisance des ressources, obsolescence et inadaptation des contenus des programmes, disparité entre genres, faible articulation entre l'enseignement secondaire, supérieur et le dispositif d'enseignement technique et de formation professionnelle, faible accès aux nouvelles technologie de l'information et de la communication (NTIC), faible employabilité des formés, faible coordination des dispositifs de formation professionnelle et faible relation entre les structures de formation et le marché du travail.

Les solutions proposées sont : augmentation des ressources, rénovation des curricula et des référentiels, adoption de la loi d'orientation du système éducation et de formation, renforcement de partenariat et de la formation en alternance, investissement massif dans les techniques de l'information et de la communication, établissement d'un cadre d'évaluation, d'orientation et de concertation.

A la suite de cette présentation, beaucoup de discussions ont été engagées : quel est l'impact réel des différentes formation professionnelle en liaison avec l'emploi sur le développement socio-économique du pays ?

Pour l'orateur la mise en place du Fonds de Solidarité à l'Emploi (F.S.E.) destiné à soutenir l'insertion socioprofessionnelle des sortants du dispositif d'enseignement supérieur professionnel est une panacée.

*La journée du 16 août 2005 a été dominée par quatre (4) présentations, assurées respectivement par Monsieur **MALLOUM Soultan**, Chef de service administratif et de la scolarité de la Faculté des Sciences Exactes et Appliquées ; Professeur **OUMAROU Bouba**, Vice-Recteur de l'enseignement de l'Université de Ngaoundéré , Monsieur **ZAKARIA Fadoul Khidir**, Vice-Recteur de l'Université de N'Djamena, et Monsieur **DANADJI Issac**, Directeur Général de l'Institut Universitaire des Techniques d'Entreprise de Moundou .*

*La premier intervenant a traité de **la formation et de qualification des enseignants du supérieur face aux exigences du monde du travail : statuts et démarches**. Il a clarifié les statuts des enseignants, des enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur professionnel, a défini les stratégies de formation continue des enseignants du supérieur, a identifié les besoins et a défini les stratégies de formation en adéquation avec le marché du travail.*

L'accent a été mis sur le contexte dans lequel a évolué le système éducatif tchadien et les exigences de l'enseignement supérieur professionnel et le partenariat avec le milieu professionnel.

Il a également fait un état de lieu des textes qui régissent les enseignants du supérieur et les difficultés que pose leur application dans les instituts nouvellement créés.

Les tendances majeures en matière de recrutement, de promotion et de la composition du corps des enseignants du supérieur ne sont pas perdues de vue.

Des questions soulevées sont relatives aux recrutements, au volume d'heures à exécuter dans l'année, à la pédagogie d'enseignement, à l'application des textes, à la recherche, à l'évaluation des enseignants et aux voies de promotion des enseignants du supérieur.

La réponse à toutes ces questions relève de la volonté politique du gouvernement.

*Le deuxième intervenant, le professeur **OUMAROU Boub**a a éclairé les participants aux systèmes L.M.D. (Licence-Master-Doctorat). Il a fait un petit rappel historique du système L.M.D., ce que l'on doit comprendre dans le système L.M.D.. Pour le Recteur, cet atelier est une excellente occasion offerte aux Universitaires de poursuivre sereinement les réflexions sur le système L.M.D. et ce n'est pas un atelier de trop pour la sous-région CEMAC.*

Le contexte général de la mondialisation s'est accompagné par la globalisation du savoir et de la connaissance. D'où l'engagement des décideurs politiques et des Recteurs de l'Afrique et de l'Océan Indien de mettre en place la réforme L.M.D. dans leurs universités.

L'objectif principal étant d'offrir une grande flexibilité dans les cursus des formations et une ouverture de l'université à son environnement socio-économique.

Cette réforme est nécessaire et sa mise en œuvre impose avant tout l'adhésion des enseignants, du personnel d'appui et des étudiants qui en seront les principaux acteurs et cibles.

Ce thème a suscité un débat houleux.

Pour les uns, même avec les anciens systèmes d'études les étudiants ont assez de problèmes, alors vouloir instaurer un nouveau système c'est rendre la tâche difficile aux étudiants et aux enseignants. Des inquiétudes pour le changement de système ont été exprimées aussi bien pour le secteur public que pour le secteur privé. Comment se fera le passage de l'ancien vers le système LMD ?

Pour les autres, le système L.M.D. est inéluctable, le délai est pris. C'est un système moins coûteux, flexible et intéressant qui résoudra certains des problèmes de l'enseignement supérieur professionnel, à savoir l'harmonisation au niveau national et international des programmes, des enseignements et des diplômes. L'A.U.F.en est un exemple. L'Institut d'Abéché fera son entrée dans le système pour l'année 2005/2006.

La réponse est que les débats puissent être menés pour répondre différents questionnements qui portent sur les contraintes de L.M.D., la disponibilité, la qualification des enseignants, etc.

*Le troisième intervenant est Monsieur **ZAKARIA Fadoul Khidir**. Son thème porte sur **La question de la bourse au Tchad : Enjeux, démarches et perspectives**.*

Pour l'intervenant, la bourse d'enseignement supérieur est une aide offerte par l'Etat, destinée à compléter celle que peut apporter la famille à son enfant et consentie comme un investissement à long terme. Cette aide ne peut, en aucun cas annuler l'obligation qu'ont les parents de s'occuper de leurs enfants, tant que ces derniers ne sont pas en mesure de subvenir à leurs propres besoins et ce, conformément aux obligations traditionnelles ou légales.

Des questions suivantes ont été soulevées :

Le principe d'octroi ou de suppression de la bourse ;

Si la bourse est maintenue :

- *Quelles sont les modalités de son octroi ?*
- *Quelle structure pour sa gestion ?*
- *les problèmes inhérents à la bourse à l'étranger.*

La problématique de la bourse au Tchad est un épineux problème qui interpelle tous les acteurs de la vie socio-économique.

*Le dernier intervenant, Mr DANADJI Issac, a traité le thème suivant : « **Quel type de financement pour quel type d'enseignement supérieur professionnel au Tchad ?** ».*

Le présentateur a :

Fait un état des lieux des types de financement actuellement utilisés dans l'enseignement supérieur professionnel au Tchad et la lumière sur les critères de répartition des subventions allouées chaque année ;

Identifié les sources potentielles de financement pour l'enseignement supérieur professionnel au Tchad, en dégagant la problématique du sujet, à savoir la situation actuelle et l'apport de la contribution ;

Dégagé des pistes et des voies possibles pour la résolution du problème en faisant ressortir les mécanismes de financement potentiel et les critères pour une répartition et une utilisation efficace des ressources.

Le financement étant essentiellement public rendant vulnérable les différentes institutions, donc sa diversification s'impose. De plus, sa répartition se fait sans critères objectifs. Le recours à une utilisation des normes dans la répartition des subventions entre institutions publiques, privées et la recherche à travers la mise en place d'un Comité de Financement de l'Enseignement Supérieur s'avère nécessaire.

Il existe des possibilités de mobilisation des ressources telles que :

Le partenariat avec le monde des affaires ;

L'utilisation de l'expertise des différentes institutions ;

La participation des étudiants au coût.

Les participants ont déploré la mauvaise répartition des subventions de l'Etat entre les différentes institutions publiques et à l'intérieur d'elles-mêmes et la marginalisation des institutions privées.

Ils ont également demandé aux Gouvernements de mettre en place un mécanisme pour la contribution des entreprises privées et des projets de développement au financement de l'enseignement supérieur professionnel.

Quoi qu'il en soit, différents arbitrages sur les coûts interpellent les autorités.

Des débats riches et fructueux sur les présentations ont permis aux participants d'identifier des pôles de problèmes qui ont fait l'objet de la constitution des sept (7) commissions.

A la fin la journée, les participants se sont inscrits sur les différentes listes de commissions ouvertes à cet effet.

La journée du 17 août a été dominée par travaux en commission.

Le 18 août 2005 à 10 heures, la restitution des travaux en commissions a démarré. Après quelques amendements de forme et de fond, les rapports ont été adoptés.

Le rapport de synthèse des travaux et les recommandations sont présentés aux participants en plénière.

Le Président du Bureau d'Atelier

Les Rapporteurs

M. YOKABDJIM MANDIGUI

Messieurs NDOUBAHIDI AMADINGAR François

DABOULAYE DJIMOUDJEBAYE

4 Motion, résolutions et recommandations

4.1 Motion de remerciements

Nous, Participants à l'Atelier National sur le thème « Les enseignements supérieurs professionnels au Tchad : réalités et perspectives », organisé du 15 au 19 août 2005 à N'Djaména, adressons nos vifs remerciements aux partenaires du développement du Tchad et plus particulièrement à la Banque Mondiale qui a rendu possible l'organisation de l'Atelier en acceptant de le financer.

Nous l'exhortons à continuer à appuyer les efforts du gouvernement dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'atelier en vue d'une réelle redynamisation des enseignements supérieurs professionnalisés dans notre pays.

Fait à N'Djaména, le 19 août 2005

Les Participants

4.2 Recommandation n°1

Nous, Participants à l'Atelier National sur le thème « Les Enseignements Supérieurs Professionnels au Tchad : Réalités et Perspectives », organisé du 15 au 19 août 2005 à N'Djaména,

- Considérant le rôle fondamental que joue les institutions d'enseignement supérieur dans la formation professionnelle pour le développement économique, social au Tchad ;

- Considérant le rôle fondamental que joue la recherche scientifique dans le développement du pays ;

- Considérant la quasi-absence du budget de recherche dans les établissements d'enseignement supérieur ;

- Considérant que l'Etat est le principal pourvoyeur de fonds dans ces institutions et la quasi-absence d'autres sources de financement dans les institutions privées d'enseignement professionnel ;

- *Considérant l'absence des critères d'allocation et de répartition du budget entre les instituts/universités et à l'intérieur des institutions (facultés et départements);*
- *Considérant la lourdeur administrative dans le décaissement des fonds (subvention du budget, subdivision en quatre tranches dans l'année, déphasage entre l'année académique et l'année civile...);*
- *Considérant que les cotisations des parents d'élèves et les ressources propres sont les seules sources de financement des établissements privés d'enseignement supérieur ;*
- *Considérant que le paiement des frais de scolarité sont tributaires de l'environnement socio-économique du pays ;*
- *Considérant l'absence des activités génératrices de revenus dans les institutions supérieures de formation professionnelle ;*
- *Considérant l'absence des exonérations explicites dans les textes organiques des établissements d'enseignement professionnel ;*
- *Considérant la faible mobilisation du Fonds National d'Appui à la Formation Professionnelle (FONAP) en direction de l'enseignement supérieur.*

Recommandons :

1. *Le renforcement du rôle de l'Etat dans le développement de l'enseignement supérieur professionnel au Tchad ;*
2. *La prise effective de la recherche scientifique et technique comme facteurs du développement ;*
3. *L'allocation du budget conséquent de recherche ;*
4. *La diversification des ressources de financement par le biais de :*
Promotion de la coopération et partenariat national et international ;
Promotion de la création des cellules de recherches appliquées et laboratoires générateurs de revenus ;
Implication des apprenants dans la prise en charge des coûts de formation.
Mise en route d'une politique financière préférentielle au profit du secteur de l'enseignement supérieur professionnel (facilité d'accès au crédit auprès des institutions financières avec faible taux d'intérêt, longue durée de remboursement, un moratoire avant la première échéance de remboursement.
5. *L'application des normes standards d'affectation des ressources budgétaires relatives aux établissements d'enseignement supérieur ;*

6. *Les équipements techniques et informatiques importés par les institutions publiques et privées d'enseignement supérieur, et utilisés exclusivement à des fins d'enseignement et/ou de recherche, à l'exclusion de toute opération commerciale, bénéficient de l'exonération des droits et taxes à l'importation.*

7. *L'effectivité de l'autonomie financière des institutions (simplification des procédures de décaissement, mise en place d'un comité budgétaire de mandatement et d'ordonnancement de crédits (Ministère de l'Enseignement Supérieur, Ministère de l'Economie et des Finances, Collège de Contrôle de Revenus Pétroliers...)) ;*

8. *L'agencement du budget des institutions de l'enseignement supérieur par rapport à l'année académique et la subdivision du budget des établissements publics d'enseignement supérieur en deux tranches ;*

9. *La subvention de l'Etat aux établissements privés d'enseignement supérieur professionnel ayant remplis les conditions d'accréditation ;*

10. *La promotion de l'expertise nationale à travers les cellules de recherches appliquées et les laboratoires générateurs de revenus et celle de formation continue.*

11. *L'alignement du budget et subvention des établissements d'enseignement supérieur professionnel sur le fonds pétrolier ;*

12. *L'utilisation par les institutions publiques d'enseignement supérieur de leurs propres fonds pour faire face aux charges urgentes (paiement des honoraires des enseignants ou salaires du personnel d'appui...).*

Fait à N'Djaména, le 19 août 2005

Les Participants

4.3 Recommandation n°2

Nous Participants à l'Atelier National sur le thème « Les enseignements supérieurs professionnels au Tchad : réalités et perspectives » organisé du 15 au 19 Août 2005 à Ndjaména :

1 – Considérant que le vide juridique créé par l'absence d'une loi d'orientation en matière d'enseignement supérieur, de recherche scientifique et de formation professionnelle

ne permet pas l'élaboration d'une politique, ainsi que des stratégies et plans d'actions cohérents et viables dans les domaines concernés ;

2 – Considérant que l'adoption et la promulgation de la loi d'orientation ne suffit pas à elle seule de régir tous les problèmes d'organisation, de fonctionnement ainsi que des activités des différents établissements d'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation professionnelle et qu'en tout état de cause les textes existants sont obsolètes, insuffisants et inadaptés ;

3 – Considérant une absence notoire d'archivage adéquat des textes législatifs et réglementaires régissant l'ensemble des institutions en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation professionnelle ;

4 – Considérant que le partenariat instauré à tous les niveaux institutionnels de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation professionnelle est un facteur important de mobilisation des ressources financières que matérielles et humaines, de renforcement des capacités de ces institutions, d'accroissement des connaissances, de solidarité agissante entre les parties prenantes,

Recommandons:

1- l'élaboration, l'adoption et la publication des textes plus adaptés à l'évolution actuelle de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation professionnelle ;

2 – la constitution d'une banque de données sur la base d'un archivage systématique des textes relatifs à l'enseignement supérieur, à la recherche scientifique et à la formation professionnelle ;

3) la redynamisation et le renforcement d'un partenariat tant aux plans interne qu'international par :

a - une concertation interministérielle permanente pour une meilleure coordination et efficacité des institutions et activités d'enseignement supérieur, de recherche scientifique et de formation professionnelle dont ils ont la charge;

b - une coopération inter-institutions nationales ;

c - l'établissement de conventions entre ces institutions d'une part, les entreprises tchadiennes et étrangères installées sur le territoire national d'autre part, qu'il s'agisse d'entreprises de dimensions internationale que nationale ou des PME et des PMI ;

d- la mise sur pied d'un réseau de coopération avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales (organismes, associations, fondations...)

e- la création d'une structure appropriée de promotion et de gestion de la coopération en matière d'enseignement, de recherche et de formation professionnelle.

Fait à Ndjaména le 19 Août 2005

Les Participants

4.4 Recommandation n °3

Nous Participants à l'Atelier National sur le thème « Les enseignements supérieurs professionnels au Tchad : réalités et perspectives » organisé du 15 au 19 Août 2005 à Ndjaména :

Considérant la disparité des programmes d'enseignement en vigueur dans les Institutions Universitaires Nationales et la nécessité, sinon l'urgence dans l'harmonisation des systèmes éducatifs ayant cours dans les Institutions Universitaires ;

Considérant le besoin pressant de faire corps à travers le phénomène de la mondialisation dans les actions d'un développement harmonieux,

Recommandons au gouvernement :

1. de prendre des mesures réglementaires en vue d'harmoniser les programmes d'enseignement dans les Institutions Universitaires dans toute leur appartenance.

2. de coordonner, avec les autres Institutions Universitaires l'action d'harmonisation des programmes d'enseignement supérieur en vue d'appliquer les réformes du système Licence-Master-Doctorat (LMD) conformément aux engagements des Chefs d'Etat et des Recteurs et Présidents des Universités de la sous région CEMAC

3. de mobiliser des moyens financiers rapides en vue de l'exécution des réformes 'LMD'.

Fait à N'Djamena, le 19 août 2005

Les Participants

4.5 Recommandation n ° 4

Nous, Participants à l'Atelier National sur le thème «les enseignements supérieurs professionnels au Tchad : réalités et perspectives» organisé du 15 au 19 août 2005 à N'Djaména ;

Considérant l'urgente nécessité de la mise en place d'un cadre législatif général du système éducatif.

Recommandons :

La mise en place d'une Commission de finalisation des lois d'orientation de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle.

Fait à N'Djaména, le 19 août 2005

Les Participants

4.6 Recommandation n ° 5

Nous, Participants à l'Atelier National sur le thème «les enseignements supérieurs professionnels au Tchad : réalités et perspectives» organisé du 15 au 19 août 2005 à N'Djaména ;

Considérant l'inapplication ou l'application partielle des textes régissant la carrière des enseignants et chercheurs.

Considérant l'attribution arbitraire des grades universitaires opérés par le Ministère de la Fonction Publique

Considérant le recrutement anarchique constaté dans les établissements publics d'Enseignement Supérieur.

Recommandons

1 – L'application effective du statut particulier des enseignants et chercheurs du supérieur.

2 – L'attribution des grades universitaires par les instances agréées notamment le CAMES ou tout autre.

3 – Le respect des procédures de recrutement à l'enseignement supérieur contenu dans les textes pertinents.

Fait à N'Djaména, le 19 août 2005

Les Participants

4.7 Recommandation n °6

Nous, participants à l'Atelier National sur le thème « Les enseignements supérieurs professionnels au Tchad : réalités et perspectives », organisé du 15 au 19 août 2005 à N'Djaména,

Considérant la disparité des programmes de formation supérieure et professionnelle au niveau nationale,

Recommandons

La mise sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle, les Institutions Supérieures Etatiques telles que l'E.N.T.P., l'E.N.A.M., le Laboratoire de Farcha, l'I.T.R.A.D....

Fait à N'Djamena, le 19 août 2005

Les Participants

4.8 Recommandation n °7

Nous, participants à l'Atelier National sur le thème « Les enseignements supérieurs professionnels au Tchad : réalités et perspectives », organisé du 15 au 19 août 2005 à N'Djaména,

Considérant l'interférence du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle et du Ministère des Finances.

Recommandons

L'effectivité de l'autonomie des Institutions de formation Supérieures Publiques pour leur permettre de répondre aux impératifs de qualité et de performance.

Fait à N'Djamena, le 19 août 2005

Les Participants

4.9 Recommandation n °8

Nous, participants à l'Atelier National sur le thème « Les enseignements supérieurs professionnels au Tchad : réalités et perspectives », organisé du 15 au 19 août 2005 à N'Djaména,

Considérant le manque des cadres compétents dans le domaine de la conservation des archives et documents,

Recommandons

La création d'une filière de formation des documentalistes et archivistes au Tchad.

Fait à N'Djaména, le 19 août 2005

Les Participants

4.10 Recommandation n °9

Nous Participants à l'Atelier National sur le thème « Les enseignements supérieurs professionnels au Tchad : réalités et perspectives » organisé du 15 au 19 Août 2005 à Ndjaména :

Considérant le coût de vie qui ne cesse d'augmenter ;

Considérant l'inexistence d'œuvres universitaires au Tchad ;

Considérant le montant de la bourse à l'étranger qui ne couvre généralement pas les charges des étudiants ;

Considérant les grèves répétitives dans les établissements publics d'enseignement supérieur dues au retard de paiement des bourses.

Recommandons au gouvernement :

1. L'attribution des bourses, à tous les niveaux, selon les critères d'excellence ;

2. L'augmentation du montant actuel de la bourse de 25 000 à 35 000FCFA au 1^{er} cycle et graduellement de 25% d'un cycle à un autre.

Fait à N'Djamena, le 19 août 2005

Les Participants

5 Discours de clôture

Par le Prof. AVOCKSOUMA Djona Atchénémou,

Ministre d'Etat, Ministre de l'Education, Nationale, de la Jeunesse et des Sports

Excellences, Mesdames et Messieurs les Ministres ;

Excellences, Messieurs les Représentants des pays amis et des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales ;

Messieurs les Recteurs ;

Messieurs les Secrétaires Généraux ;

Messieurs les Directeurs Généraux des Institutions de formation publiques ou privés ;

Messieurs les Chefs de services ;

Mesdames, Messieurs ;

En déclenchant les réflexions collectives sur la formation professionnelle du supérieur au Tchad, plusieurs questions nous interpellaient en tant que formateurs, à savoirs :

qui fait quoi ou intervient dans ce domaine crucial du développement économique de notre pays ?

les formations organisées répondent-elles aux besoins de notre économie nationale ?

les profils professionnels attendus ou présumés correspondent-ils ou sont-ils en adéquation avec les attentes des opérateurs économiques nationaux, régionaux et internationaux ?

comment vérifie t-on que toute formation qui est organisée permet d'attester de la maîtrise d'un métier ?

en fait, quelle est l'architecture du marché de travail au Tchad ?

etc.

Pour répondre à toutes ces lancinantes questions, vous aviez cru devoir les regrouper autour de sept thèmes, lesquels ont été largement débattus en commissions et en plénières. Les divers examens de ces questions ont montré que les problèmes de l'Enseignement Supérieur Professionnel constituent en effet des défis auxquels notre société qui est encore largement rurale et informelle est confrontée un début de ces millénaire et siècle. L'enseignement professionnel supérieur se trouve donc aujourd'hui devant le défi de se préparer à remplir, de

manière adéquate et systématique, sa mission dans un monde qui, à tous les niveaux, est en mutation. Il se doit de répondre aux besoins et aux exigences de cette nouvelle société de l'information et de la communication. De ce cadre de la technologie de l'information, il s'agit aujourd'hui d'identifier les principales contraintes auxquelles est confronté notre système national d'éducation du supérieur en matière de formation professionnelle.

Après avoir passé en revue toutes les questions de l'heure, vous aviez estimé que le temps est venu de remédier au vacuum ou vide organisationnel et juridique qui caractérise notre système actuel. En effet, est-il encore concevable de fonctionner sans cadre juridique et organisationnel adéquat ? La mise en place d'une commission en charge de la mise en forme de deux projets de loi portant respectivement sur le système éducatif tchadien et sur l'enseignement supérieur, la recherche scientifique et la formation professionnelle permettra de savoir où l'on va et comment s'opère le système de formation du supérieur au Tchad.

Le système national de formation supérieure ne peut être en mesure de répondre adéquatement aux besoins des opérateurs économiques que s'il est étroitement associé au développement du marché de travail dans notre pays. Les stages en entreprise, l'implication des enseignants chercheurs dans l'évaluation des entreprises, mais aussi à contrario, l'implication des acteurs économiques dans l'évaluation des institutions de formation nourrissent l'ensemble du système que nous devons mettre en place.

6 Mesdames et Messieurs

Le caractère dualiste de l'enseignement supérieur professionnel (public et privé) qui interpelle aujourd'hui les décideurs tant par sa formulation et par son contenu exige de s'interroger sur son mode de financement. Le temps est venu de faire la promotion du secteur privé de l'éducation du supérieur professionnel au Tchad. Aussi, la proposition de réforme du système d'attribution de bourses qui doit tenir compte des critères d'excellence, les subventions des institutions de formation supérieure privée, la diversification de sources de financement représentent autant des pistes qui permettront au gouvernement d'approfondir son engagement en faveur du développement économique et social au Tchad.

Il a été ainsi convenu que la réforme institutionnelle en cours dans tous les pays africains, à savoir le système LMD (Licence, Master, doctorat) sera aussi entreprise sans délai chez nous. Les volets certification, accréditation et équivalence des diplômes seront réglés dans ce

système LMD. Pour ce faire, j'en appelle à tous les responsables de l'enseignement supérieur des secteurs public et privé de mettre rapidement en œuvre les mesures et les mécanismes qui s'imposent afin d'atteindre cet ultime objectif.

La valorisation des ressources humaines par l'éducation, la formation et l'emploi figurent parmi les priorités du gouvernement. C'est pourquoi, les multiples questions soulevées à propos de la qualification et de la formation des enseignants, des volumes d'heures annuelles à effectuer, des méthodes d'enseignement, l'évaluation des enseignants, de l'application des textes interpellent le gouvernement. Et le gouvernement ne se dérobera pas devant ses responsabilités. Les résolutions et autres recommandations seront traduites dans les faits.

Mais quelles sont les propres responsabilités des autres partenaires du système éducatif du supérieur, vous enseignants chercheurs et étudiants ?

Je souhaiterais revenir sur mes propos tenus ici même il y a tout juste à peine 5 jours. Ne dit-on pas que la répétition est la mère de la pédagogie ?

J'en appelle au sens élevé de patriotisme de mes collègues enseignants chercheurs. Vous qui êtes vous-mêmes pères, mères, frères et sœurs des étudiants. Vous qui avez choisi d'apporter la lumière et la connaissance aux jeunes. Sans démagogie puisque je suis moi-même enseignant chercheur actif, je sais que tout le monde a besoin de repos, mais c'est après avoir travaillé. Avec trois mois de grève sur cinq, il est légitime de se poser la question de savoir si la décision de prendre des vacances est opportune, au moment surtout où l'Université de N'Djaména risque d'enregistrer une année blanche. Je sais que c'est un droit d'aller en vacances, mais il est des moments où le droit cède la place au devoir. En choisissant d'être un enseignant, on choisit de faire des sacrifices. N'a t'on pas l'habitude de dire que le métier de l'enseignant est certes noble, mais ingrat ?

J'en appelle encore une fois au sens de responsabilité des étudiantes et des étudiants. Je m'adresse à vous en tant qu'ancien étudiant qui a trimé comme vous, mais sans bourse et loin de mon pays, mais qui a obtenu tous mes diplômes et en toute franchise je voudrais vous dire ceci : le combat que nous menons actuellement pour assurer des bonnes années académiques va dans le sens de vos propres intérêts. Vos intérêts, étudiantes et étudiants consistent à être soustraits de l'ignorance, d'avoir des compétences et de participer au développement de

vosre pays. La licence s'obtient au bout de trois ans et non cinq ou sept ans comme ici à l'Université de N'Djaména.

Regardez un peu plus loin que votre nez et posez-vous la question de savoir des années élastiques vous conviennent vraiment. Lorsque des mois passent sans étude, on ne peut plus rattraper le temps perdu. Je dis et répète que la bourse n'est pas un salaire, mais un subside pour vous permettre d'étudier dans les meilleures conditions possibles, en attendant bien sûr que des infrastructures sociales soient édifiées. La délocalisation prochaine de l'Université de N'Djaména sur son site définitif de Toukra, la construction des campus universitaires dignes de ce nom, la multiplication des nouveaux instituts et universités, l'augmentation du nombre d'enseignants, l'augmentation du budget consacré au développement de l'enseignement supérieur vont dans ce sens, c'est-à-dire dans le sens de l'amélioration des conditions de vie et d'étude à l'enseignement supérieur.

Pour finir mes propos, je tiens encore une fois de remercier la Banque Mondiale qui a rendu possible cet important atelier. Je remercie également le comité d'organisation et tous les participants qui ont travaillé sans relâche au cours de cette semaine.

Sur ce, je déclare clos l'atelier national sur les enseignements supérieurs professionnels au Tchad. Je vous remercie.

7 Tableau synoptique des action à mener

Objectifs	Actions	Indicateurs	Responsables	Chronogramme	Coût	Résultats attendus
Sur le plan Institutionnel						
1- Comblent le vide juridique en matière d'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle	- Elaboration des Lois d'Orientation : a) sur le système éducatif ; b) sur l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et la Formation Professionnelle.		MENJS	2-3 mois		Lois adoptées
2- mettre en place un système adéquat d'archivages des textes réglementaire de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle ; - former des documentalistes qualifiés ; - combler le vides en données statistiques.	- création de filière professionnelle en archivages, documentation et conservation. - créer un service central des archives et des statistiques au ministère de l'Enseignement Supérieur, de Recherche Scientifique et de Formation Professionnelle ; -	Arrêtés pris	NJSMENJS	2-3 mois		Filières créées Service fonctionnel
3- Instaure un partenariat entre a) Institutions de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle ; b) Institutions de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle et Monde du travail, Institutions publiques, ONG et Projets de développement	- Mise en place d'une convention entre Institutions permettant la mobilité des enseignants, des étudiants et mise en commun des projets de recherche ; - Prendre des textes pour l'implication du monde de travail dans l'acceptation de stagiaires ; - Instaure un organe de concertation permanent entre les institutions.	Signature de la Convention Système d'équivalence inter institution Pôles de recherche Convention de stage	MENJS	3 mois		Collaboration inter-institution Projets de recherche communs
4- Rendre unique la tutelle de toutes les Institutions d'enseignement	- mise sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche		MENJS	12 mois		Décret pris

supérieur et de la recherche et de la formation professionnelle	scientifique et de la formation professionnelle les diverses institutions étatiques (ENAM, ITRAD, ENTP, Laboratoire de Farcha, etc.).					
Sur le plan financier						
1- Ré dynamiser le secteur de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation professionnelle	- allocation des budgets conséquents à l'Enseignement Supérieur professionnel et la Recherche Scientifique et Technologique.	Niveau budgets	MENJS	3 mois		Performan ce accrue
2- rendre flexibles les décaissements de fonds en adéquation avec l'année académique	- semestrialisation de l'année académique ; - Réduire les tranches à deux : premier versement le 1 ^{er} septembre et 2 ^{ème} versement le 1 ^{er} mars - simplifier les procédures par la création d'un Comité budgétaire de mandatement et d'ordonnancement ; - rendre effective l'autonomie financière des Institutions en affectant dans les institutions un contrôleur financier en plus de l'agent comptable		MENJS / MF	6 mois		Effectivité de la réforme Arrêté pris
3- Instaurer un mécanisme de répartition des fonds entre les Institutions et la recherche	- créer un Comité de Financement de l'Enseignement Supérieur qui doit élaborer des normes pour la répartition des revenus;	Normes appliquées	MENJS	3 mois		Arrêté pris
4- Créer un cadre permettant la diversification des sources de financement	- créer des cellules de recherches et des laboratoires ; - développer la formation continue ; - promouvoir le partenariat et la coopération nationale et internationale ; - mettre en place une politique financière préférentielle au profit de l'Enseignement Supérieur professionnel.	Nombre de cellules et laboratoires créés Recettes propres rapportées	MENJS et Différentes Institutions	6-12 mois		Décret, arrêtés et décisions
5- Favoriser l'équipement des Institutions de l'Enseignement Supérieur Professionnel	- acquisition des équipements didactiques et des matériels pour les nouvelles institutions ; - rendre explicite les exonérations des équipements techniques et matériels didactiques des Institutions dans les textes	Matériels et équipements achetés	MENJS	6 mois		Moyens financiers Décret pris

	statutaires					
Sur le plan académique						
1- Prendre des mesures réglementaires en vue d'harmoniser les programmes d'enseignement	- créer une cellule de coordination et d'harmonisation des programmes		MENJS	1 mois		Arrêté pris
2- Rendre effective les Réformes LMD	- Créer un point focal au Ministère ; - mettre en place dans chaque Institution une cellule LMD ; - mobiliser les ressources.	Système LMD appliqué	MENJS	1 mois		Arrêté pris
Sur le plan de gestion de la carrière des enseignants						
1- Appliquer le Décret 737/PR/93 portant statut des enseignants du supérieur et des chercheurs	- Promulguer les Décrets et Arrêtés d'applications ; - Respecter les dispositions réglementaires concernant les recrutements dans l'Enseignement supérieur.		MENJS	6 mois		Décret et arrêté
Sur le plan des œuvres sociales						
1- réviser les critères d'attribution des bourses	- Créer un Comité de révision des critères d'attribution des bourses sur la base des recommandations de l'atelier ; - décentralisation de la gestion des bourses au niveau des Institutions.	Promotion de l'excellence et accroissement des performances de Institutions	MENJS/M F/MSGG	3 mois		Décret et arrêté

8 ANNEXE

8.1 Annexe 1 : Arrêté portant création du comité d'organisation de l'atelier

<p style="text-align: center;">REPUBLIQUE DU TCHAD ----- PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE ----- PRIMATURE ----- MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ----- SECRETARIAT GENERAL</p> <p style="text-align: center;">Unité – Travail – Progrès</p> <p style="text-align: center;">ARRETE N° <u>123</u>/MESRSFP/SG/05 Portant organisation de l'Atelier National sur <i>Les Enseignements Supérieurs professionnels au Tchad</i></p> <p style="text-align: center;">LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE</p> <p>(/u la Constitution ; (/u le Décret n° 054/2005 03/02/05 , portant nomination du Premier Ministre Chef du Gouvernement ; (/u le Décret n°55/PR/PM/05 du 03/02/ portant nomination des membres du Gouvernement ; (/u le Décret n°331/PR/MESRSFP/2003 du 26/07/2002 portant structure générale du gouvernement et attributions de ses membres ; (/u le Décret 462/PR/MESRSFP/02 du 11/11/02, portant organigramme du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle ; (/u le Décret n° 190/PR/MESRSFP/2004 du 05/05/2004, portant nomination aux postes de responsabilité au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle ; (/u les nécessités de service.</p> <p style="text-align: center;">ARRETE</p>	<p>Article 1 : Dans le cadre de son « Document de Politique, Stratégies et Plan d'Actions pour le Développement de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle », le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle organise un Atelier National sur le thème : « Les Enseignements Supérieurs professionnels au Tchad : réalités et perspectives », du 25 au 29 juillet 2005 au CEFOD.</p> <p>Article 2: Cet Atelier a pour objectifs de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaborer un cadre normatif qui établit le rôle du MESRSFP, celui des Universités et Instituts universitaires et les relations entre eux ; - discuter du renforcement de la capacité de gestion du MESRSFP pour réglementer et contrôler le système ; - mettre en place un cadre institutionnel pour l'habilitation et l'évaluation externe des institutions et les programmes d'accréditation ; - discuter des critères objectifs dans la « distribution » des subventions aux institutions ; - approfondir l'analyse relative (i) aux questions d'efficacité (mouvements d'étudiants, taux de répétitions, rapports étudiants/diplômés, coûts unitaires) (ii) au budget et au financement (en termes de composition , d'évolution en liaison avec les nouveaux mécanismes de répartition des ressources) ; - définir une politique de bourses : les critères d'allocation (durée, performance des études ,statut socio-économique de l'étudiant, type de filière/carrière choisie en fonction des besoins du pays) ; - définir la qualité du corps enseignant : formation des enseignants, accréditation(mécanisme de compétence), cadre des statuts et des carrières entre enseignants chercheurs et enseignants des instituts de formation professionnelle ; - valider le projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur; - s'approprier les nouvelles réformes LMD. 														
<p>Article 3 : Le Comité d'Organisation de l'Atelier est composé comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Le Directeur Général de l'Institut Universitaire Polytechnique de Mongo : Président ; 2- Le Recteur de l'Université de N'djaména : 1^{er} Vice-Président ; 3- La Directrice de la Formation Professionnelle : 2^{ème} Vice-Président ; 4- Le Directeur Général de l'Institut Universitaire des Sciences Agronomiques et de l'Environnement de Sarh : 1^{er} Rapporteur ; 5- Le Directeur des Etudes de l'ENAM : 2^{ème} Rapporteur ; 6- Le Directeur Général de l'Institut Universitaires des Techniques d'Entreprise de Moundou : membre ; 7- Le Directeur Général de l'HCCHad : membre <p>Article 4 : Prennent part à cet Atelier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les responsables des institutions publiques d'enseignement supérieur ; - Les responsables des institutions privées d'enseignement supérieur ; - Les personnes Ressources ; - Les partenaires au développement ; - Les représentants des industries, entreprises et sociétés ; - Les représentants des syndicats ; <p>dont la liste est jointe en annexe du présent arrêté.</p> <p>Article 5 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.</p> <p style="text-align: center;">Fait à N'Djaména, le 24 JUILLET 2005</p> <p>AMPLIATIONS</p> <table border="0"> <tr><td>MESRSFP</td><td>2</td></tr> <tr><td>SG/MESRSFP 2</td><td>2</td></tr> <tr><td>SCG</td><td>2</td></tr> <tr><td>DGB</td><td>2</td></tr> <tr><td>DCFE</td><td>2</td></tr> <tr><td>ARCHIVES</td><td>2</td></tr> <tr><td>DIVERS</td><td>2</td></tr> </table> <p style="text-align: center;">Prof. AYOCK SOUMA DJONA ATCHENEMOU</p>	MESRSFP	2	SG/MESRSFP 2	2	SCG	2	DGB	2	DCFE	2	ARCHIVES	2	DIVERS	2	<p style="text-align: center;">2</p>
MESRSFP	2														
SG/MESRSFP 2	2														
SCG	2														
DGB	2														
DCFE	2														
ARCHIVES	2														
DIVERS	2														

8.2 Annexe 2 : Lettre d'invitation et terme de référence des intervenants

A M. Koïna Rodoumta
Recteur de l'Université de N'Djaména

Dans le cadre du « document de politique, stratégie et plan d'actions pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation professionnelle », le Ministère organise un atelier national sur le thème : « Les enseignements supérieurs professionnels au Tchad : réalités et perspectives » du 15 au 20 août 2005 au CEFOD à N'Djaména. Cet atelier dont les objectifs sont décrits dans l'arrêté n°123/MESRSFP/SG/05 couvre sept (7) thèmes animés par des intervenants nationaux et extérieurs.

*A cet effet, vous êtes retenus pour animer le thème : **Enseignements Professionnels au Tchad : Politique, stratégies et orientations**. L'objectif de votre exposé est de présenter la vision des enseignements supérieurs professionnels au Tchad à travers la politique, les stratégies et la loi d'orientation aux fins de leur adoption en dégagant la problématique du sujet à savoir :*

- la situation actuelle ;*
- l'apport de la contribution ;*
- les voies possibles pour la résolution du problème.*

Comptant sur votre disponibilité, je vous prie d'agréer mes salutations les meilleures.

**Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la
Recherche Scientifique et de la Formation
Professionnelle**

Pr. AVOCKSOUMA DJONA ATCHENEMOU

A M. Hélène Lambatim
Secrétaire Académique à la FDSE de
l'Université de N'Djaména

Dans le cadre du « document de politique, stratégie et plan d'actions pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation professionnelle », le Ministère organise un atelier national sur le thème : « Les enseignements supérieurs professionnels au Tchad : réalités et perspectives » du 15 au 20 août 2005 au CEFOD à N'Djaména. Cet atelier dont les objectifs sont décrits dans l'arrêté n°123/MESRSFP/SG/05 couvre sept (7) thèmes animés par des intervenants nationaux et extérieurs.

*A cet effet, vous êtes retenus pour animer le thème : **Enseignements Professionnels au Tchad : Cadre juridique, Institutionnel et Partenariat**. L'objectif de votre exposé est de situer le cadre juridique, institutionnel des enseignements supérieurs professionnels public et privé et de définir les types de relations avec la tutelle et entre les différentes institutions de l'enseignement supérieur professionnel au Tchad en dégagant la problématique du sujet à savoir :*

- la situation actuelle ;*
- l'apport de la contribution ;*
- les voies possibles pour la résolution du problème.*

Comptant sur votre disponibilité, je vous prie d'agréer mes salutations les meilleures.

*Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la
Recherche Scientifique et de la Formation
Professionnelle*

Pr. AVOCKSOUMA DJONA ATCHENEMOU

*A M. Manassé Nguealbaye
Consultant*

Dans le cadre du « document de politique, stratégie et plan d'actions pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation professionnelle », le Ministère organise un atelier national sur le thème : « Les enseignements supérieurs professionnels au Tchad : réalités et perspectives » du 15 au 20 août 2005 au CEFOD à N'Djaména. Cet atelier dont les objectifs sont décrits dans l'arrêté n°123/MESRSFP/SG/05 couvre sept (7) thèmes animés par des intervenants nationaux et extérieurs.

*A cet effet, vous êtes retenus pour animer le thème : **Quel type de financement de financement pour quel type d'enseignement Supérieur Professionnel au Tchad ?** L'objectif de votre exposé est :*

- de faire la lumière sur les types de financement possibles, des critères de répartition des subventions allouées chaque année ;

- d'identifier les sources potentielles de financement pour l'enseignement supérieur professionnel au Tchad en dégagant la problématique du sujet à savoir :

- la situation actuelle ;

- l'apport de la contribution ;

- les voies possibles pour la résolution du problème.

Comptant sur votre disponibilité, je vous prie d'agréer mes salutations les meilleures.

*Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la
Recherche Scientifique et de la Formation
Professionnelle*

Pr. AVOCKSOUMA DJONA ATCHENEMOU

A M. Abderaman KOKO

Coordinateur du CONEFE ou son représentant

Dans le cadre du « document de politique, stratégie et plan d'actions pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation professionnelle », le Ministère organise un atelier national sur le thème : « Les enseignements supérieurs professionnels au Tchad : réalités et perspectives » du 15 au 20 août 2005 au CEFOD à N'Djaména. Cet atelier dont les objectifs sont décrits dans l'arrêté n°123/MESRSFP/SG/05 couvre sept (7) thèmes animés par des intervenants nationaux et extérieurs.

*A cet effet, vous êtes retenus pour animer le thème : **Enseignements Supérieurs Professionnels au Tchad à l'épreuve des défis de la modernité**. L'objectif de votre exposé est de dégager clairement la problématique du sujet en :*

- en cernant les différents types de défis auxquels l'enseignement supérieur professionnel au Tchad est confronté ;*
- en proposant des solutions adéquates et appropriées relatives aux défis de l'heure.*

Comptant sur votre disponibilité, je vous prie d'agréer mes salutations les meilleures.

*Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la
Recherche Scientifique et de la Formation
Professionnelle*

Pr. AVOCKSOUMA DJONA ATCHENEMOU

A M. Malloum Soutan
Président du SYNECS

Dans le cadre du « document de politique, stratégie et plan d'actions pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation professionnelle », le Ministère organise un atelier national sur le thème : « Les enseignements supérieurs professionnels au Tchad : réalités et perspectives » du 15 au 20 août 2005 au CEFOD à N'Djaména. Cet atelier dont les objectifs sont décrits dans l'arrêté n°123/MESRSFP/SG/05 couvre sept (7) thèmes animés par des intervenants nationaux et extérieurs.

*A cet effet, vous êtes retenus pour animer le thème : **Formation et qualification des enseignants du supérieur face aux exigences du monde de travail : statuts et démarches.** L'objectif de votre exposé est de dégager clairement la problématique du sujet à savoir :*

- clarifier les statuts des enseignants, des enseignants chercheurs de l'enseignement supérieur et des enseignants de l'enseignement professionnel ;*
- définir des stratégies de formation continue des enseignants du supérieur ;*
- identifier les besoins et de définir les stratégies de formation en adéquation avec le marché du travail.*

Comptant sur votre disponibilité, je vous prie d'agréer mes salutations les meilleures.

*Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la
Recherche Scientifique et de la Formation
Professionnelle*

Pr. AVOCKSOUMA DJONA ATCHENEMOU

A M. le Pr. Oumarou Boub
Vice Recteur de l'Université de N'Gaoundéré
Chargé de l'Enseignement

Dans le cadre du « document de politique, stratégie et plan d'actions pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation professionnelle », le Ministère organise un atelier national sur le thème : « Les enseignements supérieurs professionnels au Tchad : réalités et perspectives » du 15 au 20 août 2005 au CEFOD à N'Djaména. Cet atelier dont les objectifs sont décrits dans l'arrêté n°123/MESRSFP/SG/05 couvre sept (7) thèmes animés par des intervenants nationaux et extérieurs.

*A cet effet, vous êtes retenus pour animer le thème : **Enseignements Supérieurs Professionnels et les nouvelles reformes (LMD)**. L'objectif de votre exposé est :*

- de présenter les nouvelles reformes en cours en matière d'enseignement supérieur ;*
- de proposer quelques pistes de réflexions sur les pertinences de ces reforme.*
- de présenter les mécanismes de mise en place de ces reformes.*

Comptant sur votre disponibilité, je vous prie d'agréer mes salutations les meilleures.

*Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la
Recherche Scientifique et de la Formation
Professionnelle*

Pr. AVOCKSOUMA DJONA ATCHENEMOU

A M. Zakaria Fadoul Khidir
Vice Recteur de l'Université de N'Djaména

Dans le cadre du « document de politique, stratégie et plan d'actions pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation professionnelle », le Ministère organise un atelier national sur le thème : « Les enseignements supérieurs professionnels au Tchad : réalités et perspectives » du 15 au 20 août 2005 au CEFOD à N'Djaména. Cet atelier dont les objectifs sont décrits dans l'arrêté n°123/MESRSFP/SG/05 couvre sept (7) thèmes animés par des intervenants nationaux et extérieurs.

*A cet effet, vous êtes retenus pour animer le thème : **la question de la bourse au Tchad : Enjeux, démarches et perspectives.** L'objectif de votre exposé est :*

- de faire l'état des lieux de la question de la bourse au Tchad ;*
- de proposer des critères d'allocation en tenant compte des paramètres socio-économiques*
- de mettre en relief la nécessité de reforme la question de la bourse au Tchad ;*
- de proposer des pistes de réflexion et d'orientation pour la gestion de la bourse au Tchad.*

Comptant sur votre disponibilité, je vous prie d'agréer mes salutations les meilleures.

*Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la
Recherche Scientifique et de la Formation
Professionnelle*

Pr. AVOCKSOUMA DJONA ATCHENEMOU

8.3 Annexe 3 : Les Thèmes de l'atelier

8.3.1 Enseignements supérieurs professionnels au Tchad : Politique, stratégies et orientations

Par Koina Rodoumta, Recteur de l'université de N'djamena

I-Introduction

La création des établissements d'enseignement supérieur en Afrique est l'aboutissement du processus d'édification d'un système éducatif fondé sur les écoles créées par les missionnaires et les systèmes d'enseignement public établis par les autorités coloniales. Elle a été retardée initialement par les puissances coloniales, qui ne voyaient guère l'utilité de fournir un enseignement supérieur aux étudiants locaux. Ce n'est qu'en 1970, bien après l'indépendance, que les pays africains ont clairement exprimé la nécessité de créer des universités pour le développement.

LE TCHAD CREA LE 27 DECEMBRE 1971 SON UNIVERSITE, DENOMMEE UNIVERSITE DU TCHAD. Comme la plupart des universités africaines de sa génération (celle des Etats Africains des indépendances des années 1960), l'université du Tchad devait répondre elle-aussi à la mission assignée par l'U.N.E.S.C.O. et la Commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies en 1962. Il s'agissait pour les vingt (20) années à venir de :

- former les ressources humaines qualifiées pour diriger les pays nouvellement devenus indépendants ;
- générer une recherche en prise sur le développement ;
- assurer un service communautaire.

L'ordonnance N°26/PR/71 du 27/12/71 portant création et orientation de l'université du Tchad a défini les missions principales de la jeune université :

- Former les cadres supérieurs du pays en fonction de ses besoins et des nécessités de son développement social, économique culturel, humain ;

- Assurer la formation continue des personnes déjà engagées dans des activités professionnelles ;
- Faire de la recherche.

Seul établissement d'enseignement supérieur de ce type au Tchad, l'Université du Tchad a absorbé chaque année la majorité des bacheliers ; une faible proportion bénéficiant des bourses pour des études supérieures qui ne pouvaient être assurées sur place.

Cette université a formé des diplômés qui, dans la quasi totalité, ont été recrutés par la Fonction Publique et dans les entreprises publiques et privées.

Dans l'optique d'une décentralisation de l'Enseignement supérieur, l'Université du Tchad sera rebaptisée en 1994, Université de N'djamena .

Le Décret N°032/PR/MENCJS/94 portant statut de l'Université de N'djamena repris les missions assignées à l' l'Université de N'djamena tout en le complétant. Désormais les missions essentielles de l' l'Université de N'djamena sont :

La formation initiale et continue ;

La formation à la recherche ;

La recherche scientifique et technologique ainsi que la valorisation des résultats;

La diffusion de la culture et de l'information scientifique.

Le décret n°32 ci haut cité apporte quelques inflexions : la promotion de la liaison entre la formation et le milieu socioprofessionnel ainsi que la recherche de la collaboration internationale susceptible de contribuer à l'avancement de la connaissance tant sur le plan de la formation que celui de la recherche.

Aujourd'hui, on peut affirmer que l'université tchadienne , à l'instar des autres de sa génération, s'est acquittée de sa première tâche post coloniale : la fonction publique est même saturée.

II-Les principes d'une politique d'enseignement supérieur professionnel

En Août 1992 a été élaboré le Programme National pour l'Education, la Formation et l'Emploi (EFE) dont les objectifs en matière d'enseignement et de recherche sont les suivants :

Un accroissement modéré des effectifs de l'enseignement supérieur ;

La dynamique de l'évolution des effectifs devrait observer une tendance à la hausse dans les établissements à caractère scientifique et technologique alors que les effectifs des filières économiques, juridiques et littéraires devraient décroître ;

Dans la mission de l'université, une articulation étroite entre la formation et le monde du travail devrait être recherchée en vue d'acquérir un savoir-faire qui débouche sur l'emploi et l'auto-emploi ;

C'est dans ce cadre qu'ont pris naissance les orientations de professionnalisation des filières de l'Université de N'Djaména commencées timidement en 1990 et le boom de création d'établissements publics à partir de 1997, puis l'émergence des établissements privés d'enseignement supérieur. Pour développer ce nouveau type d'enseignement supérieur un certain nombre de dispositions doivent être prises, notamment celles relatives :

- À la nécessité d'une visibilité nationale des formations professionnelles en cours dans le pays, dans le sens de la démocratisation ;
- aux modes de créations des formations, dans le sens de la gouvernance ;
- au contrôle de la qualification des personnels d'encadrement ;
- à l'élaboration des programmes de formation ;
- aux diplômes ou sanctions des formations;
- Au suivi des diplômés dans la vie active.

C'est ce nouveau type de formation qui peut contribuer à sensibiliser la "prochaine génération" sur « les principes, valeurs et normes de comportement professionnel » dans le domaine politique, social et économique. En d'autres termes, aux objectifs et stratégies déjà définis s'ajoutent de nouveaux comme ci-après:

- Établir des relations solides dans le monde des entreprises et du travail ;
- Suivre la qualité et l'exécution des programmes ;
- Veiller à l'adaptabilité des technologies utilisées dans la formation ;
- Développer la recherche appliquée ;
- Veiller à une documentation de qualité.

III- CONTRAINTES ET DEFIS

L'ENSEIGNEMENT supérieur revêt la plus haute importance pour le développement économique et social. C'est aux établissements d'enseignement supérieur qu'il incombe en premier lieu d'inculquer aux étudiants les connaissances et compétences de haut niveau qui leur permettront d'occuper les postes de responsabilité dans la fonction

publique, les entreprises et les professions libérales. Ces établissements font progresser le savoir grâce à la recherche, servent de relais pour le transfert, l'adaptation et la diffusion des connaissances, et viennent en aide à l'Etat et aux entreprises par leurs avis et services consultatifs.

Les établissements d'enseignement supérieur jouent également un rôle social important en forgeant l'identité nationale et en offrant un cadre à la conduite de débats entre les représentants de divers courants d'opinion.

Il existe une corrélation entre le développement de l'enseignement supérieur et le développement économique et social : les taux d'inscription dans l'enseignement supérieur atteignent en moyenne 51% dans les pays de l'OCDE contre 6% dans les pays en voie de développement.

III.1 L'enseignement supérieur en crise

Malgré la nécessité évidente d'investir dans l'enseignement supérieur pour assurer la croissance économique et le développement social, le secteur de l'enseignement supérieur est en crise.

Dans tous les pays, **l'enseignement supérieur est fortement tributaire des fonds publics.**

A une époque où les contraintes budgétaires se font largement sentir le défi à affronter est de :

- maintenir ou améliorer la qualité de l'enseignement supérieur alors que les budgets de l'éducation (en particulier les dépenses par étudiant) diminuent.

Dans tous les pays en voie de développement la crise est plus aiguë, à la fois parce que les ajustements budgétaires y ont été plus rudes et parce qu'il y a été difficile de résister aux pressions en faveur de l'effectifs des étudiants, compte tenue de la faiblesse relative du taux d'inscription. Les établissements d'enseignement supérieur fonctionnent dans des conditions difficiles :

- étudiants trop nombreux ;
- détérioration des locaux et installations ;
- manque des ressources pour les dépenses autres que le traitement des salaires (par exemple, manuels, matériel d'enseignement, produits de laboratoire et entretien).

Dans nombre de pays en voie de développement, l'enseignement supérieur se caractérise par :

- de faibles ratios étudiants/enseignants ;

- la sous utilisation des installations (les BU ferment généralement tôt le soir et les week-end) ;
- des programmes faisant double emploi ;
- des taux élevés d'abandon et de redoublement ;
- le manque d'efficacité externe (chômage des diplômés et déclin de la recherche) ;
- la place excessive qu'occupe dans le budget les dépenses non éducatives (subventions à l'hébergement et aux repas des étudiants ainsi que d'autres services sociaux).

Ainsi plus de 50% du budget total de l'enseignement supérieur est affecté à des subventions non afférentes aux études. Ces subventions massives aux étudiants des établissements publics d'enseignement supérieur constituent non seulement un investissement inefficace sur le plan éducatif, mais une dépense sociale régressive.

En dépit des impitoyables contraintes budgétaires auxquelles font face la plupart des pays en voie de développement, peu d'entre eux ont fait de progrès notable sur la voie d'une réforme de l'enseignement supérieur.

III.2 STRATEGIES DE REFORME

Face aux difficultés économiques actuelles, il y'a peu de chance que le secteur public augmente sensiblement les fonds qu'il accorde à l'enseignement supérieur au cours de la présente décennie. Cependant, dans beaucoup de pays, pour des raisons tant politiques que sociales, le gouvernement poursuit des politiques expansionnistes visant à répondre à la demande de l'enseignement supérieur et cela, le plus souvent, sans tenir compte des ressources disponibles, des critères de qualité et des exigences du marché du travail.

S'ils n'entreprennent pas de reformes afin d'améliorer les résultats de l'enseignement supérieur, de nombreux pays se condamnent à aborder le XXIe siècle insuffisamment préparés pour tenir leur rang face à l'économie mondiale, dont la croissance dépendra de plus en plus des connaissances techniques et scientifiques. Néanmoins, l'activisme étudiant et la faiblesse des pouvoirs publics empêchent beaucoup de pays d'adopter des reformes d'une importance vitale.

Après l'analyse de la profondeur de la crise de l'enseignement supérieur en particulier dans le secteur public on peut dégager quatre pistes susceptibles d'aider les pays en voie de développement à améliorer l'efficacité, la qualité et l'équité dans l'enseignement supérieur sans un accroissement des dépenses publiques, à savoir :

- *Favoriser une plus grande différenciation des établissements, notamment le développement d'établissements privés ;*
- *Encourager les établissements publics à diversifier leurs sources de financement, notamment en faisant partager les coûts aux étudiants et en liant étroitement et en liant étroitement le financement public au résultat ;*
- *Redéfinir le rôle de l'Etat dans l'enseignement supérieur ;*
- *Lancer des politiques visant explicitement à accorder la priorité à la qualité et à l'équité.*

Ces reformes ne seront faciles dans aucun pays.

A- Différenciation de missions selon les établissements

L'université traditionnelle avec une structure de programmes à échelon unique s'est révélée coûteuse, inadaptée, trop rigide ;il faut :

- développer les établissements non universitaires(instituts polytechniques, instituts professionnels et techniques à cycle court, établissements post-secondaires locaux, les programmes de téléenseignement et d'enseignements ouverts) Les établissements non universitaires qui ont le mieux rempli leur mission sont ceux offrant une formation qui répond avec souplesse aux besoins du marché de travail et qui est reliée aux programmes universitaires par des mécanismes de transfert appropriés, comme les systèmes d'unités de valeur et de crédits.
- encourager les établissements privés qui peuvent aider à satisfaire la demande croissante d'enseignement supérieur et mieux adapter cet enseignement aux nouveaux besoins du marché du travail.

Cependant, pour encourager un secteur privé viable dans l'enseignement supérieur, il faut des politiques et un cadre législatif qui comprennent des mécanismes d'habilitation de suivi et d'évaluation.

B- Diversification du financement des établissements et introduction des mesures d'incitation

Les établissements publics continueront à former la majorité des étudiants , même si le rôle du privé se renforce. L'expérience montre que, pour accroître la qualité et l'efficacité des établissements publics, les gouvernements doivent procéder à des réformes radicales du financement visant à :

- 1) encourager une mobilisation accrue des fonds privés au bénéfice de l'enseignement supérieur (droits d'inscription des étudiants, élimination des subventions non afférentes aux études, le gouvernement peut autoriser les établissements publics à fixer eux-mêmes les montants des droits d'inscription et autres droits sans ingérence extérieure ; mener des activités productrices de revenus : cours de brève durée, recherche sous contrat pour l'industrie et les services consultatifs ;
- 2) aider les étudiants qualifiés dont les familles n'ont pas un revenu suffisant pour assumer le coût de leurs études supérieures (mettre en place un programme de prêt aux étudiants et accroître le nombre de bénéficiaires ; subventions aux étudiants sans ressources)
- 3) favoriser des modes efficaces de répartition et d'utilisation des fonds publics entre les établissements et à l'intérieur de ceux-ci. (la répartition des fonds publics entre établissements sur la base de négociations sur leurs budgets respectifs ne les incite pas à améliorer l'efficacité de leur fonctionnement ni la qualité de l'enseignement. Il faut mettre en place d'autres mécanismes liant le financement à des critères de performance (par exemple en fonction du nombre d'étudiants qu'ils attirent.

C- Redéfinition le rôle de l'Etat

Les réformes décrites ci-dessus supposent une mutation profonde de la relation entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur dans de nombreux pays. Pour la plupart d'entre eux, elles impliquent une extension considérable du secteur privé dans l'enseignement supérieur. Il n'en reste pas moins que la poursuite de l'aide publique à l'enseignement supérieur se justifie pour des raisons économiques manifestes :

- 1- Les investissements dans l'enseignement supérieur ont d'importants effets externes positifs pour le développement économique, comme les retombées à long terme de la

recherche fondamentale et le transfert de technologie ; étant entendu que ces avantages n'apparaissent pas au niveau individuel, l'investissement privé dans l'enseignement supérieur ne se traduit pas, sur le plan social par des bénéfices aussi élevés qu'on pourrait le souhaiter.

2-En raison des imperfections des marchés des capitaux, la possibilité d'emprunter afin de poursuivre les études est limitée, ce qui réduit, en particulier, l'accès à l'enseignement supérieur de groupes d'individus qualifiés sur le plan académique mais économiquement défavorisés.

Dans la plupart des pays en développement, cependant, l'intervention de l'Etat dans l'enseignement supérieur est allée bien plus loin qu'il ne serait nécessaire sur la plan de l'efficacité économique. La crise de l'enseignement supérieur, notamment public, amène à réexaminer ce que doivent être l'ampleur, les objectifs et les modalités de l'intervention de l'Etat dans ce domaine pour utiliser plus efficacement les ressources publiques. De préférence à un contrôle direct, le rôle de l'Etat s'oriente vers la **création d'une politique cadre générale favorable tant aux établissements publics que privés**, et vers l'utilisation du financement public comme moyen de les inciter à répondre avec efficacité aux besoins nationaux en matière de formation et de recherche. Il a été démontré que le succès des réformes de l'enseignement supérieur dépend des facteurs suivants :

- **Établissement d'un cadre cohérent de politique générale ;**
- **Recours accru aux incitations et aux instruments privilégiant le marché dans l'application des politiques ;**
- **Octroi aux établissements publics d'une autonomie accrue de gestion ;**
- **Accent sur la qualité, la capacité d'adaptation et l'équité.**

1. Etablissement un cadre de politique cohérent

Des systèmes d'enseignement supérieur plus différenciés exigent **un cadre juridique bien défini et des politiques cohérentes**. Ils supposent que les décideurs ont un projet global en ce qui concerne le secteur dans son ensemble et le rôle de chaque type d'établissement, y compris ceux du secteur privé, dans cet ensemble. Des organismes de surveillance indépendants, de dimension modeste mais compétents, peuvent formuler et superviser les

politiques de l'enseignement supérieur, orienter les dotations budgétaires, et enfin évaluer et faire connaître les résultats des établissements à l'attention des futurs étudiants.

2. Recours à des mesures d'incitation dans l'application des politiques

Il faut recourir à des mesures d'incitation directes aux étudiants, comme les bourses et les prêts d'étude, et processus de répartition des ressources, plutôt que de donner des directives aux établissements concernant le nombre d'admission. Des informations sur le coût des établissements, leurs résultats comparés et les rémunérations sur le marché du travail doivent être largement diffusées.

3. Accroissement de l'autonomie et de la responsabilité des établissements publics

Accroître l'autonomie des établissements, telle est la condition essentielle du succès des réformes de l'enseignement supérieur public, en particulier quand l'objectif est diversifier et d'utiliser plus efficacement les ressources.

La décentralisation de toutes les principales fonctions de gestion (y compris la fixation des droits d'inscription, le recrutement et la réduction du personnel et la possibilité de transférer les dotations budgétaires d'une catégorie de dépenses à une autre) au bénéfice des établissements d'enseignement supérieur eux mêmes, est une condition sine qua non du succès d'une réforme, en particulier en ce qui concerne la diversification du financement et l'emploi plus efficace des ressources.

En même temps qu'ils jouissent d'une plus grande autonomie, il faut que les établissements d'enseignement supérieur soient tenus responsables de leurs résultats. Cela suppose que la qualité de la formation et de la recherche, l'utilité des programmes et l'emploi fait des subventions publiques soient soumis au contrôle.

4. accent sur la qualité, la capacité d'adaptation et l'équité

Les objectifs prioritaires de la réforme de l'enseignement supérieur, au regard desquels les progrès peuvent être mesurés, sont les suivants :

- Meilleure qualité de l'enseignement et de la recherche ;
- Réceptivité accrue de l'enseignement supérieur aux demandes du marché du travail ;
- Plus d'équité.

5. Améliorer la qualité de la formation et de la recherche

Pour assurer une formation et une recherche de qualité, il faut des étudiants bien préparés. Cette préparation dépend de la qualité de l'enseignement primaire et secondaire et du processus de sélection des candidats aux études supérieures . Il est indispensable de disposer d'un personnel enseignant compétent et motivé. Enfin, la valeur d'une université est fonction, dans une grande mesure, de l' aptitude à évaluer et à suivre la qualité des produits de la formation et de la recherche.

6. S'adapter à l'évolution de besoins économiques

Dans le contexte des stratégies de croissance économique basées sur l'innovation technologique, il est essentiel que les établissements responsables des programmes avancés de formation et de recherche soient par de représentants des secteurs productifs ; La présence des représentants du secteur privé dans les conseils d'administrations des établissements d'enseignement supérieur public et privé peut contribuer à garantir l'adaptation des programmes aux besoins. Les incitations financières à la coopération industrie université en matière de recherche, aux stages d'étudiants en entreprise subventionnés par l'industrie, et à la nomination des cadres du secteur privé à des postes d'enseignants vacataires, permettent de renforcer les liens et les contacts entre le système d'enseignement supérieur et les autres secteurs de l'économie.

7. Introduire plus d'équité

Il importe d'instaurer plus d'équité dans l'admission aux études supérieures pour des raisons d'efficacité économique aussi bien que justice et de stabilité sociales. Il faut donc mettre en place des politiques préférentielles destinées à augmenter le pourcentage des femmes, des personnes handicapées, les jeunes sans ressources, et les autres catégories défavorisées.

(Nous allons passer maintenant au cas du Tchad)

8.3.2 Enseignements supérieurs professionnels au Tchad : Cadre juridique, institutionnel et partenariat.

Présenté par : Dr LAMBATIM NADJILENGAR Hélène, Secrétaire Académique FDSE

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'atelier national sur le thème « Les enseignements supérieurs professionnels au Tchad, réalités et perspectives » il nous est demandé de présenter le sous thème relatif au Cadre Juridique Institutionnel et Partenariat.

La logique exigerait que l'on s'attarde d'abord sur ces différents termes cités à savoir ce qu'est un cadre juridique, un cadre institutionnel et un partenariat.

Généralement, lorsqu'on parle de cadre juridique dans lequel une société évolue, l'on pense immédiatement aux règles minimales autour des quelles les membres de cette société se sont entendu pour vivre. L'idée du contrat social de Jean Jacques Rousseau ou au moment de la constitution d'une société politique au 17^e siècle en est un exemple.

On peut donc dire que le Cadre Juridique des Enseignements Supérieurs professionnels au Tchad c'est l'ensemble des supports textuels qui sont d'ordre législatif et réglementaires. Ces supports fixent les conditions dans lesquelles les différents enseignements supérieurs et professionnels doivent se faire afin d'atteindre le but rechercher à savoir fournir des cadres compétents sur le marché de l'emploi pour un développement harmonieux du pays. Il s'agit des lois, ordonnances décrets, arrêtés et décisions qui sont pris à divers niveaux des instances de décisions tant au niveau politique qu'administratif de l'enseignement supérieur.

Le cadre institutionnel quant à lui se définit comme l'ensemble des institutions ou établissements qui concourent à la réalisation des enseignements supérieurs professionnels au Tchad.

Dans le cadre de cet atelier, nous nous limiterons à l'organe central qui est le département de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle et

aux institutions qui assurent les enseignements supérieurs et professionnels. Une institution évolue toujours en partenariat avec d'autres institutions qui poursuivent les mêmes buts. Aussi, parler de partenariat dans le cadre des enseignements supérieurs professionnels et leur ministère de tutelle, entre c'est jeter un regard sur les relations de coopérations qui peuvent exister entre les institutions d'enseignements supérieurs professionnels eux-mêmes et leurs relations avec d'autres institutions de même nature se trouvent à l'extérieur du pays. Ces partenariats ont généralement pour base juridique des accords de coopérations inter institutions ou des décrets pour ce qui concerne le cadre interne

Notre présentation est loin de donner en détail les situations de chaque structure. Elle se limite à l'analyse des aspects essentiels puis de faire des interrogations de ces différents cadres des Enseignements Supérieurs Professionnels sur les forces et faiblesses de des enseignements supérieurs professionnels.

I- CADRE JURIDIQUE DES ENSEIGNANTS SUPERIEURS PROFESSIONNELS

Comme nous l'avons souligné à l'introduction, il s'agit de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires qui créent, organisent et fixent les différentes institutions qui assurent les enseignements supérieurs et professionnels au Tchad.

Aux regards de l'existant dans le domaine, il faut souligner que le cadre juridique des enseignements supérieurs au Tchad à l'apparence d'un bâtiment à étage qui n'a pas de fondation solide. Il est livré à tous les intempéries et donc se trouve fragilisé..

Dans le cadre de l'exécution d'un programme politique donné ou d'une activité, le point de départ est souvent sinon toujours une loi d'orientation, des stratégies et des plans d'action. or, il se trouve qu'en dehors de la constitution de la république du 21 mars 1996, le point de départ des enseignements supérieurs à notre connaissance c'est l'ordonnance du 27 novembre 1971 portant création et orientation de l'université du Tchad.

Ce n'est qu'en 2004 que le vide en politique et stratégie vient d'être comblé.

Cadre législatif : l'ordonnance précitée a pour objectif essentiel de former les cadres supérieurs du pays en fonction des besoins ;

Assurer la formation continue de la population active employée

Faire de la recherche (1)

Après cette ordonnance de 71 on peut considérer le programme national pour l'éducation et la formation en liaison avec l'emploi qui n'est pas très explicite sur l'enseignement supérieur

La loi n°011/PR/2002 portant création des Instituts Universitaires au Tchad.

Les règlements : le décret 32/PR/MENCJS/94 portant statut de l'université de N'djamena du 25 février 1994 qui constitue la seule référence de base à toutes les institutions d'enseignement supérieur, de recherche scientifique et de formation professionnelle d'après l'article 2 du décret 32, l'université de N'djamena assure :

- la formation initiale et continue,
- la formation à la recherche,
- la recherche scientifique et technologique ainsi que la valorisation des résultats,
- la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique

Les autres textes réglementaires portant création des autres institutions de même nature constituent pour la plupart des photocopies de ce premier document

- le décret 118-F du 23 juin 1963 portant réglementation de la comptabilité publique qui concerne presque toutes les réglementations de la comptabilité d'une autre époque (Ordonnance n°17-F du 23 Juin 1963),

- le décret 462/PR/MESRSFP/2002 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle. Ce règlement s'appesantit uniquement sur les attributions des différents services du ministère qui doivent tous assurer la coordination, l'animation, le suivi et le contrôle de mise en œuvre du gouvernement en matière de....., sans spécifier les mécanismes à la base de ces attributions. Nos investigations ne nous ont pas permis de trouver mieux que ce décret. Existerait-il un arrêté qui précise ces modalités ?

3-les arrêtés ministériels

Ils ont pour but de préciser certaines idées clés des décrets pris en conseil des ministres.

4- Les Décisions des Institutions d'Enseignement Supérieur Professionnel

II CADRE INSTITUTIONNEL DES ENSEIGNEMENTS SUPERIEURS PROFESSIONNELS.

Les enseignements supérieurs professionnels au Tchad ont pour cadre institutionnel tels que nous l'avons souligné ci-dessus :

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle et ses services créés par décret n° 462/PR/MESRSFP/02 du 11 novembre 2002 portant organigramme du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle. (art 1^{er})

Des Institutions Publiques d'Enseignements Supérieur Professionnel et,
Des Institutions privées oeuvrant dans le même sens.

Un cadre Institutionnel apparemment bien structuré malgré l'inexistence d'une loi cadre spécifique qui détermine leurs domaines d'orientation et leurs modalités de fonctionnement et de contrôle. (cf. Etude sur la politique les stratégies et le plan d'actions pour le développement de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la formation Professionnelle au Tchad).

LE MINISTERE DE TUTELLE

Le Ministère de l'enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique et de la formation Professionnelle a pour mission de :

Assurer la conception, la mise en oeuvre et le suivi de la politique gouvernementale de la planification et de l'évolution des enseignements

Assurer la tutelle des organismes de formation ou d'enseignement supérieur professionnel.

Une tutelle qui est vague et ne spécifie pas grand-chose. D'après le décret 331 du 26 juillet 2002 portant attribution des membres du gouvernement.

En matière d'Enseignement Supérieur, le Ministre a la charge de la conception, de la mise en oeuvre et du suivi de la politique gouvernementale, de la planification et de l'évolution des enseignements, de la gestion prévisionnelle de l'implantation des établissements, du suivi et du contrôle de la gestion administrative et pédagogique des structures d'enseignement, de l'organisation des examens et concours, de l'élaboration des manuels et documents didactiques.

En matière de recherche scientifique, le Ministre a la charge de l'élaboration, de la coordination, de la mise en oeuvre et du contrôle des programmes et des opérations de recherche scientifique, de la valorisation, en relation avec les autres départements Ministériels

concernés, des résultats de la mise œuvre d'une politique de formation, d'insertion et de promotion des chercheurs dans toutes les disciplines, de la publication de toutes les informations relatives au progrès scientifiques, technique et technologique, de la protection du patrimoine scientifique national.

2 – LES INSTITUTIONS PUBLIQUES.

Parmi les institutions publiques on peut citer :

Les Universités

Les universités sont des établissements publics, à caractère administratif, dotés de la personnalité civile et de l'autonomie administrative et financière. Il s'agit de l'Université de N'Djaména créée en 1971 et de l'Université ADAM BARKA créée en 2003. Au titre de l'article 2 du décret 32. Elles ont pour mission « la formation initiale et continue... »

Les Etablissements d'Enseignement Supérieur Technologique. Ce sont : l'Institut Universitaire des Sciences et Techniques d'Abéché (1997), l'Institut Universitaire des Sciences Agronomiques et de l'Environnement de Sarh (1997), l'Institut Universitaire des Techniques d'Entreprise de Moundou (2002), l'Ecole Supérieure des Sciences Exactes et Appliquées de Bongor (2003 et l'Institut Universitaire Polytechnique de Mongo (2002). Toutes ces structures ont été créées en réponse à la faiblesse relative des filières scientifique et techniques à l'Université de N'Djaména, mais également pour répondre à l'objectif de la stratégie EFE, visant une plus grande articulation des programmes enseignés dans les université entre la formation et le monde du travail, en vue d'acquérir un savoir-faire qui débouche sur l'emploi et l'auto emploi. Ils sont également dotés de la personnalité civile, de l'autonomie administrative et financière comme les universités.

- **L'Institut National des Sciences Humaines**
- **L'Institut Supérieur des Sciences de l'Education (ISSED)**
- **Le Centre National d'Appui à la Recherche (CNAR)**
- **Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) créée en 1963**
- **L'Ecole Nationale des Travaux Publics (ENTP),**
- **L'Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement (ITRAD)**

3. Les institutions privées d'enseignements de recherches scientifiques et de la formation professionnelle.

L'ouverture d'un établissement privé est subordonnée à une autorisation préalable, à l'instar d'un établissement de l'enseignement primaire ou secondaire qui est régi par le Décret n°225/PR du 07 août 1971. Actuellement, on dénombre une cinquantaine d'établissements d'enseignement privé dans le pays.

- **Université Roi Fayçal (URF)**

- **Grand Séminaire de Bakara**

- **Institut Evangélique Polytechnique**, crée en 1996

- **Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Public**

- **Institut Supérieur Polytechnique « la Francophonie »**. Etablissement privé et Laïc créé en 2000, il a été agréé en 2002.

III- LE PARTENARIAT

Au niveau des Enseignements Supérieurs, le niveau de partenariat n'est pas très perceptible. Peu d'activités visibles permettent d'évaluer le niveau de partenariat entre les Institutions d'Enseignements Supérieurs Professionnels oeuvrant au Tchad, elles-mêmes et entre elles et d'autres Institutions Spécialisées de la place. Il y a aussi celui d'avec l'extérieur lorsqu'on parle de partenariat, l'on sous entend l'existence d'un lien de durabilité de l'interaction or, il se trouve que plusieurs institutions d'enseignement supérieur en dehors des Universités ne collaborent pas assez. Et s'il y a collaboration ou partenariat, c'est en dehors d'un cadre juridique. Et c'est ce qui nécessite une réflexion sur un cadre de partenariat autour duquel ces institutions gravitent.

Partenariat au niveau national. Très peu d'écrits montrent qu'il en existe. Ex : de la faculté de Droit en 2004 et 2005 avec les Entreprises privées de la place dans l'organisation d'un séminaire sur les possibilités d'emploi pour les étudiants de la Faculté de Droit, Sciences Economiques et de Lettres Modernes. Il faut noter également que plusieurs niveaux de partenariat sont possibles mais non exploités.

Par exemple, le partenariat entre les Institutions de Formations de Formations et d'autres départements ministériels ou les organisations gouvernementales et non gouvernementales qui interviennent au Tchad.

Partenariat au niveau International.

Pour ce qui concerne le partenariat des enseignements supérieurs professionnels, il convient de faire remarque qu'il existe certes un certain nombre de liens juridiques entre certaines institutions du Tchad et celles de l'extérieur.

En effet, l'article 3 alinéa 4 du décret 32 prône le partenariat en ces termes : « pro socio professionnel ».

L'alinéa 6 du même article précise l'idée de rechercher sur le plan International toute collaboration susceptible de contribuer à l'avancement de la connaissance tant sur le plan de la recherche que sur celui de la formation.

Le cas du partenariat entre l'Université de N'Djaména et d'autres universités telle que présenté dans le rapport d'audit de l'Université de N'Djaména d'Avril 2001 en est un exemple. Environ 24 universités d'Afrique d'Europe et d'Amérique sont des partenaires des universités et de certains Instituts de Formation Continue et Professionnelle du Tchad. Il semble cependant que ce partenariat n'est pas très dynamique eu égard aux besoins exprimés ça et là et au manque de volonté politique dans la prise en charge des chercheurs tchadiens.

Université d'Avignon - France

Université Paris VII, - France

Université Pierre et Marie, Curé (Paris VI) - France

Université d'Orléans, - France

Université de Bangui (RCA)

Institut National des Langue et Civilisation Orientales de Paris (INALCO) Président André Bougrey - France

INSA-Lyon, Directeur Rochat - France

Université du Québec à Chocoutimi, - CANADA

Université d'Avignon et des pays de Vaucluse, -

Université d'Orléans - Institut National des Sciences Appliquées (INSA), Lyon - France

Université de Perpignan, - France

Université de Toulouse le Mirail, – France

Université de Bauchi - Nigéria

Université de Sebba , – LIBYE

S.F.B. (Sonderforschungs-bereich 295)= Réseau des Recherches Conjointes Université de Mainz, Pr. Raimund Kastenholz - RFA.

Université du 7 Avril (El Zawiya), – LIBYE

Université de Russie de l'Amitié des Peuples, RUSSIE

Université des Etudes de Sassari, Italie

Agence Universitaire de la Francophonie ; – AUF

Université de Poitiers, – France

Université de Ngaoudéré, – Cameroun

Université du Bénin à Lomé – TOGO

Université d'Avignon et des pays de Vaucluse – Université d'Orléans – Institut National des Sciences Appliquées (INSA) – Lyon – France

Université de Cocody, Abidjan, – Côte d'Ivoire

Université de Maiduguri – NIGERIA

IV ANALYSE CRITIQUE DE CETTE REALITE

Aux regards de ce qui vient d'être dit :

Tel que nous l'avons fait remarqué, les Enseignements Supérieurs Professionnels au Tchad évoluer dans un cadre juridique et Institutionnel Inadapté compte tenu de certains développements liés à la mondialisation. Un effort est entrain d'être fait mais ne semble pas être coordonné par manque justement du cadre spécifique digne du domaine. La plupart des textes juridiques sont laconiques et ne spécifient pas les tâches et rôles des différents intervenants de l'Enseignement Supérieur.

Les insuffisances relevées ça et là méritent être pris en considération pour une meilleure adéquation entre les politiques, les objectifs et les résultats attendus.

Certains problèmes retenus ci-après sont considérés comme étant de véritables obstacles qui minent la bonne marche des Enseignements Supérieurs :

1- L'insuffisance du cadre juridique et de sa vétusté eu égard au contexte actuel du développement des Enseignements Supérieurs et Professionnels.

Décret 32, décret 118 – F sur le régime financier des établissements publics

Ordonnance 17 – F du 19 juin 1962.

Ordonnance du 27 Décembre 1971

Pas de loi d'orientation des Enseignements Supérieurs Professionnels, Publics et Privés entre les différentes Institutions.

Ces analyses faites à propos des Etablissements d'Enseignements Supérieurs Professionnels du Secteur Privés lors du séminaire national organisé sur la Formation Professionnelle au Tchad sont assez parlantes : «... Un secteur privé viable dans l'Enseignement Supérieur suppose des politiques, un cadre législatif qui comprennent des mécanismes d'habilitation de suivi et d'évaluation.... Beaucoup d'établissement ont ouvert par complaisance voire par laxisme des autorités de tutelle... »

2- Faible autonomie des Institutions d'Enseignements Supérieurs Professionnels eu égard au contexte actuel du développement :

Le processus d'adoption des textes dans ce domaine

La procédure de financement de certaines activités qui ont un caractère urgent

La lourdeur du système financier du décret 118 – F portant régime financier des établissements publics.

Problème de centralisation de tous les documents relatifs aux Enseignements Supérieurs (textes législatif et réglementaire, Rapports d'activités, Rapports des séminaires, réunions et enquêtes etc...).

Faiblesse d'un véritable partenariat inter Institutions nationales d'une part et d'autre part avec d'autres institutions du monde pour une efficacité des Enseignements Supérieurs Professionnels au Tchad.

En effet, dans un secteur aussi important que l'Enseignement Supérieur, il serait préférable d'avoir un cadre législatif qui comprenne des mécanismes d'inter actions, de suivi et de contrôle pour des meilleurs résultats.

Or, il se trouve que ce domaine évolue depuis un certain temps dans un environnement politico juridique un peu diffus. C'est ce qui ressort du document de politique de 2004 à savoir qu'il n'existe aucune loi qui détermine de manière explicite les principes fondamentaux applicables aux formations supérieures placé sous la tutelle du Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et la Formation Professionnelle. Il est difficile de percevoir les attributions des différentes institutions qui relèvent de l'enseignement supérieur. L'instabilité qui caractérise le Ministère de tutelle prouve à suffisance qu'il y a du travail à faire. Il est tantôt un département à part entière tantôt une composante de l'Education Nationale. Une instabilité qui ne permet pas aux différents acteurs de l'enseignement supérieur d'avoir une maîtrise suffisante de questions relatives aux domaines.

1 - Elaboration ou adoption d'un cadre juridique prenant en compte les réalités des ESP (contextes politico-économiques et sociaux)

2 - Etablir toujours un lien avec les différentes pratiques et gouvernementales et les cadre et programmes.

Cela suppose qu'il faut une réadaptation constante de ce cadre aux réalités la loi n° 006/94 du 17/01/94 et le Décret n° 32/PR/MENCJS/94 du 25/02/94 alors que le gouvernement a adopté deux stratégies nationales.

SNPR et SNBG qui devraient normalement avec un lien le ESP.

3 – Allègement des procédures d'adoption des textes légis et règlement

Instauration d'un système spécifique de tous contrôle de suivi d'évaluation des institutions des EPS et même des produits (diplômes étudiants).

5 - Redynamiser les relations verticales et horizontales de partenariat. Pour que les décrets et arrêtés ne reprennent pas les acteurs.

6 – Application effective des dispositions législatives et réglementaires des ESP.

8.3.3 Enseignements supérieurs professionnels au Tchad à l'épreuve des défis de la modernité

Présenté par : M. ABDERAMANE KOKO, Secrétaire Exécutif du Comité National pour l'Education et la Formation en liaison avec l'Emploi (CONEFE)

Distingués invités ;

Chers participants.

Je voudrais avant tout remercier les organisateurs du présent Atelier National qui ont bien voulu associer le Secrétariat Exécutif du Comité National pour l'Education et la Formation en liaison avec l'Emploi (CONEFE) à l'animation des activités.

En particulier, il m'a été demandé d'exposer le thème « *Les Enseignements Supérieurs Professionnels au Tchad à l'épreuve des défis de la modernité* », thème qui revêt une importance particulière, car il figure au centre des préoccupations et des orientations stratégiques actuelles du Tchad, en matière de valorisation de ressources humaines.

En effet, il est admis qu'un peuple maintenu à un faible niveau d'instruction, de culture et en situation de sous-emploi, ne peut participer pleinement au développement économique et social du pays.

Ce thème sera développé selon le plan suivant :

- Introduction ;
- Brève genèse du processus EFE ;
- Place de la Formation Professionnelle dans la politique éducative ;
- Formation Professionnelle et défis de la modernité ;
- Pour une politique de formation professionnelle orientée vers l'emploi ;
- Perspectives et conclusion.

I. INTRODUCTION

Il n'est de développement que par l'homme, à la fois acteur et bénéficiaire du progrès. Aussi, le Gouvernement du Tchad a-t-il inscrit la valorisation des ressources humaines au premier rang de ses priorités.

Il entend ainsi satisfaire le droit légitime des citoyens à l'éducation et à la formation dans la perspective de l'accès à l'emploi rémunéré ou à l'auto-emploi.

L'éducation figure parmi les droits fondamentaux de l'homme. Elle est la source de son épanouissement moral et intellectuel. Elle induit des effets sur la productivité des activités marchandes et non marchandes tout au long de la vie. Ces effets devraient se traduire par une augmentation des gains individuels, résultats de l'accroissement de la productivité.

Aujourd'hui encore, le comportement familial et les décisions de nombreux pays en développement à investir davantage dans le secteur de l'éducation et de la formation confirment ces hypothèses. Ce regain

D'énergie fait suite à une crise des systèmes d'éducation et de formation durant les années 1980. En particulier les systèmes éducatifs des pays d'Afrique Francophone au Sud du Sahara ont en commun les caractéristiques ci-dessous :

- Faible efficacité interne et externe ;
- Enormes disparités entre genre, régions et couches sociales ;
- Rigidité des appareils d'enseignement et de formation ;
- Inadéquation des formations aux besoins de l'économie ;
- Insuffisance de ressources financières, humaines et matérielles dans un contexte de forte pression démographique.

Face à cette situation, le Tchad a engagé la réforme de son système éducatif à travers la Stratégie Nationale d'Education et de Formation en liaison avec l'Emploi (EFE), dont la formation professionnelle constitue l'une des principales composantes.

II. BREVE GENESE DU PROCESSUS EFE

Pour soutenir le développement du Tchad, le Gouvernement et ses partenaires ont opté pour un processus de Table Ronde et de Réunions de Suivi Sectoriel parmi lesquelles figure la Consultation Sectorielle Education et Formation en liaison avec l'Emploi (EFE), tenue en novembre 1990. La Stratégie EFE répond à la volonté du Gouvernement de valoriser les ressources humaines par l'Education, la Formation et l'Emploi.

Ses orientations sont conformes aux options du Plan d'orientation « *le Tchad vers l'an 2000* » et aux recommandations pertinentes de la Conférence Mondiale sur l'Education Pour Tous à l'horizon 2000, tenue en mars 1990 à Jomtien (Thaïlande).

La Stratégie EFE poursuit un double objectif :

- une stratégie à but qualitatif visant l'amélioration du rendement du système par la revitalisation des structures d'éducation et de formation ;
- une stratégie à but quantitatif visant une expansion modérée des effectifs scolaires et universitaires, qui assure en permanence l'ajustement de la croissance des effectifs aux réalités démographiques, économiques et socioculturelles du pays.

En termes de priorités, on peut souligner l'accent particulier mis sur l'éducation de base (Enseignement Élémentaire et Alphabétisation), l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle (ETFP), l'encouragement des initiatives communautaires, la promotion de la scolarisation des filles et des efforts soutenus en faveur des zones déshéritées.

Il est retenu aussi l'augmentation progressive de la part des dépenses d'éducation dans le budget national et la diversification du financement vers le secteur privé.

La Stratégie EFE a été mise en place par le Comité National pour l'Education et la Formation en liaison avec l'Emploi (CONEFE).

Le CONEFE est une structure interministérielle de coordination et d'orientation en matière de politique de valorisation des ressources humaines. Il se réunit tous les six (6) mois. Il est doté d'un Secrétariat Exécutif (SE) qui est une structure d'exécution et de trois organes techniques :

Le Fonds National d'Appui à la Formation Professionnelle (FONAP) qui collecte la Taxe d'Apprentissage et de Formation Professionnelle. Cette Taxe est destinée au financement de la formation professionnelle dans les Entreprises assujetties et les Associations légalement constituées ;

l'Observatoire de l'Education, de la Formation et de l'Emploi (OBSEFE) qui joue l'interface entre les fluctuations du marché de l'emploi, d'une part, l'appareil éducatif et les dispositifs offreurs de formation technique et professionnelle, d'autre part ;

la Cellule de Concertation et de Coordination (CCC) qui met en place le dispositif transversal unique et cohérent de formation professionnelle fondé sur une concertation systématique entre les institutions de formation et les opérateurs économiques. Elle met en synergie les ressources humaines, matérielles et institutionnelles du dispositif ETFP.

La Stratégie EFE a été mise en œuvre depuis 1993 avec l'appui institutionnel du PNUD. A l'occasion de la tenue de la quatrième Table Ronde sur le Tchad en 1998, elle a été évaluée : ses forces et ses faiblesses ont été relevées et analysées. Un réajustement a été opéré à l'horizon 2004. Les nouvelles orientations s'articulent autour de trois grands axes ou défis :

- Accroître l'accès et l'équité des enseignements et des apprentissages (porter le taux brut de scolarisation de 67 à 81,32%) ;
- Améliorer la qualité des enseignements et des apprentissages (rénewer les programmes scolaires et fournir les matériels didactiques) ;
- Renforcer les capacités institutionnelles de planification, de gestion et de pilotage (renforcer la déconcentration et la décentralisation).

Ces orientations stratégiques s'inscrivent dans le cadre de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP) et des perspectives liées à l'exploitation du pétrole.

Avec l'Appui de ses partenaires au développement, le Gouvernement a formulé le Programme d'Appui à la Reforme du Secteur de l'Education au Tchad (PARSET) et le Plan d'Action National de l'Education Pour Tous (PAN/EPT), à l'horizon 2015.

En ce qui concerne la Formation Professionnelle, la Banque Africaine de Développement (BAD) et la Coopération Française appuient le Gouvernement dans le Projet « **Renforcement de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle** ».

Le PARSET soutient les efforts du Gouvernement en matière de professionnalisation de l'Enseignement Supérieur. La finalité, dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le

Développement, est de favoriser l'employabilité comme contribution à la croissance des revenus et à la lutte contre la pauvreté.

PLACE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LA POLITIQUE EDUCATIVE

L'Education et la Formation Professionnelle à finalité d'emploi sont considérées comme le principal promoteur des potentialités nationales.

L'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle, l'une des deux priorités du Gouvernement, étaient à l'origine très désarticulés. Cinq institutions séparées et cloisonnées géraient l'appareil national à travers les différents ministères techniques impliqués :

L'Enseignement Technique et Professionnel au niveau du Ministère chargé de l'Education Nationale ;

La Formation Professionnelle Post - scolaire et le Perfectionnement au niveau du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi ;

La Formation Professionnelle Artisanale au niveau du Ministère du Commerce et de l'Artisanat ;

La Formation Professionnelle Rurale au niveau du Ministère de l'Agriculture;

La Formation Professionnelle au niveau du Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle.

Comme on peut le constater, des clivages sectoriels et institutionnels caractérisent le sous-système ETFP.

Pour favoriser la relation à l'emploi et l'insertion des jeunes dans la vie active, il a été retenu la mise en place d'un dispositif unique et cohérent de formation fondé sur une concertation systématique entre les institutions de formation et le marché de l'emploi.

Etant donné le lien étroit entre Formation Professionnelle et Emploi, le Gouvernement se donne pour objectif d'élargir et de diversifier l'accès des populations à une formation de qualité, adaptée en permanence aux besoins évolutifs du marché du travail.

Dans la Déclaration de la Politique Nationale de l'Emploi, le Gouvernement entend développer l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle par :

L'augmentation des capacités d'accueil des établissements d'ETFP ;

L'amélioration de la qualité de l'ETFP par la révision des Curricula selon l'approche par compétence, la production des matériels didactiques et la formation des formateurs ;

L'introduction de mécanisme d'insertion professionnelle à travers les stages en cours et en fin de formation ;

La définition d'une Politique Nationale de Formation Professionnelle.

Les assises francophones de la formation professionnelle, tenues à Bamako en mai 1998, ont relevé que tout système de formation professionnelle doit être défini en étroite collaboration avec le marché du travail. Les compétences requises pour l'exercice d'un métier doivent être au cœur de toute démarche conduisant à l'élaboration d'un programme d'études.

La diversification de mode de formation, le recours plus fréquent aux stages, à la formation en alternance et à l'apprentissage, nécessitent, en effet un plus grand engagement du monde du travail dans la formation. L'augmentation des besoins et des coûts de formation, de même que la limite à la capacité de payer de l'Etat, commande une plus grande participation des entreprises qui tirent également de nombreux avantages de leur collaboration. Il conviendra alors de définir clairement le rôle de chaque partenaire.

L'Ingénierie de la Formation Professionnelle et technique est un modèle qui se définit comme l'ensemble des outils et des méthodes qui permettent d'engager, de façon coordonnée et rigoureuse, les démarches de conception, d'organisation, d'exécution et d'évaluation des actions de formation.

Les politiques gouvernementales ont des répercussions sur la gestion centrale (au niveau national) de la formation professionnelle, de la programmation pédagogique et la mise en œuvre locale de la formation (au niveau des établissements). Ainsi la gestion centrale de la formation, notamment du point de vue de l'observation du marché de travail, agit comme un intrant dans la programmation pédagogique. La réalité propre aux établissements est prise en compte dans la formulation des politiques, la gestion nationale ou centrale et la programmation pédagogique.

La politique éducative devra viser à définir la place de la formation professionnelle et technique par rapport à la formation générale et à l'enseignement supérieur afin de mieux préparer les jeunes au marché de travail tout en ouvrant l'accès aux études supérieures et favoriser la « *formation tout au long de la vie* ».

IV. FORMATION PROFESSIONNELLE ET DEFIS DE LA MODERNITE

La Déclaration en 1992 du Vice-président de la Banque Mondiale pour la région Afrique est toujours d'actualité : « *les grandes sociétés implantées en Afrique expliquent que deux facteurs essentiels président aux décisions d'investissement dans un pays : 1°) l'existence d'une main d'œuvre instruite et qualifiée et 2°) l'accès à une technologie moderne utilisable sur place...faute d'un système éducatif solide, ni l'une ni l'autre de ces conditions ne peuvent être remplies* ».

Le Tchad dispose d'un appareil de formation professionnelle :

- Hérité de la période dite de plein emploi ;
- Sans remise à jour, eu égard aux avancées technologiques ;
- En proie à une dégradation tant sur les méthodes que sur les moyens ;
- Qui ne s'est que peu ou pas préoccupé de relation avec les entreprises.

Ainsi, les établissements d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle se caractérisent aussi par des programmes largement déconnectés des besoins économiques, la faiblesse de l'encadrement pédagogique, le manque ou la vétusté des équipements ainsi que l'insuffisance des ressources financières, avec un coût élevé par apprenant.

Cette situation a conduit au paradoxe selon lequel les diplômés de l'Enseignement Technique et Professionnel sont en chômage, alors que les entreprises sont à la recherche de qualifications.

Lors du 2^{ème} Congrès International sur l'Enseignement Technique et Professionnel, tenu en avril 1999 à SEOUL (Corée du Sud), le Bureau International de Travail relevait que « la qualité de la main d'œuvre est devenue un facteur décisif de la compétitivité et de la capacité d'adaptation des entreprises, des travailleurs et de l'économie ; en outre, elle met les systèmes d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle au défi de répondre à l'évolution rapide et constante des exigences du marché du travail. C'est un défi multiforme. Il s'agit tout d'abord de doter les travailleurs qui ont déjà un emploi d'aptitudes et de compétences nouvelles grâce à :

- la mise en place d'un système de formation continue ;
- la dispense d'une formation initiale apte à munir les jeunes de bases solides en vue de la formation professionnelle ;
- la formation des chômeurs et des déshérités ».

Il apparaît que les véritables défis auxquels est confronté le dispositif de formation professionnelle au Tchad sont :

- ***le manque de ressources matérielles et financières.*** Les budgets dont bénéficient les institutions de formation professionnelle sont en deçà de leurs besoins réels. Résultat, elles sont incapables de disposer des matériels, outils, laboratoires ou ateliers adéquats en vue d'assurer une formation professionnelle requise pour livrer sur le marché du travail des cadres et de compétences prêts à être employés ;
- ***la faible employabilité des produits issus du dispositif de formation professionnelle.*** Le monde est en train de passer de l'ère industrielle à l'ère de l'information et des communications, souvent appelée société de la connaissance. Cette nouvelle société a besoin d'une formation professionnelle qui mette l'accent sur l'employabilité. Cela permet à

l'apprenant d'acquérir la capacité de trouver un emploi, de le conserver et d'en changer, ou de parvenir à s'auto-employer ;

- ***l'obsolescence et l'inadaptation des contenus des programmes d'enseignement technique et de formation professionnelle.*** Il en résulte une faible efficacité externe du dispositif ETEFP : faible relation avec le secteur productif, faible prise en compte des besoins du marché de l'emploi et des processus d'insertion dans la vie active ;

- ***la faible coordination du dispositif privé d'enseignement technique et de formation professionnelle.*** Actuellement, il n'est pas assuré un bon suivi de la formation professionnelle afin de contrôler la qualité des formations dispensées et la délivrance des diplômes;

- ***la disparité entre garçons et filles.*** En dehors de quelques rares filières du privé (secrétariat, comptabilité-gestion, etc.), l'effectif des jeunes filles dans les établissements et instituts de formation professionnelle est faible ;

- ***l'insuffisance quantitative et qualitative du personnel enseignant et d'encadrement.*** Le dispositif d'enseignement technique et de formation professionnelle manque de personnel enseignant et d'encadrement pédagogique, surtout dans les disciplines scientifiques et professionnelles.

Pour relever ces défis :

- le Gouvernement fait de l'Education un secteur prioritaire, avec un accent particulier sur la formation professionnelle ;

- des ressources financières requises doivent être allouées au sous-secteur de la formation professionnelle afin de le doter des infrastructures, mobiliers et équipements didactiques ;

- des méthodes nouvelles de formation professionnelle, basées sur l'alternance, doivent être développées ;

- les contenus des programmes doivent être réactualisés en accord avec les partenaires pour tenir compte des besoins fluctuants du marché de l'emploi ;

- la coordination effective des établissements publics et privés de formation professionnelle, avec délivrance de diplômes nationaux, doit être assurée par le Ministère en

charge de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle ;

- des mesures incitatives en faveur des filles doivent être prises afin de les motiver à mieux suivre les enseignements supérieurs professionnels (discrimination positive) ;
- la formation initiale et continue du personnel enseignant et d'encadrement afin de le doter, outre de connaissances théoriques, de compétences techniques et professionnelles requises ;
- la mise en place du Fonds de Solidarité à l'Emploi destiné à soutenir l'insertion socioprofessionnelle des sortants du dispositif d'enseignement technique et de formation professionnelle.

V. POUR UNE POLITIQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ORIENTEE VERS L'EMPLOI

La formation professionnelle des jeunes est-elle adaptée aux besoins du marché de travail ?

Depuis la création des premiers établissements de l'Enseignement Technique et Professionnel en 1946, l'évolution de l'appareil national n'a pas suivi les mutations socio-économiques du pays.

En 1997, le taux global de chômage était estimé à 7,5% de la population active, dont 1% en milieu rural et 11% en milieu urbain. Cependant, il faudra s'attendre à une augmentation de ce taux, en raison de la pression démographique (2,4% par an), et du fait que l'Etat qui était à une période récente le principal employeur, ne peut plus jouer ce rôle à cause des mesures préconisées par les programmes d'ajustement structurel, notamment la limitation des recrutements à la Fonction Publique aux seuls secteurs prioritaires de l'Education, de la Santé et des Affaires Sociales.

Ainsi, à l'horizon 2010, le nombre de personnes susceptibles d'être touchées par le chômage est estimé à 460.000 actifs, ce qui correspond à un taux global de chômage de 12,4% (Document de Politique Nationale de l'Emploi).

Malgré des améliorations nettes ces dernières années, le secteur privé reste peu développé au Tchad. Il souffre d'un manque d'organisation, de capacités humaines et

intellectuelles, d'infrastructures, de transport et d'énergie, ce qui ne lui permet pas de profiter pleinement de l'effet d'entraînement du projet pétrole.

En ce qui concerne le secteur informel, l'emploi représente 74,2% de la population active non agricole. Les actifs de ce secteur sont pour la plupart des indépendants/propriétaires. Ils ont acquis en général leurs qualifications professionnelles sur le tas, ce qui explique la faible productivité dans ce secteur.

Il est difficile d'établir une adéquation parfaite entre la formation et l'emploi. Le système éducatif obéit en effet à des règles de fonctionnement et des finalités différentes de celles de l'industrie. Ses interventions portent sur le moyen et le long terme et elles visent à offrir des chances égales d'insertion dans le marché du travail à tous les diplômés.

Même s'il doit constituer la référence de base pour orienter le pilotage du système de formation professionnelle et technique, le cycle industriel est beaucoup plus fluctuant que le système éducatif, car il doit s'adapter rapidement à l'évolution des marchés.

La Formation Professionnelle doit viser des domaines où les besoins du marché du travail sont importants.

Le développement des technologies de pointe a amené les systèmes d'éducation et de formation à opérer des réformes. Une formation pour des spécialisations sans le contenu conceptuel plus large entraîne une rigidité dans la structure professionnelle. Parallèlement, il faut éviter que cette formation ait un caractère superficiel et faire en sorte qu'elle assure de bonnes connaissances dans le domaine scientifique et de la communication. Les programmes doivent être plus larges, plus riches et modulaires.

Les approches nouvelles en matière de prévision d'emploi doivent tenir compte de l'évolution rapide de la demande. En effet, les variables sont nombreuses, l'incertitude considérable, de nouveaux profils professionnels apparaissent, alors que les besoins changent en permanence.

Tout modèle d'adéquation entre la formation et l'emploi devrait tenir compte de :

La correspondance entre les programmes d'études et les groupes de professions. Il convient d'établir des liens entre les programmes d'études et les professions ou métiers auxquels ils peuvent conduire ;

L'effectif visé et l'effectif par secteur et par programme.

Il s'agit d'évaluer combien d'élèves devraient s'inscrire à un programme donné chaque année pour qu'au terme de la formation le nombre de diplômés corresponde globalement au marché du travail (on vise bien sûr à obtenir un ordre de grandeur et non une adéquation parfaite).

Les modèles de prévision tiennent compte des besoins de remplacement et des besoins attribuables à l'essor (ou au déclin) prévisible de chaque secteur de l'activité socioéconomique.

Ces besoins sont ensuite majorés du taux d'obtention du diplôme, d'où la formule :

$$\frac{\boxed{\text{Emploi dans les professions visées}} \times \boxed{\text{Taux d'accroissement ou de remplacement}} \times \boxed{\text{Facteur de poursuite d'études}}}{\boxed{\text{Taux d'obtention du diplôme}}} = \boxed{\text{Effectif visé}}$$

On compare ensuite l'effectif visé à l'effectif réel (c'est-à-dire les inscriptions en 1^{ère} année du programme).

Les résultats du modèle sont toutefois estimatifs.

L'estimation des besoins dégage globalement l'une des situations suivantes :

Des programmes dans lesquels il y a équilibre ;

Des programmes dans lesquels il y a surplus d'élèves ;

Des programmes dans lesquels il y a manque d'élèves.

En cas de surplus d'élèves par rapport au besoin du marché du travail, il y a risque de chômage des diplômés. Par contre, dans les programmes où il y a déficit d'élèves, les employeurs auront des difficultés de recrutement.

L'information tirée du modèle de simulation permet de catégoriser les programmes d'études du point de vue des perspectives et d'orienter les élèves vers les secteurs les plus prometteurs.

VI. PERSPECTIVES ET CONCLUSION

Au cours du deuxième Congrès International sur l'Enseignement Technique et Professionnel, tenu en avril 1999, les représentants de 116 pays dont le Tchad et des organisations internationales ont échangé leurs expériences et présenté des propositions pour rénover les politiques et pratiques de l'ETP aux fins d'une meilleure adaptation de ce secteur aux besoins futurs du marché du travail.

Ils ont relevé les facteurs importants qui influenceront le monde du travail au cours de la décennie du 21^{ème} siècle et qui sont :

La mondialisation de l'économie ;

La constante évolution de technologies ;

La révolution de l'information et de la communication.

Les systèmes d'Enseignement Technique et Professionnel doivent s'adapter à cette évolution par la recherche des nouvelles formules d'apprentissage, un apprentissage fondé sur la culture de la paix et orienté vers les besoins du développement humain et l'autonomisation pour participer efficacement au monde du travail. Il sera tenu compte, en matière d'orientation professionnelle, des exigences de chaque apprenant.

Si la conception de la politique de formation professionnelle et sa mise en œuvre au plan national est une des fonctions essentielles de l'Etat, il est reconnu que pour des raisons d'efficacité et d'efficace, cette fonction doit être partagée avec les partenaires privés en vue de mieux répondre à l'évolution du marché de l'emploi.

Les établissements de formation professionnelle doivent fournir un niveau de qualification qui réponde aux attentes, du fait notamment que la qualité du produit devient une préoccupation stratégique majeure de nombreuses entreprises. En effet, des normes de qualité médiocre au cours de la période de formation se répercuteront sur la qualité du produit, et cette situation peut être difficilement corrigée dans le cadre du travail. Ainsi, pour que les qualifications soient adaptées aux réalités de la vie professionnelle, il est important que ceux qui en sont les plus proches (employeurs, travailleurs, syndicats) soient impliqués dans leur conception.

Par ailleurs, l'emploi indépendant et l'emploi dans des petites entreprises constituent une source importante d'emplois. C'est pourquoi, il sera introduit dans les programmes de formation des cours sur l'esprit d'entreprise et l'auto-emploi.

Dans sa politique nationale de l'emploi, le Tchad entend mettre en place un fonds de solidarité à l'emploi, qui axera ses interventions sur l'appui à la création d'emplois. La gestion de ce fonds sera confiée au FONAP qui, outre des financements des actions de formation professionnelle, prendra également en compte la conception, les financements et les suivis des programmes d'auto-emploi et d'appui à la création des micro-entreprises.

La valorisation des ressources humaines par l'éducation, la formation et l'emploi figure parmi les priorités du Gouvernement. Cela s'est traduit par l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie EFE qui accorde une place de choix (deuxième priorité) à l'Enseignement technique et à la Formation Professionnelle à finalité d'emploi. En vue de mieux préparer les jeunes à s'insérer dans la vie active, le Gouvernement a engagé avec l'appui de ses partenaires d'importantes réformes en matière de renforcement de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, de professionnalisation des filières dans l'Enseignement Supérieur (électromécanique, informatique appliquée, ressource gestion de l'eau, information et communication, finance et comptabilité) et de création des Instituts Universitaires (Abéché, Sarh, Moundou, Mongo, Bongor).

En même temps s'est développé, au niveau du privé, un Enseignement Supérieur professionnalisé. **Seulement les produits répondent-ils aux besoins du marché de l'emploi ?** La réponse est nuancée, faute de la disponibilité d'études quantitatives et qualitatives, en amont et en aval de ces formations, telles qu'elles doivent être produites par l'Observatoire de l'Education, de la Formation et de l'Emploi (OBSEFE). Toutefois, l'accroissement du taux de chômage incite à l'amélioration du dispositif ETEFP, en terme d'adéquation formation-emploi.

C'est pourquoi, il est essentiel d'assurer la qualité pour améliorer les normes de qualification, les processus de certification, les méthodes d'évaluation, etc. Des études prospectives sont nécessaires pour préparer les formés aux changements du monde du travail et aux mutations de la société. Il faut faire appel aux entreprises, à côté des centres de recherches publics, pour identifier les connaissances, les compétences et les qualifications qu'exigeront les changements de l'économie, de façon que l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle puissent s'y adapter. Cela requiert des partenariats effectifs avec les écoles et avec les entreprises, reposant sur une communauté de valeurs, de programmes, de ressources et de résultats.

Cela requiert aussi des nouveaux comportements de la part des enseignants et des chefs d'entreprises.

Enfin, il est important d'accroître la coopération entre le Nord et le Sud, ainsi qu'entre les pays du Sud, en vue de rénover et de soutenir la Formation Professionnelle.

8.3.4 Enseignements supérieurs professionnels au Tchad : Formation et Qualification des Enseignants du Supérieur face aux Exigences du monde de travail : Statuts et Démarches

Présenté par Malloum SOULTAN

Ce travail m'a été confié il y a une semaine seulement et je n'ai pas eu le temps suffisant d'aborder tous les aspects. Je serai bref pour permettre aux uns et autres d'apporter leurs contributions ou poser des questions. Je ne suis pas juriste donc certains problèmes seront traités sous l'angle des préoccupations du syndicaliste et de l'enseignant des sciences de l'ingénieur que je suis.

L'objectif du thème selon la lettre qui m'a été adressée est d'essayer :

De clarifier les statuts des enseignants, des enseignants chercheurs de l'enseignement supérieur et des enseignants de l'enseignement supérieur professionnel ;

De définir les stratégies de formation continue des enseignants du supérieur ;

Identifier les besoins et de définir les stratégies de formation en adéquation avec le marché du travail ;

Le plan de l'exposé se présente comme suit :

Dans un premier temps, je parlerai succinctement de l'environnement, du contexte dans lesquels a évolué le système éducatif tchadien et je rappellerai les exigences de l'enseignement supérieur professionnel et le partenariat avec le milieu professionnel.

Ensuite, je tenterai de faire un état de lieu des textes qui régissent les enseignants du supérieur et les difficultés que pose leur application dans les instituts universitaires nouvellement créés.

Par la suite, je présenterai également les tendances majeures en matière de recrutement, de promotion et de la composition du corps des enseignants du supérieur dans certains pays. Je prendrai les exemples des Etats Unies et de la France.

En dernier lieu, je tenterai de faire quelques propositions.

Introduction

Les troubles qu'a connus notre pays n'ont pas épargné le système éducatif tchadien, particulièrement l'enseignement supérieur. L'université du Tchad, la principale institution d'enseignement supérieur avait interrompu ses activités pendant plus de 5 années consécutives. Cette interruption a causé d'énormes préjudices dans le développement de

l'enseignement supérieur au Tchad. Les ressources humaines ont particulièrement souffert, jusqu'aujourd'hui, nous en payons les conséquences dans tous les domaines.

Ces dernières années, des évolutions majeures se sont produites dans l'enseignement supérieur :

La création vertigineuse pour ne pas dire anarchique des établissements d'enseignement professionnel privés;

L'ouverture de plusieurs instituts universitaires d'enseignement professionnel en provinces pour décongestionner l'Université de N'Djaména et élargir l'offre de formation aux nouveaux bacheliers dont le nombre ne cesse d'augmenter d'année en année. Disons en passant que l'implantation de ces établissements n'est pas en phase géographiquement avec le maigre tissu industriel et économique de notre pays. Il en résulte évidemment d'énormes difficultés.

Cette évolution n'a pas pris en compte suffisamment les exigences d'enseignement supérieur professionnel. En effet, l'enseignement professionnel implique le respect de plusieurs exigences quant à la structure de la formation, à ses contenus et à la composition du corps enseignant.

La structure de formation doit respecter un principe d'équilibre entre formation générale, formation à caractère professionnel et stages en entreprises :

Une formation universitaire implique une formation où la part de conceptualisation et d'abstraction soit satisfaisante ;

Une formation professionnelle implique la maîtrise du savoir-faire et la reconnaissance de la dimension pratique et elle a pour corollaire le passage des étudiants par entreprises.

La composition du corps enseignant dans ces institutions d'enseignement professionnel doit tenir compte de ces trois dimensions. Bien entendu, ces établissements spécifiquement d'enseignement professionnel ne vont pas obéir aux mêmes règles de fonctionnement que les établissements d'enseignement supérieur classique. Par conséquent, il y aura un corps d'enseignants avec des missions spécifiques pour intégrer les exigences du monde de travail. La qualité du corps enseignant est à l'évidence un facteur clé du succès de l'enseignement professionnel. Ce peut être également un facteur limitatif dans le cas inverse d'insuffisance quantitative ou qualitative.

Par ailleurs, le partenariat avec les milieux professionnels est un élément essentiel de la professionnalisation de la formation. Il constitue un des principaux facteurs de crédibilité

d'une filière professionnelle et doit être traité comme tel. Le partenariat doit être conçu comme multiforme. Il doit en effet exister à différentes phases de la conception au fonctionnement de filières professionnalisées :

En amont de la formation pour garantir l'existence de besoins de qualification en qualité et en quantité ;

La participation des professionnels de l'entreprise ou de l'administration à la formation elle-même, ainsi qu'à l'évaluation de celle-ci, ce qui permet de disposer un corps d'enseignants au fait des réalités quotidiennes de l'entreprise et qui peut en conséquence contribuer à infléchir et ajouter le contenu des enseignements de façon à lui donner encore plus de pertinence et en accroître la professionnalité ;

La formation sous la forme de stages en entreprises des étudiants d'une durée suffisante dont la nature et les obligations réciproques doivent être réglées par une convention entre l'établissement et les entreprises ;

Sous la forme de participation des milieux professionnels aux épreuves d'évaluation du diplôme (rapport de stage, soutenance de mémoire, ...).

Après cette brève et timide présentation du contexte, des exigences de l'enseignement supérieur et le partenariat avec le milieu professionnel, je vais aborder les différents textes réglementaires relatifs au corps d'enseignants du supérieur au Tchad.

Système réglementaire tchadien

Actuellement les enseignants du supérieur au Tchad sont régis par les textes suivants :

La Loi N°17/PR/2001 du 31 décembre 2001 portant Statut Général de la Fonction Publique, qui s'applique aux enseignants fonctionnaires ;

La convention Collective de 1958 pour les enseignants contractuels ;

Le Décret N° 737/PR/MFPT/93 du 9 novembre 1993 portant statut particulier des enseignants du supérieur et des chercheurs ; ce décret concerne tout enseignant du supérieur ou tout chercheur possédant au moins un DEA, DESS ou tout autre Diplôme admis en équivalence et exerçant en cette qualité de façon permanente dans un établissement d'enseignement supérieur ou une structure de recherche.

Les enseignants du supérieur et les chercheurs sont répartis selon les catégories suivantes :

Professeurs et Directeurs de recherche ;

Maître de Conférences et Maître de Recherche ;

Maître Assistants et Chargé de Recherche ;

Assistants et Attachés de recherche.

Le grade requiert l'inscription sur une liste d'aptitude. L'attribution des grades universitaires doit être du seul ressort des institutions académiques habilités telles que CAMES (Conseil Africain et Malgache de l'Enseignement Supérieur), indépendamment des textes statutaires de la Fonction Publique. Malheureusement au Tchad, la Fonction Publique continue à attribuer des grades universitaires sur la base des diplômes uniquement en se référant au **Décret N° 524/PR/MFP/86 du 18 octobre 1986**, *déterminant les appellations des cadres de fonctionnaires*, qui est normalement abrogé par le **Décret N° 106/PR/MFPTPEM/2002 du 6 mars 2002** *fixant l'échelonnement indiciaire et définissant les modalités de reclassement des corps et de reversement des fonctionnaires*.

En matière de recrutement, seul le Conseil d'enseignement et de recherche est chargé de recevoir et d'examiner les candidatures. Il propose au recrutement ceux des candidats jugés aptes aux fonctions postulées.

L'intervention intempestive de la Fonction Publique, parfois du politique ne facilitent pas les choses. Et, le recrutement ne se fait pas toujours sur les bases objectives. Il y a lieu de clarifier ces points avec la Fonction publique et le politique.

Le Décret N°163/P-CSM-ENJCS du 17 mai 1979 fixant les maxima de service hebdomadaire des personnels de l'Université du Tchad. Le service hebdomadaire est fixé comme suit :

Professeurs et Maître de Conférences : 5 heures d'enseignement magistral ;

Maîtres Assistants : 8 heures d'enseignements dirigés ;

Assistants : 8 heures d'enseignements dirigés

Le Décret N°162/P-CSM-ENJCS du 17 mai 1979 fixant le régime et les taux de rémunération des heures supplémentaires d'enseignement, des enseignements complémentaires et des vacances à l'Université du Tchad. Ces taux ont été modifiées par l'arrêté **N°052/PM/00 du 20 novembre 2000**, lequel arrêté été obtenu sous la pression des syndicats. C'est cet arrêté qui est appliqué actuellement dans tous les établissements

d'enseignement supérieur. Notons au passage que ces taux ne sont pas appliqués dans les établissements privés du fait de l'inconséquence des enseignants eux-mêmes. En effet, en 2001, le SYNECS (Syndicat National des Enseignants et Chercheurs du Supérieur) a pris une résolution demandant à ses membres d'exiger des établissements privés l'application au moins les mêmes taux que ceux pratiqués dans les établissements publics. Malheureusement, ils continuent à être exploités lamentablement avec de taux horaires minables. Bizarrement, on demande une augmentation aux pouvoirs publics. C'est une des incohérences des enseignants du supérieur. En tant que syndicaliste, ça nous facilite pas les tâches.

Arrête N°19/MEN/U-DJ/SPSG/95 du 12 janvier 1995 qui astreint les enseignants nommés aux tâches administratives au sein de l'Université de N'Djaména à assurer 3 heures équivalent TD par semaine.

Arrête n° 152/MESRSFP/DG/2002 du 03 décembre 2002 qui dispose que les enseignants du supérieur et les chercheurs appelés à des postes de responsabilité administrative ou politique au ministère de l'enseignement supérieur sont astreints à 3 heures hebdomadaires de cours dans leurs institutions d'origine. En contre partie, ils conservent les avantages prévus par l'arrêté n°052/PM/00 que ne leur confère pas la nouvelle fonction.

En 2002, pour mieux gérer les heures supplémentaires, l'Université de N'Djaména a décidé de passer aux obligations de service annuelles pour les enseignants permanents. Sur la base de 25 semaines de cours fixés par le référentiel CAMES, ce qui donne 200 heures équivalent TD. Certains instituts universitaires nouvellement créés ont repris ce système de comptabilisation annuelle sur la base de 30 semaines, ce qui donne une charge annuelle de 280 heures pour les enseignants. L'application de cette mesure dans les instituts a posé de problèmes et a créé de conflits entre les enseignants et l'administration. Quelles sont les difficultés ? Elles me semblent de deux ordres:

la première relève du mode de recrutement des enseignants dans ces instituts universitaires. Ces enseignants sont recrutés sur la même base des textes que les enseignants chercheurs de l'Université de N'Djaména et par conséquent, ils doivent être traités de la même manière.

la seconde tient au respect du référentiel du CAMES selon lequel la formation professionnelle doit comporter 30 semaines par an minimum (à raison de 30 heures hebdomadaires minimum) auxquelles il convient d'ajouter des stages pratiques.

Il y a nécessité d'avoir un système réglementaire clair, spécifique et souple qui définit les missions, les obligations de service tout en garantissant l'équité entre les personnels, permettant d'apprécier et reconnaître l'investissement de chacun.

La plupart des textes que je viens d'exposer sont spécifiques à l'Université de N'Djaména, adaptés aux filières classiques. Cette uniformité pénalise à certains égards les instituts universitaires car ils ne leur permettent pas de bénéficier pleinement de toutes les compétences ni de mettre en oeuvre toutes les énergies de ses personnels. La mise en place de ces textes est urgente dans la mesure où de très nombreux recrutements sont à réaliser dans les instituts pour avoir un taux d'encadrement satisfaisant et couvrir certaines disciplines avec des enseignants spécifiques.

Après avoir abordé le système réglementaire tchadien, je vais exposer les pratiques et les tendances en matière de recrutement et de promotion aux Etats unis et en France.

Systeme américain

Catégories et recrutements des enseignants

Aux USA, le système de grandes écoles et des instituts universitaires n'existe pas comme en France. Tout est intégré dans les Universités avec bien entendu de réputation différente. Généralement les Universités privées sont plus cotées que les universités publiques.

En matière de recrutement, chaque université, quelle soit privée ou publique, se charge elle-même du recrutement de ses enseignants. Ceux -ci peuvent être de toutes les nationalités. Pour postuler, chaque candidat à un poste d'enseignant doit écrire lui-même aux universités qui ont fait paraître dans la presse spécialisée une annonce de vacance de poste correspondant à ses qualifications. Le postulant ne sera jamais choisi sans avoir été reçu sur le campus où il espère obtenir un poste. Si sa candidature a été retenue par un comité de sélection composé de quelques enseignants de département, par les administrateurs de l'université, il sera invité à assurer un cours devant les enseignants et les étudiants. C'est après sa visite qui dure en général une journée que le choix définitif sera arrêté par le département concerné.

Les enseignants ainsi recrutés se voient offrir soit un contrat d'un an renouvelable ou non soit quand ils sont titulaires du doctorat et qu'ils ont déjà obtenu diverses publications dans la presse scientifique, un contrat de trois ans, comme assistant professeur. Ce contrat peut être renouvelé pour trois années, à l'issue desquelles l'enseignant peut être soit remercié soit

promu au rang de professeur associé, ce qui lui confère la tenue, c'est à dire l'inamovibilité de fait. S'il justifie les espoirs placés en lui, il sera enfin promu au rang de professeur, rang le plus élevé dans la hiérarchie académique.

En vue d'une possible promotion, les jeunes enseignants sont sans cesse évalués en particulier en fonction de l'importance et de la qualité de leurs publications, de la qualité de leur enseignement, telle qu'elle est appréciée par les étudiants et de leur participation aux activités extra académiques réalisées dans le cadre de l'Université qui les emploie. Pour ce qui est de leur enseignement proprement dit, des formulaires standardisés comportant une trentaine de questions, semblables pour tous les cours, permettent aux étudiants à la fin du semestre de juger leurs enseignants, en le notant de 0 à 5.

Obligations de service

Dans les universités américaines, les obligations de service dépendent de plusieurs paramètres : grade, discipline, statut, missions,...

Par exemple en moyenne pour un professeur associé :

En médecine : 180h

Sciences et technologies: 200h

Sciences sociales : 240 h

Sciences humaines : 280h

Systeme français

Catégories

L'enseignement supérieur, tout comme l'enseignement supérieur professionnel en France repose sur trois catégories de personnel :

Les enseignants du supérieur statutairement chargés de recherche (Professeurs, Maîtres de conférences)(60,8%)

Les enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur (agrégés, certifiés) non statutairement chargés de recherche;(16,1%). Dans les filières professionnelles ils dépassent 20% .

Les formateurs (ou vacataires) exercent une autre activité principale rémunérée en dehors de l'éducation nationale.(23,1%).

Recrutements :

Les maîtres de conférences sont recrutés par concours ouverts par établissement en vue de pourvoir un ou plusieurs emplois d'une même discipline parmi les candidats inscrits sur une liste de qualification aux fonctions de maîtres de conférences établie par le Conseil National des Universités;

Les professeurs des universités sont recrutés également par concours ouvert par établissement dans toutes les disciplines, sauf dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de la gestion par concours d'agrégation de l'enseignement supérieur.

(Il faut signaler qu'il existe également en France un concours d'agrégation de l'enseignement secondaire recruter les enseignants des lycées).

Le recrutement des enseignants du second degré se fait sur concours ouverts aux agrégés et aux certifiés dans certaines disciplines et avec des missions bien déterminées.

Obligations de service

Les services d'enseignement en présence d'étudiants sont déterminés par rapport à une durée annuelle de référence de 128 heures de cours ou 192 de travaux dirigés ou 288 heures de travaux pratiques ou toute combinaison équivalente. Ceci est applicable à toutes les catégories d'enseignants chercheurs. Les enseignants chercheurs qui exercent certaines fonctions administratives sont déchargés du service d'enseignement, sauf s'ils souhaitent conserver tout ou partie de ce service.

S'agissant des enseignants non statutairement chargés de recherche, ils assurent 384 h ETD devant les étudiants.

En conclusion, je vais tenter de faire quelques propositions en vrac :

Propositions

Les structures de nos instituts sont voisines des IUP (Institut Universitaire Professionnel) et des IUT (Institut Universitaire de Technologie) français. Les textes fondateurs des IUT en France prévoyaient une composition du corps professoral répartie en trois tiers :

Enseignants chercheurs ;

Enseignants détachés du second degré ;

Professionnels industriels.

Dans les écoles d'ingénieurs, cette catégorie dépasse le tiers.

Le principe de trois tiers peut être appliqué nos instituts universitaires. Les enseignants permanents du supérieur auront à choisir entre deux statuts : enseignant tout court ou

enseignant chercheur. Un enseignant tout court aura une charge annuelle de 400 h ETD et un enseignant chercheur une charge de 200 h ETD avec une insertion obligatoire dans une équipe de recherche rattachée à une université. Les enseignants du second degré détaché auront également une charge de 400h ETD.

Créer les corps suivants dans notre système : monitorat, ATER (attaché temporaire d'enseignement ou de recherche)

S'agissant de la formation initiale et continue des enseignants, elle doit être prise en compte sous les aspects suivants :

Pour les jeunes enseignants : la préparation des premiers enseignements devrait s'effectuer au sein d'une équipe pédagogique. Celui qui a choisi statut d'enseignant chercheur doit être intégré immédiatement dans une équipe de recherche ;

Prévoir une décharge partielle systématique des tâches d'enseignement lors des premières années d'activités et pour les enseignants préparant une thèse.

Assurer une formation aux principes pédagogiques applicables à l'enseignement supérieur ; certains enseignants de l'Université de N'Djaména ont bénéficié ce genre de formation en 1995 dans le cadre de coopération avec l'Université du Québec à Chicoutimi.

Instauration d'un système planifié des voyages d'études, ou de stages, d'année sabbatique, congés de formation, reconversion scientifique ;

Création des écoles doctorales régionales dans le cadre de coopération SUD-SUD ;

Prévoir des stages des enseignants en entreprises pour les enseignants assurant les cours à caractère professionnel pour s'imprégner de la culture d'entreprise ;

Encourager le système actuel en cours à l'Université de N'Djaména, particulièrement à la Faculté des Sciences qui a donné de résultat probant, consistant à envoyer les majors de promotion dans certaines disciplines à l'étranger pour poursuivre leurs études avec la possibilité d'intégration dans le corps enseignant. La Coopération française a joué un rôle important dans ce domaine. Les besoins ont augmenté mais le volume de bourses accordé a tendance à diminuer ces dernières années. Il est grand temps que les pouvoirs publics jouent pleinement son rôle dans ce domaine.

La formation des enseignants a pour corollaire également l'amélioration permanente des conditions de travail des enseignants en les dotant des outils modernes (ordinateurs portables, accès au Internet, ...) et la création de programme de formation continue des personnels dans

tous les établissements sur la base d'accords bilatéraux entre les syndicats et administration dans une perspective ouvrant à tous les membres du personnel un meilleur accès à la formation continue.

Et pour finir, en tant que syndicaliste, je veux présenter un document très important à tous les personnels de l'enseignement supérieur, c'est la recommandation concernant la condition du personnel de l'enseignement supérieur, adoptée par la Conférence générale de l'Unesco à sa 29^e session à Paris en novembre 1997. Ce document comprend un préambule et onze chapitres.

Bibliographie

Actes des états généraux de l'éducation nationale, 1994.

Education et formation au Tchad : recueil d'études thématiques, UNESCO ;2002.

Les nouveaux défis des écoles d'ingénieurs, Editions AUPELF-UREF, 1996.

Recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur, UNESCO, paris, 1997.

Nouvelle définition des tâches des enseignants et des enseignants chercheurs dans l'enseignement supérieur français (rapport de Eric Esperet, 2000).

8.3.5 Enseignements supérieurs professionnels et les nouvelles réformes (LMD)

Par le Pr. Oumarou Bouba, Vice Recteur de l'Université de Ngaoundéré

RESUME DE LA COMMUNICATION INTITULEE :

« ENSEIGNEMENT SUPERIEURS PROFESSIONNELS ET LES NOUVELLES REFORMES LMD »

L'objet de cette communication est de présenter les réformes LMD en Afrique et plus précisément dans la sous région CEMAC afin de nourrir les réflexions des uns et des autres afin que nos universités se hissent au niveau international. Ainsi aborderons successivement les points suivants :

- Position des universités africaines par rapport au système LMD
- Pertinence du système LMD
- Mécanismes de mise en œuvre du système LMD

PLAN DE PRESENTATION

I°)- PRESENTATION DU SYSTEME LMD

Un petit rappel historique

Déclaration de Bologne de juin 1999

Construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur

Conférence des Recteurs de l'Afrique et de l'Océan Indien (CRUFAOCI)

Ce que l'on doit comprendre dans le système LMD

Structuration de la formation universitaire en trois cycles.

Le LMD : unité de mesure de comparaison et d'équivalence des diplômes

II°)- LES REFORMES LMD EN AFRIQUE

Pertinence du système LMD

Nouveau mode de gestion académique

Nouvelle culture académique

Renforcement de la formation fondamentale et personnelle de chaque étudiant

La recherche au cœur de la formation en M et D

Université = pôle de développement

Position de l'Afrique par rapport au système LMD

Cas général

Cas particulier de la CEMAC

III°)- MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE DU SYSTEME LMD

Sensibilisation

Désignation des coordonnateurs

Harmonisation

I°)-PRESENTATION DU SYSTEME LMD

1°)- Petit rappel historique

Depuis la déclaration de Bologne de juin 1999, déclaration au cours de laquelle vingt huit pays européens ont marqué leur volonté d'harmoniser l'architecture de leur système d'enseignement supérieur et surtout après l'affirmation de l'Union Européenne de la nécessité de construire l'espace européen de l'enseignement supérieur, les pays africains ont conclu à l'impérieux devoir de s'informer, de comprendre et d'engager les mêmes types de réforme.

A cet égard, deux événements mériteraient d'être cités. Tout d'abord la conférence des Recteurs de l'Afrique et de l'Océan Indien (CRUFAOCI) tenue à Cotonou en juillet 2004 et le séminaire sur la gouvernance universitaire tenu à Yaoundé en mars 2005. Ces deux événements patronnés par l'Agence Universitaire de la Francophonie, ont permis aux recteurs et présidents des universités africaines de réfléchir sur les réformes à engager en vue d'adopter le système LMD.

2°)- Ce que l'on doit comprendre dans le système LMD

Ainsi donc, de la synthèse de ces travaux, des documents sur la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et des projets d'établissements de certaines universités françaises, nous pouvons affirmer que le système LMD structure la formation universitaire en trois cycles: Licence -Master- Doctorat et apparaît avant tout comme une exigence de la mondialisation. Ce n'est pas comme d'aucuns peuvent le penser, une victoire du système éducatif anglo-saxon sur le système français classique. En réalité, il faut considérer le système

LMD comme le résultat d'une volonté universelle de se doter, pour la formation supérieure, d'une unité de mesure de comparaison et d'équivalence des diplômes.

Ceci se comprend parfaitement lorsque l'on sait que l'humanité, dans son évolution immuable, a besoin, à des étapes précises, d'une norme universelle de calibrage. Il en avait été ainsi du système d'unités internationales où l'on a adopté que la longueur se mesure en mètre, le temps en seconde, la masse en kilogramme et le courant en ampère. Il va sans dire que ce système intéresse aussi bien la formation universitaire à orientation recherche que celle qui est à orientation professionnelle.

II°)- LES REFORMES LMD EN AFRIQUE

1°)- Pertinence du système LMD

Cet atelier national, si heureusement initié par monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle et dont le thème est: «les Enseignements Supérieurs Professionnels au Tchad Réalités et Perspectives» est une excellente occasion offerte aux universitaires de poursuivre sereinement leurs réflexions sur le système LMD et ce n'est pas un atelier de trop pour la sous région CEMAC.

Il convient de remarquer que le système LMD, loin d'être une simple juxtaposition des diplômes de Licence- Master- Doctorat, est également à la fois, mode de gestion académique et porteur d'une nouvelle culture académique. Nouveau mode de gestion académique parce qu'il rompt avec la vieille notion d'année académique au profit de la semestrialisation des enseignements. Le L et le M sont découpés respectivement en 6 et en 4 semestres. Le niveau L (Licence) est atteint au bout de six semestres totalisant pour le système européen , 180 crédits , le M (Master) totalise quand à lui 120 crédits après le L et le D 180crédits après le M.

Le crédit est l'unité de compte permettant d'évaluer l'ensemble du travail de l'étudiant effectué pendant un semestre.

Le système LMD est également porteur d'une nouvelle culture académique en ce sens que l'offre de formation est présentée en domaine et organisée sous forme de parcours types. Dans ce système, un domaine de formation se définit par l'association de plusieurs disciplines dont les secteurs d'application, recherche ou professionnel se recoupent. Ainsi il peut y avoir à l'intérieur d'un même domaine deux ou plusieurs disciplines qui concourent à la formation des étudiants. Des parcours différenciés et multiples sont donc construits et proposés aux étudiants par des équipes de formation.

En somme, le système LMD vise trois objectifs principaux :

⇒ Le renforcement de la formation fondamentale et de la formation personnelle de chaque étudiant du cycle de L (Licence). L'étudiant se trouve accompagné dans son projet professionnel ou personnel. Par conséquent l'offre de formation doit être socialement pertinente.

⇒ La recherche est placée au cœur de la formation pour les cycles de M(Master) et D(Doctorat). Il s'en suit donc une formation complémentaire, assurée dans le cadre des écoles doctorales notamment au niveau de D. Les laboratoires de recherches deviennent également des lieux stratégiques de formation.

⇒ Enfin l'Université deviendrait actrice du développement de son environnement, génératrice des projets mobilisateurs pour l'ensemble de la communauté.

2°)- Position de l'Afrique par rapport au système LMD

Comme nous l'avons dit au début de notre propos, les universités africaines et celles de la sous région CEMAC ont immédiatement compris l'importance et l'urgence pour leur rayonnement, d'engager des réformes en vue de basculer sur le système LMD. Ceci s'est matérialisé

Au niveau de l'Afrique par:

*La décision d'intégrer le système LMD prise par tous les Recteurs de la CRUFAOCI

*L'élaboration d'un plan d'action à l'occasion du séminaire sur la gouvernance universitaire tenu du 1^{er} au 3 mars 2005 à Yaoundé.

IDENTIFICATION DU PROBLEME	OBJECTIFS STRATEGIQUES	ACTIONS	ACTEURS PRINCIPAUX	APPUI	Délais
<p>Les Universités francophones d'Afrique ne peuvent entrer de plain-pied dans la réforme L-M-D sans faire face à un certain nombre de contraintes majeures que sont :</p> <p>* l'absence de volonté politique</p>	<p>Définir une politique cohérente, appropriée et adaptée aux réalités africaines pour:</p> <p>1-amener les gouvernants à soutenir le programme de réforme</p> <p>2-vaincre les résistances des parties à tous les niveaux</p>	<p>1-rediger les principes généraux et les lignes directrices devant guider la mise en œuvre de la réforme, en insistant sur les terminologies, les modes et structures d'évaluation, etc.</p> <p>2-organiser par tout moyen jugé utile des campagnes itératives et</p>	<p>Comité de suivi</p> <p>Rapporteurs des ateliers du séminaire</p> <p>Deux experts de l'AUF</p> <p>Recteurs et présidents d'Université</p>	<p>L' AUF</p> <p>Néant</p>	<p>Juin 2005</p> <p>Avril et juillet</p>

* les réticences à tout changement	3-mettre en place un minimum de ressources de qualité	étagées d'information et de sensibilisation de toutes les parties prenantes en commençant par les composantes de la communauté universitaire.			2005
*la pénurie chronique en ressources	4-améliorer la qualité du contenu des programmes d'enseignement et de recherche et affiner la méthode de transmission du savoir et des connaissances	3- organiser par région Afrique, des ateliers de formation pour Recteurs, Présidents, Vice-recteurs et Vice-présidents des Universités qui, à leur	AUF Coopération interuniversitaire	Néant	Juillet 2005
* la fixité des programmes	5-opérer tout changement nécessaire à la réussite du programme	tour, formeront le personnel enseignant de leur Université respective			
* la lourdeur du système de gestion		4-procéder à l'harmonisation des programmes selon les trois régions de la CRUFAOCI	AUF	CAMES	Octobre 2005
		5-vérifier l'état de la scolarité, de la bibliothèque, et y apporter les correctifs nécessaires	Recteurs et présidents d'Université	Néant	Juin et juillet 2005

Sur le plan de la sous région, nous pouvons relever :

La décision de Libreville sur la construction de l'espace CEMAC de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de la Formation Professionnelle lors de la session ordinaire de la conférence des Chefs d'Etats en vue de l'adoption du système LMD.

L'adoption par le conseil des ministres de l'échéance 2006 pour l'entrée de nos institutions universitaires dans le système LMD conformément à la recommandation de la conférence des

Recteurs des Universités et des Responsables des Organismes de Recherche d'Afrique Centrale.

Création d'une Cellule Technique sous la supervision du Secrétaire Exécutif de la CEMAC qui serait chargée de suivre le projet d'intégration du système LMD.

Par conséquent, au niveau de la sous région CEMAC, la volonté politique est clairement affichée. Par contre, il me semble que les actions entreprises par les Universités en vue de basculer vers le système LMD demeurent encore assez timides pour ne pas reconnaître tout simplement que l'inaction prévaut un peu partout. Une raison essentielle explique cet état de latence et elle est d'ordre financière. En effet, comme le montre le plan d'action de Yaoundé, la mise en place du système LMD, nécessite beaucoup des moyens financiers que les universités de la sous région CEMAC n'arrivent pas à mobiliser.

III°)-MECANISMES DE MISE EN OEUVRE DU SYSTEME LMD

A la lumière des demandes de plus en plus pressantes de la communauté universitaire à participer pleinement à la prise des décisions intéressant la vie de leur université, la mise en place du système LMD doit s'effectuer dans un climat de bonne gouvernance pour permettre à cette communauté d'être actrice et bénéficiaire de ces changements. A ce titre, nous pouvons suggérer pour les universités de la sous région CEMAC la démarche suivante :

La sensibilisation, par divers moyens, des chefs d'établissements, des enseignants, des personnels des services académiques, des étudiants et du public. Ensuite susciter un large débat sur le système LMD afin de dissiper toutes les appréhensions.

Nommer des coordonnateurs de la réforme LMD au niveau de chaque établissement et un coordonnateur général au niveau de l'université. Ces coordonnateurs auront pour rôle d'impulser les actions concourant à l'effectivité du système LMD: divers procédés d'information et de participation de la communauté universitaire au débat ; formation des participants, acteurs du systèmes LMD ; élaboration des textes réglementaires ; élaboration, dans tous ses détails, des projets d'établissement.

Harmoniser au niveau national puis éventuellement au niveau de la sous région CEMAC les unités d'enseignements fondamentales pour des parcours semblables .Nous suggérons par exemple l'organisation des assises consacrées au système LMD.

Elaborer des codes assurant la grande mobilité tant souhaitée entre les universités tout en préservant ces universités des brebis galeuses ou fraudeurs. Le problème de l'authenticité des

crédits acquis dans une université doit faire l'objet des mêmes niveaux de précaution que les diplômes eux-mêmes.

Il va de soi que la mise en œuvre du LMD dans chaque université dépendra de son état de préparation .C'est-à-dire de la signature des arrêtés relatifs au L,M et D. Mais en tout état de cause, les universités de la sous région CEMAC devront s'y atteler afin de respecter leur engagement pour la rentrée académique 2006/2007.

8.3.6 Enseignements supérieurs professionnels : La question de la bourse au Tchad : Enjeux, démarches et perspectives

Présenté par Dr Zakaria Fadoul Khidir, Vice-Recteur de l'Université de N'djamena

INTRODUCTION

« Au fur et à mesure que les systèmes d'enseignement supérieur cessent d'être élitistes et évoluent vers des systèmes de masse et que l'accent est davantage mis sur les compétences acquises et non sur l'enseignement en lui-même, les étudiants deviennent des acteurs plus importants – en tant que principaux clients, consommateurs et apprenants... Les établissements d'enseignement supérieur doivent développer en particulier la capacité de procéder à des évaluations utiles, d'informer et d'orienter les étudiants sur le choix des carrières, d'intégrer les besoins des étudiants confrontés à des difficultés spécifiques et d'entretenir des liens avec les diplômés qui peuvent aider au placement des étudiants et à la mobilité des fonds¹ », ainsi soulignait le rapport de la Banque Mondiale.

Partant du principe que le développement social et économique passe par la formation et que « les établissements d'enseignements supérieur jouent un rôle crucial d'appui aux stratégies de croissance économique axées sur le savoir et à la construction des sociétés démocratiques », que « la qualité des établissements et des programmes de l'enseignement supérieur est largement tributaire de la qualité des diplômés de l'enseignement secondaire », l'Etat appuie donc les établissements d'enseignement supérieur, non seulement par des budgets de fonctionnement et d'investissement en matériels et infrastructures, mais aussi en leur accordant des fonds non pédagogiques. Ces fonds non pédagogiques autrement appelés bourses, forment une part non négligeable du budget de notre pays, un pays qui s'agite encore pour sortir de la pauvreté, avec une démographie estudiantine en pleine croissance. En effet, le nombre des bacheliers tchadiens est passé, entre 1995 et 2005, de 2535 à 14313 ; il s'est presque multiplié par six comme le montrent le tableau et le graphique ci-après :

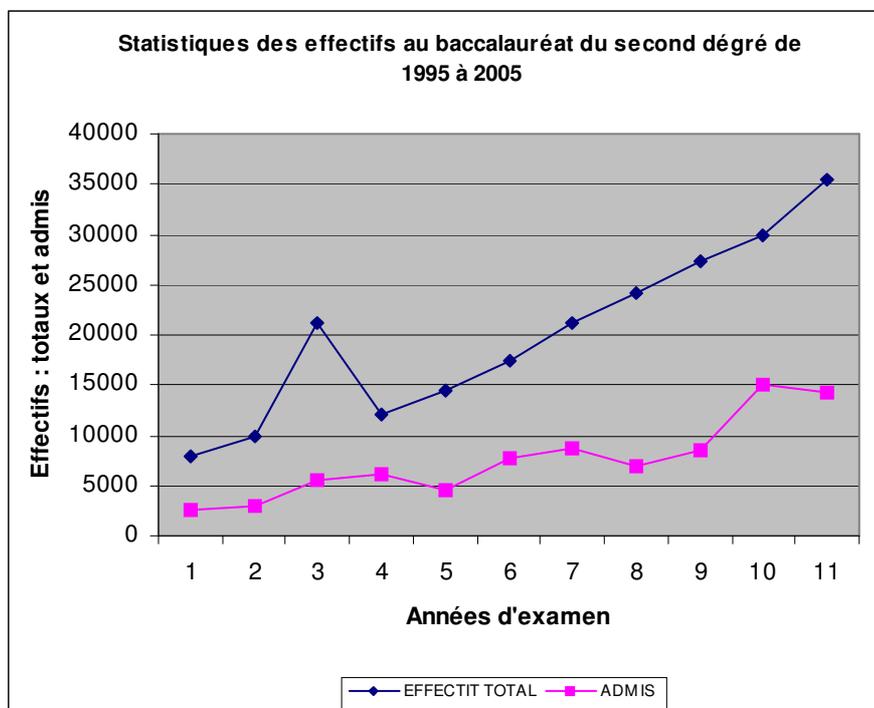
Tableau1 : Evolution des effectifs des bacheliers de 1995 à 2005

¹ Banque Mondiale, Construire les Sociétés du savoir : nouveau défis pour l'enseignement Supérieur (Rapport), Les Presses de l'Université Laval, Washington, 2003, p. 76

Année	Effectifs	Admis	%
1995	8006	2535	31,66
1996	9951	2900	29,14
1997	21114	5508	26,09
1998	12139	6109	50,33
1999	14404	4549	31,58
2000	17518	7787	44,45
2001	21123	8697	41,17
2002	24239	6836	28,20
2003	27369	8519	31,13
2004	29935	15000	50,11
2005	35419	14313	40,41
Total	221217	82753	37,41

Source : Office du Bac de l'Université de N'Djamena

Graphique1 : Evolution des effectifs des bacheliers de 1995 à 2005



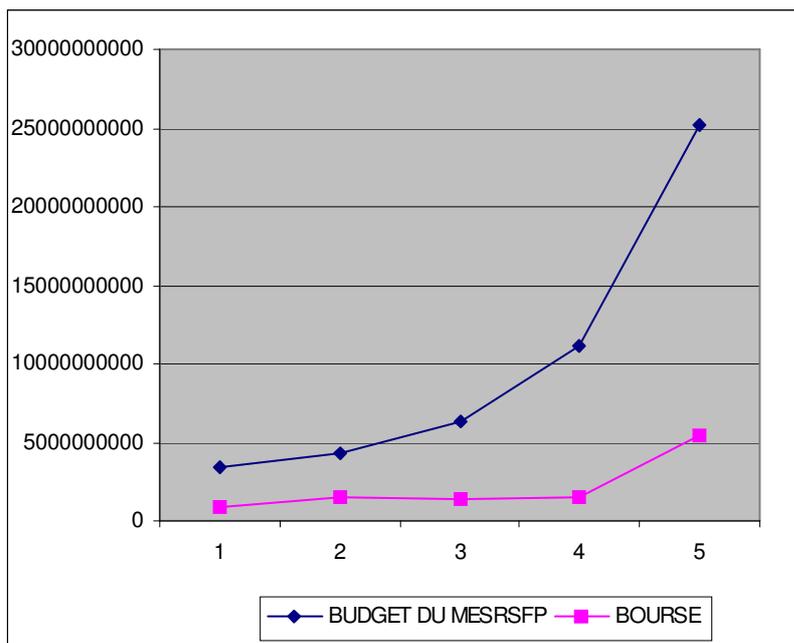
Malgré que tous les bacheliers tchadiens ne bénéficient pas automatiquement d'une bourse chaque année, les charges de l'Etat sont relativement importantes, car elles ont passé, pendant

les quatre dernières années par exemple, de 940.000.000 de francs CFA à 1.500.000.000 francs soit de façon cumulée une somme de 5.383.787.000 frs CFA pour les quatre ans.

Tableau 2 : Budgets du MESRSFP et Bourses de 2002 à 2005

ANNEES	BUDGET DU MESRSFP	BOURSE	%
2002	3430163752	940000000	
2003	4302724000	1500000000	
2004	6343404000	1443787000	
2005	11128596000	1500000000	
TOTAL	25204887752	5383787000	

Graphique 2 : Budgets du MESRSFP et Bourses de 2002 à 2005



Une telle somme est colossale pour un pays comme le notre mais si, en outre le rendement interne est faible à cause des taux élevés de redoublement et d'abandon et le rendement externe est aussi peu satisfaisant du manque des débouchées, il est évident qu'il existe une réelle inadéquation entre les investissements consentis et les résultats obtenus.

LES CATEGORIES DES BOURSES

Les bourses sont de deux catégories :

les bourses de stage ou de formation continue, données à des personnes déjà en fonction et qui désirent améliorer leurs connaissances ou leurs compétences ;

et les bourses de formation initiale qui concernent les étudiants qui n'ont pas encore achevé leur cursus et qui ne sont donc pas entrés dans la vie active. Exception faite des inspecteurs et conseillers pédagogiques dans la filière "alphabétisation", et de quelques fonctionnaires dans les établissements professionnels, la quasi totalité de nos étudiants à l'intérieur du pays bénéficient seulement d'une bourse de formation initiale.

Il faut distinguer deux catégories de bourses, celles octroyées par l'Etat tchadien aux étudiants évoluant dans les établissements nationaux d'enseignement supérieur, et celles octroyées par les pays amis ou les organisations et organismes internationaux, sous forme d'aide à l'Etat tchadien.

Lorsque les bourses sont nationales, elles sont en principe octroyées à des nationaux : nous ne connaissons pas jusque-là des expatriés bénéficiaires des bourses de l'Etat tchadien. Les bourses tchadiennes sont donc octroyées à des étudiants tchadiens évoluant dans des établissements publics sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieurs, de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle² et à des étudiants évoluant dans des établissements publics rattachés à d'autres Ministères comme l'ENAM et l'ENTP par exemple. Les étudiants dans les établissements privés d'enseignement supérieur ne sont généralement pas boursiers.

LES INSTANCES IMPLIQUEES DANS LA GESTION DES BOURSES

Les instances impliquées dans la gestion des bourses sont :

les établissements d'enseignement supérieur qui identifient les étudiants susceptibles d'avoir la bourse et qui initient en conséquence les projets d'arrêté de bourse ;

le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle qui, après avoir fait vérifier par la Direction des Bourses la conformité des

² Rappelons que, depuis des années, les étudiants en première année (hormis ceux des établissements professionnels dont l'accès est conditionné par un concours national) ne bénéficient plus de bourse et paient eux-mêmes leurs frais d'inscription. Dans bien de cas, ces étudiants n'arrivent pas à payer leurs frais et rencontrent de ce fait d'énormes problèmes académiques.

noms sur les projets d'arrêté avec ceux se trouvant sur les procès-verbaux des examens, signe les arrêtés donnant droit à la bourse ;

les services du Ministère des finances qui opèrent un dernier contrôle et qui procèdent au paiement ;

la Présidence de la République et la Primature qui, à travers leur conseiller à l'éducation nationale, suivent de près le processus et qui, en cas de nécessité interviennent pour accélérer les choses.

LES TEXTES DONNANT DROIT A LA BOURSE

Les bourses d'enseignement supérieur sont octroyées chaque année par un arrêté ministériel. Ces bourses couvrent l'allocation mensuelle qui est de vingt-cinq mille francs CFA, les frais d'inscription dont le montant est équivalent à un mois de bourse ainsi que les frais uniques d'équipement. Les arrêtés de bourse sont établis au vu des procès-verbaux d'examens terminaux. Normalement c'est à la Direction des bourses qui est directement rattachée au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle d'assurer la bonne gestion de toutes les bourses, nationales et étrangères.

Avant 2004-2005, pour ce qui concerne l'université de N'Djamena, les arrêtés de bourse étaient initiés au niveau de la Scolarité Central et du Service des Examens, mais le processus connaissait beaucoup de vicissitudes chaque année (omission, ajout ou duplicata des noms, erreur dans la formulation, vice de procédure, etc.) ; les conséquences étaient :

La reprise du même document plusieurs fois par le service concerné ;

Le rejet des états de paiement au niveau des finances si celles-ci constataient des manquements ;

Le gonflement des charges relatives à la bourse, du fait que des fonctionnaires ou des personnes qui n'étaient pas ou n'étaient plus étudiantes émargeaient sur les états de paiement, etc.

Pour remédier à ces insuffisances, ou résoudre tout au moins les problèmes liés au retard que connaît chaque fois l'acheminement des documents et qui perturbait le bon déroulement de l'année académique, on a voulu, à l'université de N'Djamena, innover en la matière en confiant (au cours de cette année) aux décanats l'initiative des projets d'arrêté de bourse qui devraient être établis aussitôt après la publication des premiers résultats. Mais là aussi, les

choses se sont plutôt empirées du fait du non maîtrise, par certains de nos services, de cette innovation qui avait naturellement abouti à des grèves d'étudiants.

LA PROBLEMATIQUE DE LA BOURSE

La bourse d'enseignement supérieur est une aide offerte par l'Etat, destinée à compléter celle que peut apporter la famille à son enfant et consentie comme un investissement à long terme ; cette aide ne peut, en aucun cas annuler l'obligation qu'ont les parents à s'occuper de leurs enfants, tant que ces derniers ne sont pas en mesure de subvenir à leurs propres besoins et ce, conformément aux obligations traditionnelles ou légales existant dans le pays. Seulement, dans bien de cas la bourse que perçoit mensuellement un étudiant tchadien est supérieure aux revenus de ses parents, ce qui veut dire que beaucoup de familles ne sont pas en mesure de faire rentrer dans leur foyer, à la fin de chaque mois et de façon méthodique, une somme de vingt-cinq mille francs CFA qui est le montant de la bourse d'enseignement supérieur dans les établissements publics au Tchad. Il y a même des parents qui reçoivent de l'aide de leurs enfants qui leur concèdent une partie de leur bourse.

La bourse est donc une aide de l'Etat qui doit faciliter l'accès à l'enseignement supérieur des étudiants, surtout ceux démunis en provenance des milieux ruraux pauvres. Si tous les étudiants étaient, lorsqu'ils entrent à l'Université, d'une même couche sociale, c'est-à-dire d'un même niveau d'aisance matérielle, les bourses participeraient alors à l'égalité des chances pour ce qui est de cet accès à l'enseignement supérieur et permettraient, de façon équitable, le bon déroulement des études du fait de leur impact bénéfique sur les frais d'inscription et sur la vie quotidienne des étudiants puisqu'elles contribuent à résoudre beaucoup de problèmes matériels et même sociaux : achat des fournitures scolaires, location des chambres d'habitation, transport interurbain, subsistance alimentaire, etc.

Mais lors que la bourse est octroyée par un texte juridique ou administratif, elle est considérée comme un droit par les étudiants et traitée aussi comme tel par les autorités. Le sentiment d'être dans ses droits lors des revendications qui, parfois, conduisent à des manifestations violentes, est le même à tous les niveaux d'études ; et en cas de manquement, les boursiers rendent pour responsables les autorités académiques ou le Gouvernement pour n'avoir pas pu s'acquitter de leurs obligations. Par ailleurs, les parents qui sont eux-mêmes démunis dans bien des cas, se trouvent dédouanés de leur responsabilité vis-à-vis de leurs enfants. Et pire

encore, beaucoup d'étudiants ne sont pas bien conscients qu'ils font les études pour eux-mêmes d'abord, pour leur famille et leurs parents ensuite et pour la Nation enfin.

Ainsi donc, la modicité des revenus généralement très bas dans la majorité des familles tchadiennes d'une part et l'inexistence des services d'œuvres sociales dans tous les établissements nationaux d'enseignement supérieur d'autre part, contribuent à donner aux bourses d'enseignement supérieur un caractère particulier aux yeux des bénéficiaires qui, dès leur acquisition, la considère comme une source de subsistance et un droit à faire valoir par tous les moyens.

COMMENT LES BOURSES SONT-ELLES OCTROYEES ACTUELLEMENT ?

L'entrée à l'université se fait selon une sélection basée sur le mérite et au vu d'un dossier comprenant un certificat médical, un casier judiciaire et un certificat de nationalité. Les critères sociaux ne sont pas, en principe, pris en compte : les bourses nationales sont donc octroyées de façon indistincte à tous les bacheliers tchadiens, à partir de la deuxième année. Pour les bourses étrangères aussi, les critères de sélection sont d'ordre technique : niveau requis, connaissance linguistique, aptitude physique et mentale, etc.

Il est donc préférable d'asseoir une réflexion, au niveau national, sur la gestion de la bourse en général c'est-à-dire sur :

les modalités d'octroi des bourses : les bourses doivent être limitées au vu des critères préétablis et leur nombre pourrait accroître chaque année en fonction de la masse des demandes et des besoins spécifiques de l'Etat, avec possibilité d'attribuer aussi des bourses aux étudiants des premières années ;

la possibilité d'augmentation conséquente du taux de ces bourses : il est peut-être nécessaire d'augmenter graduellement le montant mensuel de la bourses au fur et à mesure que l'étudiant progresse dans ses études (distinction entre les bourses de 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycles) et lier, par ailleurs, lesdites bourses aux conditions d'assiduité et de présence aux contrôles continus, aux TP et TD, aux différents examens et à la discipline dans l'enceinte des facultés. Il n'y aurait plus alors d'étudiants qui oseraient s'absenter aux examens dans l'intention de continuer à percevoir cette allocation car pour eux, quitter l'université équivaldrait à se mettre au chômage.

Le contrôle de la présence des étudiants aux contrôles continus, aux TP et TD et aux examens (partiels et terminaux) incomberait naturellement aux chefs de départements qui doivent dresser périodiquement des fiches individuelles aux Doyens lesquels seront tenus à adresser des rapports de suggestion en vue du maintien ou de la suppression de la bourse pour tel ou tel étudiant ou groupe d'étudiants.

MODALITES D'ATTRIBUTION DES BOURSES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

A l'université de N'Djamena par exemple, seule l'admission en deuxième année du premier cycle justifie l'acquisition d'une bourse par un étudiant et seul le nombre de ses échecs dans un cycle donné justifie aussi la suppression de cette bourse. Si supprimer la bourses pour un étudiant qui ne réussit pas semble irréprochable, le fait de tenir en marge tous les étudiants de premières année et de considérer comme boursiers tous ceux qui passent en deuxième année sans aucune autre considération ne semble pas résoudre le problème en entier. Nous proposons donc un certains nombre de critères pour permettre une meilleure orientation des charges de l'Etat en ce domaine :

1 – Critère basé sur les revenus du candidat à la bourse et ceux de ses parents ou tuteurs

Généralement, les Tchadiens sont tous des pauvres, mais il y en a plus pauvres que d'autres donc plus nécessiteux. Le critère basé sur les revenus suppose la bonne connaissance de l'étudiant, de son terroir, de ses activités et celles de ses parents. Chaque étudiant doit avoir à cet effet une *fiche indicative* ; cette fiche doit être établie à son entrée à l'Université et suivre son évolution jusqu'à la fin de son cursus.

2 - Critère basé sur le genre

Dans le souci de faire accéder le plus grand nombre de filles dans les établissements d'enseignement supérieur, conformément à la politique du genre en vigueur, des conditions particulières peuvent être offertes à celles-ci.

3 - Critère basé sur le mérite :

« Au moment où davantage de pays et d'établissements introduisent des mesures de partage des coûts – souvent sous la forme des frais de scolarité plus élevés et de baisse des subventions destinées à couvrir les charges non pédagogiques comme la restauration, les résidences universitaires et les transports – l'Etat doit jouer un rôle déterminant en veillant à ce qu'aucun étudiant méritant au plan académique ne soit privé de la possibilité de faire des études faute de ressources financières.³ » Par exemple, si deux étudiants sont, au même moment, candidats à une seule bourse, celui qui possède le diplôme le plus élevé sera retenu et à défaut de cette différenciation, la sélection sera portée sur la mention (ou les notes de la ou des dernière(s) années), l'année d'obtention du diplôme (le plus récent est préférable à l'ancien), etc.

4 - Critère basé sur l'âge et la nationalité

Si deux Tchadiens de même sexe, candidats à une même bourse, présentent le même mérite, l'âge doit intervenir pour permettre le choix. Mais si un Tchadien est candidat à une bourse nationale en même temps qu'un étranger, le Tchadien doit être prioritaire par rapport à l'étranger.

5 - Critère basé sur des cas sociaux :

Les handicapés comme ceux frappés de cécité organique : auditive, visuelle, phonatoire, etc. ;

Les handicapés physiques ;

les orphelins et les enfants sans soutien comme les enfants abandonnés, etc.

5 - Critère basé sur la finalité des études

Pour rendre les diplômes utiles à la fin du cursus d'un étudiant, il est préférable de privilégier certaines études sur d'autres. La politique de la formation en liaison avec l'emploi doit être prise en compte et les études génératrices d'emploi comme les études technologiques et professionnelles doivent faire l'objet d'une attention particulière.

LA GREVE COMME EXPRESSION DE REVENDICATION DE LA BOURSE

³ Banque Mondiale, op. cit., p.155

Le trésor public connaît souvent des difficultés, ce qui provoque un retard dans le paiement des bourses. Les grèves qui sont la seule expression de revendication pour les bénéficiaires perturbent sérieusement les études et parfois mettent en cause la validité même d'une année académique. En outre, elles perturbent l'ordre public, portent atteinte physiquement au corps enseignant ainsi qu'à des personnes extra-universitaires, aux biens de l'université et des tiers.

Il y a deux ans, les étudiants de l'université de N'Djamena agissaient dans le cadre légal de leurs associations mais ces associations ont été frappées d'interdiction à cause du caractère violent et agressif de leurs actions. Conformément à une initiative du Rectorat de l'université de N'Djamena, ces étudiants sont arrivés à former un bureau collégial qui n'a aucun caractère syndical ou associatif et qui peut servir de courroie de transmission entre les étudiants et les autorités académiques.

Ainsi donc, si l'Etat tchadien juge nécessaire de continuer à donner la bourse aux étudiants, il serait tout aussi nécessaire qu'il puisse disposer des fonds sûrs et disponibles en temps opportun pour assurer la régularité dans le paiement de cette bourse.

QUELQUES SUGGESTIONS POUR ASSAINIR LA SITUATION

- Créer un cadre adéquat de gestion de la bourse :

A la place de la Commission des bourses actuellement inopérante, il est préférable de créer une commission académique d'allocation de bourses dont la tâche sera, outre l'attribution des différentes bourses, la coordination des activités de tous les services chargés de la gestion de ces bourses. Il est également nécessaire de créer, au niveau de chaque établissement, un service central de contrôle et de suivi chargé de veiller à la conformité et à la ponctualité des textes relatifs aux bourses d'enseignement supérieur et à la régularité dans le paiement de ces bourses.

- Agir sur la mentalité des bénéficiaires par une sensibilisation conséquente :

faire comprendre que la bourse est octroyée pour soutenir les études et non le contraire, c'est-à-dire on ne doit pas décider d'aller faire des études supérieures pour avoir seulement la bourse.

faire comprendre qu'on fait les études d'abord pour soi-même, ensuite pour sa famille et ses parents et enfin pour sa Nation ;

- *Agir sur les modalités de gestion de la bourse*
- *Tenir compte du facteur genre* (pour combler l'écart entre filles et garçons)
- *User de la bourse pour réguler les effectifs* (augmentations des effectifs en technologie et disciplines professionnelles)
- *Soumettre la bourse à une sélection* : octroi de la bourse sur la base du mérite et des paramètres sociaux.
- *Assurer la régularité du paiement des bourses* : si le principe d'attribution des bourses aux étudiants est consenti par l'Etat, celui-ci doit veiller à ce que ces bourses soient payées de façon régulière. Il faut noter que les établissements publics d'enseignement supérieur génèrent des recettes qu'ils ne peuvent utiliser ni pour payer la bourse aux étudiants ni pour payer les indemnités ou salaires personnels enseignants ou administratifs, puisque la réglementation financière en vigueur dans le pays interdit de les utiliser directement. A ce sujet, le Rapport de la Banque Mondiale disait que « les réglementations qui autorisent l'autorité centrale à confisquer et à utiliser les ressources obtenues par les institutions publiques, ou les mesures qui visent à réduire les allocations budgétaires de l'Etat au fur et à mesure que les institutions génèrent leurs propres ressources sont vouées à l'échec parce qu'elles éliminent la motivation des établissements à générer des revenus additionnels.⁴ » Mais outre cet aspect de démotivation, le fait de disposer des revenus et de ne pas pouvoir les utiliser, ne serait-ce que de façon ponctuelle, pour résoudre des problèmes urgents insolubles autrement, conduisent souvent à des situations décevantes.

CONCLUSION

La bourse est considérée comme un droit inaliénable par les bénéficiaires et la situation jurisprudentielle qui s'en est ainsi créée est difficile à gérer tant que cette bourse ne soit pas considérée, non pas comme un droit et l'unique source de subsistance, mais comme une aide, un secours financier de la part de l'Etat destiné à compléter l'apport des parents et tant que ces derniers ne continuent pas à assumer leurs responsabilités en contribuant à la prise en charge de leurs enfants.

Toutefois, vu l'inexistence d'un campus et des œuvres universitaires dans nos établissements d'enseignement supérieur, vu la faiblesse des revenus dans les foyers tchadiens, et enfin vu le

⁴ Banque Mondiale, op. cit., p. 153

coût de la vie relativement élevé dans les grandes agglomérations, il est socialement et humainement préférable de conserver le principe d'octroi des bourses d'enseignement supérieur à nos enfants, quitte à soumettre lesdites bourses à des conditions d'attribution assez rigoureuses.

8.3.7 Enseignements supérieurs professionnels : Quel type de financement pour quel type d'enseignement supérieur professionnel au Tchad.

*Présenté par : DANADJI ISSAC avec la Contribution du Dr Guéalbaye Manasset,
Consultant*

I - INTRODUCTION

Suivant les termes de référence, l'objectif du présent exposé que nous avons le plaisir de vous présenter est triple :

Faire un état des lieux des types de financement actuellement utilisés dans l'enseignement supérieur professionnel au Tchad et la lumière sur les critères de répartition des subventions allouées chaque année ;

Identifier les sources potentielles de financement pour l'enseignement supérieur professionnel au Tchad, en dégagant la problématique du sujet, à savoir :

- la situation actuelle ;
- l'apport de la contribution.

Dégager des pistes et des voies possibles pour la résolution du problème en faisant ressortir les mécanismes de financement potentiel et les critères pour une répartition et une utilisation efficace des ressources.

II – COMMENT EST ACTUELLEMENT FINANCE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PROFESSIONNEL AU TCHAD ET LE MECANISME ACTUEL D'ALLOCATION DU BUDGET ?

Sources de financement

Le Financement de l'éducation supérieure au Tchad, est assuré essentiellement par l'Etat avec plus de 90% des financements. L'Etat mobilise à cet effet deux types ressources : les ressources sur le budget ordinaire et les revenus pétroliers. Toutes les Institutions ne sont pas financées de la même manière : certaines sont à 100% sur les revenus pétroliers alors d'autres combinent les deux sources de financement

Il faut faire remarquer que la contribution des parents d'étudiants dans le financement des Institutions publiques est marginale ainsi que celle des employés inscrits en formation continue.

Cette unicité de la source de financement se répercute chaque année sur le bon fonctionnement des institutions soit à cause de la mise en place tardive des crédits et/ou par les tensions régulières de trésorerie. La diversification des sources de revenus aura pour effet de stabiliser les Institutions dans la mesure où elles sont mises moins à la merci des fluctuations des crédits budgétaires.

Procédures budgétaires

Formations publiques

Toutes les Institutions de l'Enseignement Supérieur Public au Tchad établissent leur budget selon le Décret 118-F du 23 décembre 1963 régissant la comptabilité publique. Suivant la méthode du budget négocié, les établissements universitaires élaborent et soumettent au Conseil d'Administration présidé par le Ministère de Tutelle leur budget qui est adopté en fonction des coûts réels. Toutes les dépenses suivent la procédure des dépenses publiques sous le contrôle de l'Etat. Il faut faire remarquer que la difficulté essentielle réside dans la mise en place de ces crédits qui se fait de trimestrielle, une procédure qui ne répond pas aux besoins de financement imposés par le cycle du déroulement de l'année académique.

Il faut noter l'apport non négligeable de certains partenaires pour le fonctionnement de quelques institutions (équipements, etc.).

Formations privées

L'Etat contribue très peu au financement des formations du privé qui tirent leurs ressources des parents d'étudiants (pour les privés laïcs et des ONGs pour les privés confessionnelles). La réalisation de ces dépenses est assurée par les établissements eux-mêmes.

L'Allocation du budget entre les différentes

L'attribution du budget de fonctionnement aussi bien entre les différentes Institutions de l'Enseignement Supérieur professionnel que la répartition à l'intérieur de chacune d'elle (affectation entre facultés, département) se fait sans critères objectifs, voire arbitraire. Par exemple, pour 2005, nous citer les cas suivants : IUPM Mongo 170 millions 170 étudiants IUTEM Moundou 280 étudiants 160 millions, IUSTA Abéché 400 millions 300 élèves, IUSAES Sarh 125 millions 280 étudiants et ESSEAB 310 millions avec 480 étudiants.

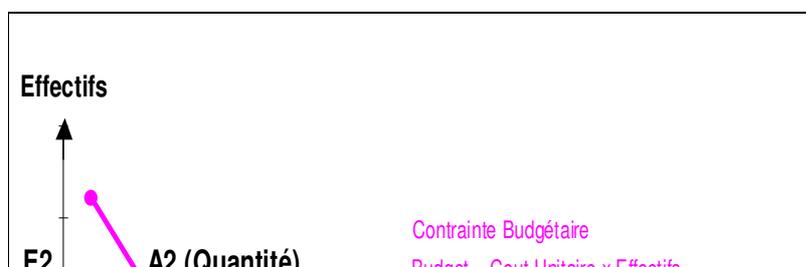
Selon les données de la Banque mondiale, la composition du coût unitaire de fonctionnement pour former un étudiant tchadien en 1999/2000 révèle que les bourses constituent le poste de dépenses le plus élevé (46%), face à des dépenses de personnel qui ne représentent que 22% des dépenses. Le fonctionnement proprement dit représente 33%.

Coût unitaire total	Dépenses de personnel		Fonctionnement courant y compris les subventions		Dépenses sociales (bourses enseignement sup.)	
	FCFA	%	FCFA	%	FCFA	%
518 633	112 416	22	169 551	33	236 666	46

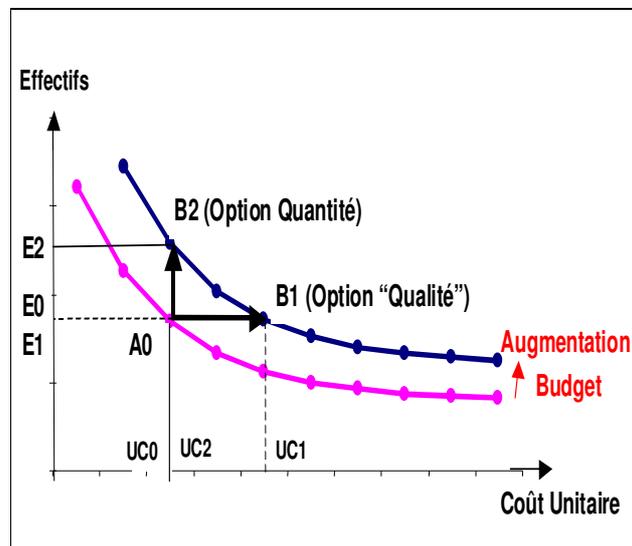
Compte tenu de cette situation de disparité entre les Institutions, le coût unitaire de formation d'un étudiant d'une institution à l'autre doit varier fortement. Cette variation doit tenir compte des normes dans la formation d'un ingénieur, d'un étudiant en sciences sociales qui existent déjà certains pays.

Conclusion : QUOIQU'IL EN SOIT, DIFFERENTS ARBITRAGES SUR LES VOIES POSSIBLES POUR LA RESOLUTION DU PROBLEME, EXISTENT QUI INTERPELLENT LES AUTORITES;

Arbitrage Quantité / Coût Unitaire : Avec le même budget, différents arbitrages entre quantité d'étudiants scolarisés et niveau de coût par étudiant peuvent être choisis



Arbitrage: Augmentation du budget : Suite à une augmentation du budget, différents choix peuvent être faits (augmentation de la couverture, augmentation de la dépense unitaire ou un mélange des deux)



Arbitrage par nature des dépenses :

- Coûts de fonctionnement
- Coûts de développement
- Coûts sociaux

Pour remédier à tous ces dysfonctionnements dans la mise en place des crédits, nous proposons les pistes suivantes

III- Pistes et voies possibles pour la résolution du problème : QUELS SONT LES MECANISMES DE FINANCEMENT QUI PERMETTENT D'ASSURER UNE MEILLEURE UTILISATION DES RESSOURCES DISPONIBLES EN ACCROISSANT L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT INTERNE DES ETABLISSEMENTS ET EN LES INCITANT A REDUIRE LES DEPENSES NON LIEES AUX ETUDES ET A SE CONCENTRER SUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE?

Le financement de l'éducation supérieure implique les reformes suivantes:

- Mobilisation accrue des ressources privées au profit de l'enseignement public ;
- Participation des étudiants aux coûts ;
- Collecte des fonds privés auprès des anciens étudiants et des entreprises ;
- Développement des activités productrices de revenu (vente de services, vente de produits, utilisation des équipements, utilisation des lieux d'hébergement disponibilité de restauration et de conférences, publicité interne, recyclage, utilisation de cérémonies de prix pour la génération de ressources, fonction de courtage, etc...)
- Partenariat avec le monde des affaires,

Bref accroissement des ressources auprès des sources non gouvernementales);

Aide aux étudiants remplissant les conditions requises, mais dont les familles n'ont pas un niveau de ressources suffisantes pour leur permettre de poursuivre des études supérieures (par la mise en place par l'Etat des crédits études, attribution de bourses en fonction de critères spécifiques à définir) ;

Répartition et utilisation efficace des ressources

Comme les ressources publiques constituent la principale source de financement de l'enseignement Supérieur public, la répartition de ces ressources doit être transparente, rationnelle et efficace. Quatre formules sont possibles :

- Budget négocié (situation actuelle) ;
- Budget fondés sur des formules spécifiques ;

Les Indicateurs concernant l'enseignement : on attribue les ressources par exemple :

- Sur la base des inputs (nombre d'étudiants, nombre d'heures d'enseignement, etc);
- Sur la base des outputs (nombre de diplômés, d'étudiants admis à passer en classes supérieures, etc.);

Les indicateurs concernant la recherche peuvent par exemple être :

- Les résultats de la recherche auprès des pairs ;
- Le nombre de postes de recherche ;
- Attribution des ressources suivant la qualité des établissements (suivant critères à définir) ;
- Attribution des ressources suivant le type d'enseignement (la formation des ingénieurs est beaucoup plus coûteuses que celle des gestionnaires par exemple).

IV- Volume et distribution des ressources mobilisées pour le secteur

Tableau1 : Dépenses courantes totales et coût par étudiant de l'enseignement supérieur au Tchad

	2001	2002	2003	2004
Budget courant du MESRSFP(millions de FCFA)	<u>3779</u>	<u>3381</u>	<u>4939</u>	<u>6266</u>
Coût unitaire total (FCFA)	<u>630359</u>		<u>881335</u>	<u>780129</u>
CU total en PIB/tête	<u>4,21</u>		<u>5,01</u>	<u>3,11</u>
Dépenses de fonctionnement (millions de FCFA)	<u>2099</u>	<u>2441</u>	<u>2716</u>	<u>4702</u>
Opérationnelles	<u>1051</u>	<u>1144</u>	<u>1267</u>	<u>1752</u>
Transferts hors bourses	<u>1048</u>	<u>1297</u>	<u>1449</u>	<u>2950</u>
CU fonctionnement	<u>350125</u>		<u>484654</u>	<u>585408</u>
CU pédagogique en PIB/tête	<u>2,34</u>		<u>2,75</u>	<u>2,34</u>
CU social(FCFA)	<u>280234</u>		<u>396681</u>	<u>194721</u>
CU social en PIB/tête	<u>1,9</u>		<u>2,3</u>	<u>0,8</u>

8.4 Annexe 5 : Rapport des commissions

THEME N°1 Compte rendu des travaux de la Commission N°1.

La Commission N°1 sur les Enseignements Supérieurs Professionnels au Tchad : Politique, Stratégies et orientations a commencé ses travaux par la mise en place d'un bureau composé de :

Président : Dr Tagui Guelbeye

Premier rapporteur : Mr Mahamat Mamadou Addy

Deuxième Rapporteur : Madame Kadjilé Obengdi Hélène

Un programme de travail a été adopté en deux points :

1°) Adoption de deux documents de base présentés à l'atelier portant sur les enseignements supérieurs professionnels au Tchad : politique stratégie et orientations

2°) Amendement de deux projets de lois portant :

Orientation du Système Educatif Tchadien ;

Orientation générale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle au Tchad.

S'agissant de l'amendement de deux documents de base, la méthodologie retenue a permis de faire un amendement de forme et de fond.

Sur la forme, des amendements ont été apportés sur la structuration des textes. Ce qui a permis de changer les numérotations des titres, chapitres et paragraphes.

S'agissant de fond, plusieurs amendements ont été apportés dans la partie introduction, la partie contraintes et défis. Contraintes et défis ont été éclatés en deux sous points.

Concernant la partie défis, un 5^{ème} point a été introduit demandant à l'Etat d'accorder à la recherche une place prépondérante.

Dans le second document intitulé : « Politique Stratégie et Orientations, après quelques modifications, est joint comme annexe au texte de base.

S'agissant de deux textes de lois portant orientation du Système Educatif Tchadien et orientation Générale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle au Tchad des propositions ont été faites.

L'assemblée s'est posé la question de savoir si le Gouvernement a besoin de deux lois sur le même système Educatif.

Après quelques échanges de points de vue, il a été décidé l'examen de ces deux textes.

L'assemblée a décidé en outre, que le texte de loi sur le système éducatif, ayant été plusieurs fois examiné dans les ateliers et que la version finale est prête pour son envoi au Gouvernement, il n'est pas utile d'apporter encore d'autres amendements.

En ce qui concerne le projet de loi portant orientation Générale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle au Tchad, l'assemblée a estimé que le temps imparti n'est pas suffisant pour l'examen d'un document d'une telle importance, elle a souhaité qu'un jour supplémentaire soit accordé à la Commission pour lui permettre de l'examiner en profondeur.

L'assemblée a observé en outre que le texte mérite une grande structuration et certains domaines importants ne sont pas pris en compte dans ce texte à savoir : le problème d'autonomie réelle, le problème de franchise (universitaire et matérielle), le problème des œuvres universitaires, le problème de la promotion des enseignants, le problème de la création des organes de concertation et des décisions tels que le Conseil Scientifique et d'Orientation. C'est pourquoi elle aurait souhaité qu'il soit mis en place une Commission permettant d'approfondir et faire un meilleur toilettage du texte.

Après longue discussion, il a été procédé à l'amendement du texte aussi bien dans la forme que dans le fond.

Enfin, il a été mis en place une Commission pour faire de recommandations sur :

1°) Le regroupement de l'ensemble des institutions d'enseignement supérieur public sous la tutelle académique du Ministère de l'Enseignement Supérieur. Il s'agit de l'ENAM, ENTP, le Laboratoire Vétérinaire de Farcha, l'ITRAD, etc...

2°) L'autonomie réelle accordée aux Institutions ;

3°) La création d'un Institut de formation des archivistes.

Fait à N'djaména le 19 août 2005

Les Participants

THEME N°2 : Enseignements Supérieurs Professionnels au Tchad, cadre juridique, institutionnel et partenariat

La commission n°2 dénommée « Commission Enseignements Supérieurs Professionnels au Tchad, cadre juridique, institutionnel et partenariat » dès sa mise en place, a procédé à l'élection de son bureau qui se compose comme suit :

Président : DONO-HORNGAR NELDITA

1^{er} Rapporteur : TALLA RAMASSINGA

2^{ème} Rapporteur : SEIDOU WAYA.

La commission a commencé ses travaux par la définition d'une méthodologie de travail sur la base des termes de référence adressées par les organisateurs de l'atelier à Mme LAMBATIM HELENE présentatrice du 2^{ème} thème, termes de référence qui nous ont été rappelés dès que la commission s'est constituée.

Dès lors, la commission n°2 a eu à :

1°) procéder aux amendements systématiques du projet de loi d'orientation générale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle qui nous a été soumis pour appréciation.

Certes, la commission n'a pas eu le temps matériel de procéder aux amendements du projet de loi sur le système éducatif Tchadien tout en sachant que la commission n°2 l'a également en charge.

2°) Après quoi la commission s'est penchée sur les différentes solutions applicables aux problèmes fondamentaux soulevés lors des débats sur le cadre juridique, institutionnel et partenariat.

Ces préoccupations ont été mise en exergue sous forme de recommandations que je laisse sans plus tarder le 1^{er} Rapporteur : Mr. Talla présenter à votre attention à votre sagacité pour adoption.

Conformément à sa démarche, la commission n°2 présente d'abord à la plénière les résultats globaux du projet d'orientation générale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle :

22 articles ont été amendés ;

Des chapitres et des sections l'ont également été soit dans leurs intitulés soit dans leurs formulations juridiques ;

Quelques ajouts ont été apportés à certaines dispositions ;

Quelques autres dispositions ont été purement et simplement supprimées.

Il y a lieu de se référer article par article à ces amendements au projet de loi d'orientation.

La commission tient ces amendements à la disposition de l'Atelier, en tout cas du Bureau pour leur prise en compte dans le Rapport général, étant donné que le temps matériel ne permet pas de les présenter entièrement à la plénière pour appréciation.

Le second volet du travail de la commission concerne les différents problèmes soulevés lors des débats du thème n°2 qui font l'objet des recommandations suivantes

RECOMMANDATIONS

L'Atelier National sur les enseignements supérieurs professionnels au Tchad :

1 – Considérant que le vide juridique créé par l'absence d'une loi d'orientation en matière d'enseignement supérieur, de recherche scientifique et de formation professionnelle ne permet pas l'élaboration d'une politique, ainsi que des stratégies et plans d'actions cohérents et viables dans les domaines concernés ;

2 – Convaincus que l'adoption et la promulgation de la loi d'orientation ne suffit pas à elle seule de régir tous les problèmes d'organisation, de fonctionnement ainsi que des activités des différents établissements d'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation professionnelle et qu'en tout état de cause les textes existants sont obsolètes, insuffisants et inadaptés ;

3 – Constatant une absence notoire d’archivage adéquat des textes législatifs et réglementaires régissant l’ensemble des institutions en charge de l’enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation professionnelle ;

4 – Conscients de ce que le partenariat instauré à tous les niveaux institutionnels de l’enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation professionnelle est un facteur important de mobilisation des ressources financières que matérielles et humaines, de renforcement des capacités de ces institutions, d’accroissement des connaissances, de solidarité agissants entre les parties prenantes, l’atelier recommande ce qui suit :

1) l’élaboration, l’adoption et la publication des textes plus adaptés à l’évolution actuelle de l’enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation professionnelle ;

a – la constitution d’une banque de données sur la base d’un archivage systématique des textes relatifs à l’enseignement supérieur, à la recherche scientifique et à la formation professionnelle ;

b – la conservation de ces données sur des supports informatiques et sous forme de recueils des textes au sein des institutions de documentation et d’archives créées à cet effet ;

3) la redynamisation et le renforcement d’un partenariat tant aux plans interne qu’international par :

une concertation interministérielle permanente pour une meilleure coordination et efficacité des institutions et activités d’enseignement supérieur, de recherche scientifique et de formation professionnelle dont ils ont la charge ;

une coopération inter-institutions nationales ;

l’établissement de conventions entre ces institutions d’une part, les entreprises tchadiennes et étrangères installées sur le territoire national d’autre part, qu’il s’agisse d’entreprises de dimensions internationale que nationale ou des PME et des PMI ;

la mise sur pied d'un réseau de coopération avec les organisations gouvernementales et non-gouvernementales (organismes, associations, fondations...)

la création d'une structure appropriée de promotion et de gestion de la coopération en matière d'enseignement, de recherche et de formation professionnelle.

I-/ Amendements portés au Projet de loi portant Orientation générale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle au Tchad

Au titre I : intitulé : Des Principes fondamentaux

La commission a apporté des retouches suivantes :

Article 2 : Lire : L'Etat assigne à l'enseignement supérieur, à la recherche scientifique et à la formation professionnelle une mission fondamentale de production d'organisation et de diffusion des connaissances scientifiques, culturelles, professionnelles dans le respect de l'éthique pour le développement, le rayonnement économique et social de la nation et le progrès de l'humanité.

Article 3 : l'Etat confère (au lieu de accorde) à l'enseignement supérieur, à la recherche scientifique et à la formation professionnelle un caractère de priorité nationale. Il les organise et les contrôle. Des partenaires publics privés (au lieu Des partenaires privés) et les organismes internationaux concourent à l'offre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et à la formation professionnelle.

Article 4 : Lire : l'Etat rend effectif (au lieu de consacre) le bilinguisme, français et arabe au niveau de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation professionnelle comme langue de travail et facteur d'unité et d'intégration nationale.

Au titre II : De l'Enseignement Supérieur

Article 5 : lire à l'avant dernier tiret du premier paragraphe

- le développement et le renforcement du sens éthique et de la conscience nationale.

Au chapitre 2 : (lire à l'intitulé) : De l'élaboration de la mise en œuvre de l'organisation et du suivi de la politique de l'enseignement supérieur.

Section 4 : Du Suivi de la Politique de l'Enseignement Supérieur

L'alinéa 2 de l'article 11 est supprimé.

Au Chapitre 3: De l'accès à l'enseignement supérieur

Article 12 :

Le dernier alinéa de l'article remonte au deuxième alinéa (avant A ce titre) avec un petit réajustement

- Des personnes de nationalité étrangère remplissant les mêmes conditions académiques peuvent également être admises dans les institutions d'enseignement supérieur du Tchad conformément aux usages internationaux et/ou accords signés entre le Tchad et les pays d'origine des postulants.

- Un quatrième alinéa nouveau vient s'insérer juste après le deuxième alinéa devenu troisième alinéa nouveau et se formule de la façon suivante :

Alinéa 4 : L'Etat développe des politiques permettant aux étudiants de toutes les couches sociales d'accéder à l'enseignement supérieur.

A l'alinéa 4 ancien devenu alinéa 5 nouveau, lire :

Alinéa 5 : L'enseignement à distance est reconnu et encouragé comme un mode alternatif de l'enseignement, de la formation et de la recherche. Son organisation, son fonctionnement et son contrôle sont régis par des textes particuliers.

Section 2 : De l'Organisation des Etudes dans l'Enseignement Supérieur

Au chapitre 4 : Des Institutions de l'Enseignement Supérieur

Article 18 : Lire : Les institutions publiques de l'enseignement supérieur comprennent :

- les Universités spécialisées ;
- les Etablissements publics spécialisés de l'enseignement supérieur et de recherche.

Article 19 : Lire : Les établissements publics d'enseignement supérieur sont des institutions de formation post secondaires autre que les universités.

Article 20 : Lire : Les ressources des universités et des établissements spécialisés d'enseignement supérieur et de recherche

Sont des derniers publics

Elles proviennent :

Des droits payés par les étudiants (universitaires est à enlever

Article. 21 (lire) les universités et les Etablissements spécialisés d'enseignement supérieur sont créés par voie législative et organisés par voie réglementaire.

Section : 2

Article 26 est a enlevé car n'apporte rien

Section 3

Article : 28 (lire) : les institutions d'enseignement supérieur publics ou privés sont des lieux apolitiques et inviolables.

Article : 30 (lire : L'Enseignement Supérieur est soumis à l'obligation d'évaluations périodiques.

Les objectifs de ces évaluations sont :

L'amélioration de la qualité, de la pertinence et de l'efficacité du système de l'enseignement supérieur.

L'instauration d'une culture et d'une pratique d'évaluation

Article 32 : nouveau à ajouter après l'article 31

(Article 32) – Les activités de recherche effectuées par les institutions d'Enseignement Supérieur sont régies par les dispositions du titre III de la présente loi.

Chap 5 : De la communication universitaire

Article 32 :

Art : (lire) les membres de la communauté universitaire disposent de la liberté d'information et d'expression qu'ils exercent dans les conditions fixées par les textes en vigueur.

Section I : des autorités académiques.

Article 33 : (Lire) les autorités académiques de chaque institution d'Enseignement Supérieur...

Section II : Des personnels, Enseignants-chercheurs

Article: 34 (lire) l'enseignant chercheur est le principal garant de la qualité des enseignements et de formations assurés dans les institutions d'enseignements supérieur. A ce titre, il a droit à des conditions de travail et de vie convenables, ainsi qu'à une formation initiale et continue appropriée.

Section IV : Des étudiants

Article 46 : (Lire) les institutions d'enseignement supérieur doivent créer des conditions permettant aux étudiants de toutes les couches sociales d'accéder à l'enseignement supérieur.

Chap. 6 – Des mesures conservatoires et des actions administratives et pénales.

Article 46 : (lire) Toute institution privée d'enseignement supérieur peut être placée sous administration séquestrée ou faire l'objet d'une mesure de suspension d'un ou plusieurs de ses dirigeants ou de fermeture provisoire ou définitive, selon les modalités fixées par les textes en vigueur.

Titre III

De la recherche scientifique et technique

Chap. I

Article 51 : Lire à la place de recherche appliquée (recherche fondamentale)

Chap. 4 De la capitalisation, valorisation et évaluation des résultats

Article 64 : Lire à la place de leur promotion se réalise par des efforts importants (des efforts soutenus)

Titre IV de la Formation Professionnelle

Article 74 (lire) A ce titre, l'Etat :

veille à la formation d'une main d'œuvre instruite et qualifiée dans tous les domaines dont l'économie a besoin.

Chap. 2 :

Section 2 (lire) La Formation Professionnelle Continue et la Formation en alternance.

Chap. 3 : De la concertation et de la coordination

Article 82 : (lire) Il est créé un conseil National en matière de formation professionnelle (CNFP) qui est chargé de donner son avis sur les orientations générales de la politique nationale en matière de l'adéquation formation professionnelle – emploi

Chap. 4 : Des établissements de formation professionnelle

Article 84 : (Lire)

Les Universités ;

Les établissements publics spécialisés de l'Enseignement Supérieur ;

Les établissements privés

EXPOSE SUR LE THEME : QUEL TYPE DE FINANCEMENT POUR QUEL TYPE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU TCHAD ?

RAPPORT DE LA COMMISSION N° 3

Président : Mr GUELKODJINGAR N ; DANIEL
1^{er} Rapporteur : MOUNDONGAR M ; PAUL
2^{ème} Rapporteur : DJY DJIMOKO

INTRODUCTION

Le financement peut être défini dans ce cadre comme « l'action d'allouer des ressources financières pour atteindre des objectifs fixés à savoir :

- le fonctionnement ;
- la formation ;
- la recherche...

Signalons par ailleurs, qu'au Tchad, il y a deux types d'enseignements supérieur professionnel : le public et le privé.

Suivant les termes de référence, l'objectif du thème :

« Quel type de financement pour quel type d'enseignement supérieur professionnel ? Peut-être traité autour de la 3^o phase ancienneté à savoir :

- 1) L'Etat des lieux de type de financement actuellement utilisés dans l'enseignement supérieur professionnel au Tchad et les critères de subvention alloué chaque année.
- 2) Identification des problèmes rencontrés dans le financement des établissements de l'enseignement supérieur professionnel au Tchad.
- 3) Recommandations pour la résolution du problème.

I – ETATS DES LIEUX

Cette phase se subdivise en deux :

- les sources de financement du type public ;
- les sources de financement du type privé.

Les sources de financement

Le financement de l'enseignement supérieur public est financé à plus 90 % par l'Etat mobilise) cet effet, deux types de ressources : les ressources sur budget ordinaire et les revenus pétroliers. Toutes les institutions de l'enseignement supérieur public ne sont pas financées de la même manière.

En effet :

Certaines sont à 100 % sur les revenus pétroliers. Tandis que d'autres combine les deux sources de financement.

Il faut signaler que la contribution des parents d'étudiants ainsi que celle des employés dans le cadre des formations continues sont marginales.

Il faut retenir que cette unicité de la source de financement se répercute chaque année sur le fonctionnement des institutions. Soit à cause de la mise en place tardive des crédits, soit à cause de la tension permanente et régulière de trésorerie. Ces difficultés s'expliquent par la mise en place des procédures budgétaires inadaptées aux réalités de fonctionnement de l'enseignement supérieur professionnel.

En effet :

Toutes les institutions de l'enseignement supérieur public au Tchad établissent leur budget selon le décret 118 F du 23 Décembre 1983 régissant la comptabilité publique. Suivant la méthode du budget négocié, les établissements universitaires élaborent et soumettent au conseil d'administration présidé par le Ministère de tutelle, leur budget qui est adopté en fonction des disponibilités de l'Etat.

Toutes les dépenses suivent la procédure des dépenses publiques sous le contrôle de l'Etat. Il faut remarquer que la difficulté essentielle réside dans la mise en place de ces crédits qui se fait de manière trimestrielle. Remarquons que cette procédure ne répond pas aux besoins de financement imposé par le cycle du déroulement de l'année académique.

Signalons par ailleurs que l'attribution du budget de fonctionnement entre les différentes institutions de l'enseignement supérieur professionnel, se fait sans critères objectifs.

Pour les établissements privés d'enseignement supérieur professionnel, on retient surtout que l'Etat contribue très peu au financement de ces établissements.

Ceux-ci ne tirent leurs ressources que des frais de scolarité des étudiants et des fonds propres qui constituent l'essentiel de leurs ressources. La réalisation de ces dépenses est assurée par les établissements eux-mêmes voici présentés les états des lieux.

RECOMMANDATION N° 1

Nous, Participants à l'Atelier National sur le thème « *Les Enseignements Supérieurs Professionnels au Tchad : Réalités et Perspectives* », organisé du 15 au 19 août 2005 à N'Djaména, adressons nos vifs remerciements aux partenaires du développement du Tchad et plus particulièrement à la Banque Mondiale qui a rendu possible l'organisation de l'atelier en acceptant de le financer.

- *Considérant le rôle fondamental que joue les institutions d'enseignement supérieur dans la formation professionnelle pour le développement économique, social au Tchad ;*

- *Considérant le rôle fondamental que joue la recherche scientifique dans le développement du pays ;*

- *Considérant la quasi-absence du budget de recherche dans les établissements d'enseignement supérieur ;*

- *Considérant que l'Etat est le principal pourvoyeur de fonds dans ces institutions et la quasi-absence d'autres sources de financement dans les institutions politiques privées d'enseignement professionnel ;*
- *Considérant l'absence de critères d'allocation et de répartition du budget entre les instituts/universités et l'intérieur des institutions (facultés et départements) ;*
- *Considérant la lourdeur administrative dans le décaissement des fonds subvention du budget en tranche entre l'année académique et l'année civile... ;*
- *Considérant que les cotisations des parents d'élèves et les ressources propres sont les seules sources de financement des établissements privés d'enseignement supérieur ;*
- *Considérant que le paiement des frais de scolarité sont tributaires de l'environnement socio-économique du pays ;*
- *Considérant l'absence des activités génératrices de revenus dans les institutions supérieurs de formation professionnelle ;*
- *Considérant l'absence des exonérations explicites dans les textes organiques des établissements d'enseignement professionnel ;*
- *Considérant la faible mobilisation du Fonds National d'Appui à la Formation Professionnelle (FONAP) en direction de l'enseignement supérieur.*

Recommandons :

1. Le renforcement du rôle de l'Etat dans le développement de l'enseignement supérieur professionnel au Tchad.
2. La prise effective de la recherche scientifique et technique comme facteurs du développement.
3. L'allocation du budget conséquent de recherche.
4. La diversification des ressources de financement par le biais de :
 Promotion de la coopération et partenariat national et international ;
 Promotion de la création des cellules de recherches appliquées et laboratoires générateurs de revenus ;
 Explication des apprenants dans la prise en charge des coûts de formation.
 Mise en route d'une politique financière préférentielle au profit du secteur de l'enseignement supérieur professionnel (facilité d'accès au crédit auprès des institutions financières taux d'intérêts faibles, longue durée de remboursement, un moratoire avant la première échéance de remboursement.
5. L'application des normes standard d'affectation des ressources budgétaires relatives aux établissements d'enseignement supérieur.

6. Les équipements techniques et informatiques importés par les institutions publiques et privées d'enseignement supérieur, et utilisés exclusivement à des fins d'enseignement et/ou de recherche, à l'exclusion de toute opération commerciale, bénéficient de l'exonération des droits et taxes à l'importation.
7. L'effectivité de l'autonomie financière des institutions (simplification des procédures de décaissement, mise en place d'un comité budgétaire de mandatement et d'ordonnancement de crédits (Ministère de l'Enseignement Supérieur, Ministère de l'Economie et des Finances, Collège de Contrôle de Revenus Pétroliers...).
8. L'agencement du budget des institutions de l'enseignement supérieur par rapport à l'année académique et la subdivision du budget des établissements publics d'enseignement supérieur en deux tranches.
9. La subvention de l'Etat aux établissements privés d'enseignement supérieur professionnel ayant remplis les conditions d'accréditation.
10. La promotion de l'expertise nationale à travers les cellules de recherches appliquées et les laboratoires générateurs de revenus et celle de formation continue.
11. L'alignement du budget et subvention des établissements d'enseignement supérieur professionnel sur le fonds pétrolier.
12. Permettre aux institutions publiques d'enseignement supérieur d'utiliser les fonds propres pour faire face aux charges urgentes (paiement des honoraires des enseignants ou salaires du personnel d'appui...).

Fait à N'Djamaa, le 19 août 2005

Les Participants

Rapport de la Commission N° 4 :

« Enseignements supérieurs professionnels au Tchad à l'épreuve des défis de la modernité »

Président : Mr. Thierry Mamadou Asngar

Rapporteur 1 : Mr. Abakar Mahamat Tahir

Rapporteur 2 : Mr. Souk Allag

Introduction

La commission n° 4 « Enseignements supérieurs professionnels au Tchad à l'épreuve des défis de la modernité » est composée de 11 (onze) membres dont la liste figure en annexe. Elle s'est réunie le 17 août 2005 à 8 H 30 dans la salle n° 10 et a mis en place son bureau composé comme suit :

Ensuite, elle a procédé à l'examen de son thème de travail conformément à la Lettre N° 573/PR/PM/MESRSFP/SG/05 du 29 juillet 2005, adressée à Mr. Abderaman KOKO, Secrétaire Exécutif du CONEFE, par le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle.

Cet examen a montré que les problèmes de l'enseignement supérieur professionnel constituent des défis auxquels la société tchadienne, encore largement rurale, est confrontée en ce début du 21^{ème} siècle. Cet enseignement lui-même se trouve aujourd'hui devant le défi de se préparer à remplir, de manière adéquate, sa mission dans un monde qui, à tous les niveaux, est en mutation et répondre ainsi aux besoins et aux exigences de cette nouvelle société de l'information et de la communication.

C'est à l'intérieur de ce cadre d'émergence et d'évolution de la technologie de l'information, que nous avons essayé de répertorier ce qui nous semble aujourd'hui constituer des défis majeurs pour notre système d'enseignement supérieur et professionnel. Il s'agit ici d'identifier les principales contraintes auxquelles est confronté le système tchadien d'éducation et de formation professionnelle à l'ère de la mondialisation.

Défis et solutions

DEFIS	SOLUTIONS
1. <i>Faible offre de formation</i>	Création de nouveaux établissements
2. <i>Insuffisance des ressources :</i> - <i>matérielles</i> (infrastructures et équipements) - <i>financières</i> - <i>humaines</i> (management, relations humaines et personnels qualifiés)	- Augmentation des ressources (publiques, privées et autres..) - Augmentation des ressources (publiques, privées et autres..) - Formation des personnels qualifiés (enseignants et d'encadrement)
3. <i>Contenu des programmes :</i> obsolescence et inadaptation	Rénovation des curricula et des référentiels pour les adapter au contexte socio-économique du pays et à la modernité
4. <i>Faible coordination</i> des dispositifs de formation professionnelle	Adoption de la loi d'orientation du système d'éducation et de formation
5. <i>Faible relation</i> entre les structures de formation et le marché du travail	Renforcer le partenariat et la formation en alternance
6. <i>Faiblesse du système productif</i>	Promotion du secteur privé
7. <i>Faible employabilité des formés</i>	Amélioration de l'environnement macro-économique et mise en place du Fonds de Solidarité à l'Emploi
8. <i>Faible accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)</i>	Investissements massifs dans les techniques de l'information et de la communication et les vulgariser. Allègement et Suppression des taxes sur tout ce qui concerne les nouvelles technologies de l'information et de la communication.
9. <i>Disparité entre genres</i> (garçons et filles)	Adoption des mesures incitatives en faveur des filles (discrimination positive)
10. <i>Faible articulation</i> entre l'enseignement secondaire, supérieur et le dispositif d'enseignement technique et de formation professionnelle	Etablissement d'un cadre d'évaluation, d'orientation et de concertation

Les recommandations sont :

Elaborer et adopter les textes réglementant la formation professionnelle

Doter les institutions publiques de formation professionnelle de ressources matérielles, financières et humaines requises

Accorder une subvention aux établissements d'enseignement professionnels privés ayant rempli les conditions d'accréditation.

Liste des membres de la Commission N° 4

M. Abderaman Koko

M. Mahamat Nadjib Amine

M. Abakar Mahamat Tahir

M. Mahamat Hassan Adoum

M. Souk Allag Waayna

M. Titingar Jean-Claude

M. Dotardé Allal

M. Youssouf Mahamat Saleh

M. Thierry Mamadou Asngar

M. Ngarassem Goltob

M. Nakingar Djirangaye

THEME N° 5 : FORMATION ET QUALIFICATION DES ENSEIGNANTS DU SUPERIEUR FACE AUX EXIGENCES DU MONDE DU TRAVAIL : STATUTS ET DEMARCHES

Introduction

Les travaux de la commission n°5 « Formation et qualification des enseignants du supérieur face aux exigences du monde du travail : statuts et démarches ont démarré à 9 h par la mise en place d'un bureau composé de trois membres dont :

- 1 – Président : NGAGNELE NGATOUGO
- 2 – 1^{er} Rapporteur : ASSAH NDETIBAYE
- 3 – 2^{ème} Rapporteur : MOUPENG BADJAOUE

Si tôt installé, le bureau a proposé une méthodologie de travail à la commission. Après quelques échanges de vues, cette méthodologie a été adoptée. Celle-ci a consisté à aborder les trois points constituant les objectifs du thème à partir du schéma suivant :

- 1 – Contexte
- 2 – Résultats
- 3 – Actions.

Lesdits objectifs du thème sont les suivants :

Clarifier les statuts des enseignants, des enseignants de l'Enseignement Supérieur Professionnel ;
Définir les stratégies de formation continue des enseignants et chercheurs du supérieur
Identifier les besoins et définir les stratégies de formation en adéquation avec le marché du travail.

I – Clarification des statuts des enseignants et chercheurs de l'Enseignement Supérieur, des enseignants de l'Enseignement Professionnel

Objectif : clarifier les statuts de tous les enseignants du supérieur et chercheurs.

Contextes

Selon les analyses de la commission le constat est le suivant :

Il existe des textes qui régissent les enseignants et chercheurs même s'ils sont insuffisants
Malheureusement ces textes ne sont pas intégralement ou pas du tout appliqués.
La commission constate que la Fonction Publique s'ingère maladroitement dans les attributions de grades universitaires qui relève exclusivement du ressort d'instances académiques habilitées telles que le CAMES ou autres.
En plus la commission relève des détachements et affectations anarchiques déstabilisant le fonctionnement des institutions universitaires.

Par manque de textes, les statuts des enseignants des instituts universitaires publics nouvellement créés et de ceux du privé ne sont pas définis.

Les recrutements effectués par la Fonction Publique ne sont pas toujours conformés aux besoins exprimés par les établissements d'enseignement supérieur publics.

L'environnement international exige une adaptation perpétuelle aux nouvelles données alors que le système tchadien somnole dans l'anachronisme.

L'instabilité des responsables nommés ne leur laisse pas de temps de concevoir et de mettre en œuvre les projets d'établissement.

La plupart des établissements privés n'ont pas d'enseignants qualifiés et pas de matériels didactiques appropriés.

La multitude des filières souvent incompatibles

Tous ces points conduisent aux résultats attendus ci-après :

1.2 – Résultats attendus

Textes effectivement et intégralement appliqués

Besoins exprimés par les institutions pris en compte

Attribution des grades universitaires réservée aux instances agréées notamment le CAMES ou toute autre.

Procédure de détachement ou d'affectation respectée

Conformité avec les exigences de l'environnement international effective

Textes spécifiques régissant certains corps de l'Enseignement professionnel public et privé élaborés

Temps de conception et de mise en œuvre du projet d'établissement laissé aux responsables.

L'atteinte de ces résultats passe par quelques actions concrètes dont :

1.3 Actions

Assurer le suivi des textes en cours d'application

Mettre en place une commission paritaire Finances -Fonction Publique – Enseignement Supérieur pour le recrutement des enseignants

Mettre sur pied un comité d'élaboration des textes spécifiques régissant le corpus de l'Enseignement supérieur professionnel, public et privé.

II – Définition des stratégies de formation continue des enseignements du supérieur et des chercheurs.

Objectif : Former et qualifier les enseignants et chercheurs.

2.1. Contextes

Manque de dispositif de formation pédagogique.

Insuffisance des moyens mis en œuvre pour la formation des enseignants et chercheurs.

Manque d'initiative des enseignants et chercheurs.

Paresse de certains enseignants et chercheurs.

Manque de sensibilisation des enseignants et chercheurs.

Méconnaissance des procédures de publication.

Reconnaissance du CAMES comme cadre de promotion.
Manque d'incitation aux formations continue et diplômante.
Insuffisance de la recherche.
Retard en matière de promotion.
Nécessité d'évaluation des enseignants et chercheurs.

De ces contextes, quelques résultats attendus ont été relevés par la commission.

2.2. Résultats attendus

Niveau de qualification des enseignants en pédagogie et en culture générale améliorée.
Moyens suffisamment mis à la disposition de la recherche.
Formation des formateurs généralisée.
Enseignants et chercheurs mobilisés, motivés et opérationnels.
Mesures incitatives en faveur de la recherche mises en œuvre.
Enseignants et chercheurs évalués.

2.3. Actions

Créer un dispositif de formation pédagogique ou redéfinir les missions de l'ISSED (Institut Supérieur des Sciences de l'Education).
Planifier l'offre de la formation.
Assurer le suivi et l'évaluation des formations.
Favoriser l'accès aux NTIC comme moyens de formation.
Encourager l'inscription des enseignants et chercheurs sur les listes d'aptitude.
Mettre en place un système d'évaluation.

III – Identification des besoins et définition des stratégies de formation en adéquation avec le marché de travail

Objectifs

Identifier les besoins de formation et en formation.
Définir les stratégies.

3.1. Contextes

Inadéquation formation (marché du travail).
Insuffisance de la pratique de la formation professionnelle.
Insuffisance en enseignants spécialisés dans toutes les matières.
Manque de planification.
Absence de lisibilité du tissu économique.
Faible implication du milieu professionnel dans la formation professionnelle.
Faible tissu industriel et économique.
Marché du travail restreint.
Secteurs de formation mal définis

3.2. Résultats attendus

Milieu professionnel effectivement impliqué dans la formation professionnelle (participation à la définition du programme, participation à la formation, accueil des stagiaires,).
Participation à l'action définie depuis l'offre par des propositions de formation).
Pratique professionnelle renforcée.
Un grand nombre d'enseignants spécialisés formés.
Bases de données sur la structure de l'emploi créées.
Environnement favorable à la création et à la promotion des entreprises.
Secteurs de formation bien définie.

Quelques actions sont préconisées pour la réalisation des objectifs en vue d'atteindre les résultats attendus.

3.3. Actions

Mettre en place une véritable politique de partenariat national et international.
Elaborer les programmes de formation par compétence.
Octroyer des bourses d'excellence et de perfectionnement aux étudiants et enseignants méritants.
Actualiser et diffuser les bases de données sur la structure du marché.
Prendre des mesures initiatives à la création et la promotion des entreprises.
Analyser le marché du travail et établir un répertoire des secteurs de formation.

Liste des membres de la Commission

ADAMA YADANG
AHMED NGARE
ASSAH NDETIBAYE
AYAMBI GOUTIMA
BRAHIM KABOUL
DIDIAN TOUMAR DJARMAKOYE
DJIBET MBAINGUESSE
GONGNET PAFOU
ISA DJIBRINE
KHALIL ALIO
KOULYO TOKINDANG
LAWANE GILBERT
MAHAMOUD YOUSOUF
MAHAMOUT YAYA
MALLOUM SOULTAN
MOUPENG BEDJAOUE
NGAGNELE NGATOUGO
NGARASTA NGARKODJE
REOUTAREM SYLVAIN
WALBADAT EZZCHIEL
YAMBAYE TELNODJI

Rapport de la Commission n°6 : Enseignements Supérieurs Professionnels et les nouvelles réformes (LMD)

Trois termes référentiels qui sont :

les nouvelles réformes en cours en matière d'enseignement supérieur ;
les pistes de réflexion sur les pertinences de ces réformes ;
les mécanismes de mise en place de ces réformes.

Présentation des nouvelles réformes LMD

La réforme dite du LMD restructure l'ensemble des diplômes universitaires afin de rendre comparable et mieux hominisé le cursus de l'enseignement supérieur.

De nos échanges, les membres de la commission ont eu les connaissances fructueuses sur le système LMD et ces échanges ont permis à d'autres personnes de s'en informer.

Le système LMD est déjà en cours dans beaucoup de pays d'Europe d'Asie et d'Afrique. Il est aussi expérimenté au Tchad (Institut de Mongo).

C'est une contrainte de la mondialisation. Nos décideurs politiques ont pris position sur le système lors de la conférence des chefs d'Etat de la sous région CEMAC tenue à Libreville et la conférence des Recteurs et Présidents des Universités d'Afrique et de l'Océan Indien tenue à Cotonou en 2004 pour débattre de l'application de ce système.

Ces deux évènements ont permis aux Recteurs et Présidents des Universités Africaines de réfléchir sur les réformes à appliquer en vue d'adopter le système LMD.

Vu les orientations de ces nouvelles réformes LMD, elles peuvent être appliquées à l'enseignement supérieur professionnel par l'obtention des Licences et Masters professionnalisés et un Doctorat d'ingénierie.

Quelle est la viabilité de ces réformes ?

Ceci nous mène à exposer le point n°2 de notre travail.

Pistes de réflexion sur les pertinences de ces réformes :

Le système LMD permet :

l'amélioration du rendement académique par la capitalisation des acquis et l'accompagnement des étudiants par une équipe pédagogique d'enseignants ;

l'ouverture de l'enseignement supérieur local et la connexion à son environnement ;

la mobilité des étudiants et des enseignants et la comparabilité des formations universitaires ;

la simplification des équivalences des diplômes et l'uniformisation des grades ;

la flexibilité du système permettant à l'étudiant de bien gérer son cursus.

Quelle est la stratégie à mettre sur pied et quand ?

Pour répondre à cette question, nous allons aborder le troisième thème de référence qui s'intitule :

Les mécanismes de mise en œuvre de ces réformes.

En vue de mettre en œuvre cette nouvelle politique éducative, il convient de :

désigner les points focaux par le Ministère pour impulser les actions à mener au niveau des départements, des enseignants, personnel administratif et étudiants en vue de les informer et de les sensibiliser sur le bien fondé d'ici 2006 ; cela doit impliquer la mobilisation des moyens financiers conséquents;

harmoniser les programmes d'enseignement au niveau national et régional (espace CEMAC);

mettre sur pied les textes réglementaires pour l'application de ce système ;

former le personnel technique et informatiser le service de la scolarité des différentes administrations;

faciliter une mobilité entre les Universités locales et les Universités régionales de l'espace (CEMAC)

RECOMMANDATION

Considérant la disparité des programmes d'enseignement en vigueur dans les Institutions Universitaires Nationales et la nécessité, sinon l'urgence dans l'harmonisation des systèmes éducatifs ayant cours dans les Institutions Universitaires ;

Vu le besoin pressant de faire corps à travers le phénomène de la mondialisation dans les actions d'un développement harmonieux,

L'atelier recommande ce qui suit :

Au gouvernement

de prendre des mesures réglementaires en vue d'harmoniser les programmes d'enseignement dans les Institutions Universitaires dans toute leur appartenance.

de coordonner, avec les Institutions Universitaires sœurs l'action d'harmonisation des programmes d'enseignement supérieur en vue d'appliquer les réformes du LMD conformément aux engagements des Chefs d'Etat et des Recteurs et Présidents des Universités de la sous région CEMAC

de mobiliser des moyens financiers rapides en vue de l'exécution des réformes "LMD".

Fait à N'Djamena, le 18 août 2005

Les Participants

Thème N° 7 : La question de la bourse au Tchad : Enjeux, Démarches et Perspectives

La Commission a d'abord procédé à la mise en place d'un bureau composé de :

MBAILAO MBAIGUINAM	Président ;
TOUKOU TORDINA	1 ^{er} Rapporteur ;
MBAIORNOM DANKAR FIDELE	2 ^{ème} Rapporteur.

Après lecture de l'ordre du jour, la commission a adopté ce qui suit :

1. l'état des lieux sur la question des bourses tel que pratiquée actuellement au Tchad ;
2. nécessité de réforme du régime des bourses ;
3. proposition des critères d'allocation des bourses ;
4. réflexion sur la gestion des bourses.

1. Etat des lieux sur la question des bourses :

Le régime des bourses au Tchad est régi par :

- le décret n° 062/PR/CSM/MENCJS portant modification du décret n° 312/PR/MPC du 28 octobre 1969, relatif aux conditions d'attribution et aux régimes des bourses d'études et des stages hors de la République du Tchad ;

- le décret n° 346/PR/SGG du 19 mai 1970 portant application aux étudiants de l'Université du régime d'allocation mensuelle du décret n° 113/PR/SGG du 19 mai 1970.

Ces décrets sont appuyés chaque année par des arrêtés portant attribution des bourses. Les montants mensuels sont de 35 000 F CFA pour les bourses extérieures et 25 000F CFA pour les bourses intérieures. Les mécanismes d'attribution de ces bourses se font à deux niveaux :

- pour les bourses accordées par l'Etat pour effectuer des études ou des stages hors de la République du Tchad, les attributions se font au niveau d'une Commission des Bourses dont la composition des Membres est définie par l'article 11 du décret 312/PR/MPC du 28 octobre 1969.

- pour les bourses accordées par l'Etat pour effectuer les études à l'intérieur du Tchad, les cadres d'attribution et d'application sont fixés par le décret n° 113/PR/SGG/70, fixant le taux des allocations mensuelles versées aux élèves fonctionnaires et fonctionnaires élèves. Ce même décret est appliqué dans nos Universités et Instituts de formation supérieure professionnelle.

Cependant, on se rend compte de nos jours que les bourses au niveau des Universités tchadiennes ne sont accordées qu'en deuxième année, alors qu'au niveau des instituts de formation supérieure professionnelle, les bourses sont accordées systématiquement dès l'admission au concours.

Après discussion, la commission a constatée que la gestion des bourses se fait de manière disparate entre autres :

- les bourses intérieures ne sont versées qu'à coût de grève ;

- d'autres bourses de formation ne relevant pas de l'enseignement supérieur sont gérées directement par les ministères concernés ;
- la suspension des compléments des bourses extérieures qui sont remplacées par un forfait annuel depuis 1986, dans certains pays et qui n'est généralement pas versé ;
- la commission a également constaté que le niveau de la bourse n'a pas évolué depuis 1973 en dépit du coût de vie qui lui ne cesse de galoper ;
- le manque de statistiques fiables fait que le nombre d'étudiants boursiers tant à l'extérieur qu'à l'intérieur est difficilement maîtrisé.

2. nécessité de réforme de régime des bourses

Après échanges et discussions, la commission plaide pour le maintien de la bourse. Cela est justifié par les faits suivants :

- manque d'infrastructures adéquates d'étude ;
- manque des œuvres universitaires (restaurant universitaire, transport subventionné, les soins subventionnés, les logements universitaires...).

Néanmoins, les réformes sur les critères d'attribution ont été adoptées.

3. Critères d'attribution de la bourse

a) Pour les bourses extérieures accordées par le Tchad

La commission propose que les bourses ne soient octroyées que pour des formations dans les filières n'existant pas au Tchad pour le premier cycle et qu'une priorité soit accordée pour les études au second et troisième cycles.

b) Pour les bourses des coopérations bilatérales et multilatérales

Elle reste sans restriction. Néanmoins, la Direction de Bourses doit s'impliquer pour une plus grande efficacité.

c) Pour les bourses intérieures

La commission propose qu'elles soient accordées à tous les étudiants des établissements supérieurs de formation professionnelle où l'accès se fait sur concours.

Pour les cas des Universités, la commission propose que la bourse ne soit accordée qu'à partir de la deuxième année sur les critères d'excellence (au moins 25 % des étudiants admis en deuxième année de chaque section en fonction des disponibilités financières de l'Etat). Ces critères restent valables pour la troisième année.

Pour les cycles de Masters et Doctorat, la commission propose que la bourse soit attribuée à tous les étudiants, à laquelle, on ajoutera les forfaits de mémoires et thèses.

La commission a également proposée que le montant de la bourse augmente graduellement d'un cycle à un autre. C'est à dire que la bourse augmente lorsque l'étudiant passe du premier au second cycle puis du second au troisième cycle.

d) Critère basé sur le genre

Ceci dans le souci de faire accéder le plus grand nombre de filles dans les établissements d'enseignement supérieur. La commission propose au moins 15% des filles.

e) Critère basée sur des cas sociaux

- les handicapés comme ceux frappés de cécité organique : auditivité, visuelle, phonatoire etc.

- les handicapés physiques

4. propositions des pistes de réflexion et réorientations

La commission propose :

- la création ou la réactivation d'une Commission Nationale pour les bourses extérieures présidée par le Ministère de l'enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle.

Les attributions des bourses par cette commission se feront sur les critères d'excellence. La Direction de Bourses dans sa structure actuelle ne peut que gérer les bourses extérieures.

- Une deuxième commission inter institutions (Universités et Institutions) chargée des attributions des bourses intérieures.

- La création d'un Centre National des Œuvres Universitaires qui s'occupera de la gestion des bourses intérieures et des autres activités liées à la vie estudiantine.

- La commission a également demandée la prise en charge des transports et MCO des étudiants tchadiens de l'extérieurs ayant fini afin d'éviter leur clochardisation.

- Les deux commissions citées plus haut seront aussi chargées de l'orientation, de la planification et du suivi des bourses.

RECOMMANDATIONS

Considérant le coût de vie qui ne cesse d'augmenter ;

Considérant l'existence d'œuvres universitaires au Tchad ;

Considérant que le montant de bourse à l'extérieur ne couvre généralement pas les charges des étudiants ;

Considérant les perturbations répétées des grèves dans les établissements publics d'enseignement supérieur dues au retard de paiement des bourses.

Nous, participants à l'atelier National sur les Enseignements Supérieur Professionnel au Tchad tenu au CEFOD, du 15 au 19 août recommandons au gouvernement :

L'augmentation du montant actuel de la bourse de 25 000 à 35 000FCFA en première année et qu'elle doit augmenter graduellement de 25% d'un niveau inférieur à un niveau supérieur.

Liste des participants de la commission n°7

ZAKARIA FADOUL
MBAILAO MBAIGUINAM
KOSTOINGUE BOGUYANA
Dr DJADA DJIBRINE
ISSA NASSOUR
TOUKOU TORDINA
ALI MAHAMAT ZOUGOULOU
EPOLYSTE ADJEFFA
DAMSOU TCHANG HERA FELIX
MAHAMAT BARKA
MAHAMT OUMAR BECHIR
MBAIORNOM DANKAR FIDELE
IYAKBA SERGE OUAMBI
BAIDOMTI SERGE
ADAM IDRIS MAHAMAT

8.5 Annexe 6 : Liste des participants

	Nom et Prenom
1	Le Conseiller à l'Education du Président de la République ;
2	Le Conseiller à l'Education du Premier Ministre ;
3	Deux Représentants du Parlement(commission Education).
4	La Banque Mondiale ;
5	Le FMI
6	La CEMAC.
7	28- L'AUF ;
8	Pr Gongnet Pafou ;
9	Mr Doromon Michel;
10	Mr Ahmat (DG FP/MEN);
11	Dr Saleh Malloum Saleh
12	Mr Zozabé Issaya;
13	Mr Sosso Henri;
14	Mr Nomaye Madana;
15	Mr Ningam Ngakoutou;
16	Mr Ngaresse Goltob Mbay;
17	Mr Senoussi Djibrine (DG grands travaux);
18	Mr Hassan Kachallah (coordonnateur du PARSET) ;
19	Mr Ali Pamdegue;
20	Mr Assah N'détibaye;
21	Mr Sendoh Poutya;
22	Mr Djikoloum Benjamin;
23	Mr Adja Djounfoune
24	Manasset guéalbaye
25	Myaro Béramgoto ;
26	Tom Erdimi ;
27	Yokabdjim Manduigi ;
28	Bérémadji Madingar(DG SECADEV) ;
29	Mahamadou Yankal;
30	Mbailao Mbaïguinam;
31	Tagui Guelbeye;
32	Khalil Alio;
33	Dono-horngar Neldita;
34	Gali Gothé Gatta;
35	Lambatim Helene ;

36	Mariam Roumane Alhabo
37	Secrétaire Général
38	Doyen FSEA
39	secrétaire Acadmique
40	Chef de Département
41	Chef de Département
42	Chef de Département
43	Doyen FDSE
44	secrétaire Acadmique
45	Chef de Département
46	Chef de Département
47	Doyen FLSH
48	secrétaire Acadmique
49	Chef de Département
50	Chef de Département
51	Doyen FACSS
52	secrétaire Acadmique
53	Recteur de l'UNABA
54	Vice Recteur de l'UNABA
55	Secrétaire Général de l'UNABA
56	Doyen de l'UNABA
57	DG de l'IUSTA
58	SG de l'IUSTA
59	Chef de Département de l'IUSTA
60	SG de l'IUPM
61	DE de l'IUPM
62	Chef de Departement de l'IUPM
63	SG de l'IUTEM
64	DE de l'IUTEM
65	Chef de Departement de l'IUTEM
66	SG de l'IUSAE
67	DE de l'IUSAE
68	Chef de Departement de l'IUSAE
69	SG de l'Ecole de Bongor
70	DE de l'Ecole de Bongor
71	DG de l'Ecole de Bongor
72	DG de l'ISSSED
73	SG de l'ISSSED
74	DE de l'ISSSED

75	Ecole Nationale des Travaux Publics
76	DG de l'ENAM
77	Directeur de la Formation Continue de l'ENAM
78	Direction de la Recherche Scientifique
79	Direction du Cabinet
80	Directeur de l'Enseignement Supérieur
81	Directeur de Planification des bourses
82	CNAR
83	Observatoire du Foncier
84	Recteur de l'Université Roi Fayçal
85	HEC-TCHAD
86	ISG
87	La Francophonie
88	EIE
89	Institut Supérieur Professionnel
90	Institut Supérieur Polytechnique
91	CFTP/BGE
92	Université Evangélique
93	Centre de Formation Professionnelle de la Chambre Consulaire
94	Institut de Formation et de Perfectionnement
95	ISIG/Moundou
96	Coton-Tchad
97	CST
98	STEE
99	ESSO Training Center
100	PRIDE FORASOL
101	Le Patronat
102	le Coordonateur du CONEFE
103	Le Directeur de la FONAP
104	Le Directeur de l'OBSEFE
105	ONAPE
106	INADES
107	CEFOD
108	Le Responsable des ressources humaines de la BEAC
109	Le Responsable des ressources humaines de la SGTB
110	Le Responsable des ressources humaines de la ENCANA
111	Collège des Etudiants
112	Le Représentant du SYNECS
113	Le Représentant SET

114	Le Représentant de la TVT
115	Le Représentant de la RNT
116	Le Représentant FM LIBERTE
117	Le Représentant Notre Temps
118	Le Représentant du journal Le Progrès
119	Le Représentant N'Djamena Bi-Hebdo
120	Le Représentant du journal Tchad & Culture
121	Le Représentant du journal Info-Tchad

8.6 Annexe7 : Liste des membres du commission

1	MAHAMAT BARKA : Président ;
2	KOINA RODOUMTA : 1er Vice-président ;
3	Mme GASSINTA : 2ème Vice-président ;
4	NGUEMADJINGAYE HOUNGOTO : 1er Rapporteur ;
5	SITACK YOMBATINAN : 2ème Rapporteur ;
6	DANADJI ISAAC : membre ;
7	ALI ABDERAMAN HAGGAR ; membre
8	YOKABDJIM MANDIGUI : Président du Présidium
9	NDOUBAHIDI FRANÇOIS : 1er Rapporteur Général
10	DABOULAYE DJIMOUDJIBAYE : 2è Rapporteur

8.7 Annexe 8 : Liste des sigles et abréviations

1	AUF	Agence Universitaire de la Francophonie
2	BAD	Banque Africaine de Développement
3	BM	Banque Mondiale
4	BTS	Brevet des Techniciens Supérieurs
5	CAMES	Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur
6	CEFOD	Centre d'Etudes et de la Formation en Développement
7	CEMAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Central
8	CRUFAOCI	conférence des Recteurs de l'Afrique et de l'Océan Indien
9	EFE	Education, Formation en liaison avec l'Emploi
10	ENAM	Ecole Nationale d'Administration et de la Magistrature
11	ENTP	Ecole Nationale des Travaux Publics
12	ETFP	Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
13	FONAP	Fonds National d'Appui à la Formation Professionnelle
14	FSE	Fond de la Solidarité à l'Emploi
15	HEC:Tchad	Hautes Etudes Commerciales

16	ITRAD	Institut Tchadien pour la Recherche Agronomique
17	IUPM	Institut Universitaire Polytechnique de Mongo Institut Universitaire des Sciences Agronomiques et de l'Environnement de Sarh
18	IUSAES	
19	IUSTA	Institut Universitaire des Sciences et Techniques d'Abéché
20	IUTEM	Institut Universitaire des techniques d'Entreprise de Moundou
21	LMD	Licence Master Doctorat Ministère délégué Chargé de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle
22	MDCESRSFP	
23	MENJS	Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports
24	NTIC	Nouvelles Technologie de l'Information et de la Communication
25	ONG	Organisation Non Gouvernementale
26	PAN/EPT	Plan National de l'Education pour Tous
27	PARSET	Programme d'Appui à la Reforme du Secteur de l'Education au Tchad
28	SNRP	Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté